

FONDATION
HEINRICH
BÖLL

MÉMORANDUM EN FAVEUR DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Mémorandum de Jo'burg



L'ÉQUITÉ DANS UN MONDE FRAGILE

EDITION

Fondation Heinrich Böll:
Le Mémo de Jo'burg. L'équité dans un monde fragile
Mémoire en faveur du Sommet Mondial pour le Développement Durable

Publié

par La Fondation Heinrich Böll,
Documents du Sommet Mondial, Edition Spéciale
Première Edition, Avril 2002
© La Fondation Heinrich Böll
Tous droits réservés.

Crédits

Couverture. Graphisme et mise en page par Michael Pickardt et Annette Maennel
Photographie: KAN-Bild (couverture, p.26), epd (p.16), Greenpeace International (p.8),
dpa (p.38), Les Amis de la Terre, Allemagne (p.54), Brian Moody (Anita Roddick, p.87)

Equipe du projet

Jörg Haas, Rita Hoop, Kerstin Kippenham, Annette Maennel, Erwin Jünemann

Imprimé sur papier recyclé

Cette publication ne reflète pas nécessairement les vues de la Fondation Heinrich Böll

Fondation Heinrich Böll, Rosenthaler Str. 40/41, 10178 Berlin, Allemagne.
Tel.: ++ 49 30/285 340, fax: ++ 49 30/ 285 34 109, Courriel: info@boell.de
www.boell.de, www.worldsummit2002.org

Il est possible de se procurer Le Mémo de Jo'burg sur le site www.joburgmemo.org

Le **Mémo** ^{de} **Jo'burg**

L'ÉQUITE DANS UN MONDE FRAGILE

Mémoire en faveur du Sommet Mondial pour le Développement Durable

Wolfgang Sachs

Coordinateur / Rédacteur en Chef

Henri Acselrad

Farida Akhter

Ada Amon

Tewolde Berhan Gebre Egziabher

Hilary French

Pekka Haavisto

Paul Hawken

Hazel Henderson

Ashok Khosla

Sara Larraín

Reinhard Loske

Anita Roddick

Viviene Taylor

Christine von Weizsäcker

Sviatoslav Zabelin

Assistant du Coordinateur / Rédacteur en Chef

Heman Agrawal

Table des Matières

Préface

Pour le lecteur pressé...

Partie 1 Regard rétrospectif sur Rio

- 1.1 Stimuler la politique environnementale
- 1.2 Un phare pour la société civile
- 1.3 Des promesses non tenues
- 1.4 Marrakech a surpassé Rio
- 1.5 La notion insaisissable du développement

Partie 2 Le Programme de Johannesburg

- 2.1 Se débarrasser d'un développement d'imitation
- 2.2 Réduire l'empreinte des riches
- 2.3 Garantie des droits aux moyens d'existence
- 2.4 Un bond dans l'âge solaire

Partie 3 Les Droits aux moyens d'existence

- 3.1 La biodiversité et les moyens d'existence
- 3.2 La terre, l'eau et les moyens d'existence
- 3.3 L'énergie et les moyens d'existence
- 3.4 Les moyens d'existence en milieu urbain

Partie 4 Une Richesse équitable

- 4.1 Relâcher la pression sur les biens communs atmosphériques
- 4.2 Alléger les pressions sur les écosystèmes et les communautés
- 4.3 Respecter le droit de la communauté sur la connaissance génétique

Partie 5 Une Gouvernance en faveur de l'équité et l'écologie

- 5.1 Les droits de la communauté
Reconnaître les droits à l'habitat naturel / Mise en place d'une convention pour les droits de la communauté aux ressources / Création d'une commission mondiale de l'exploitation minière, l'extraction de gaz et de pétrole
 - 5.2 Les droits à l'environnement pour chaque citoyen
Étendre la Convention d'Aarhus par delà l'Europe / Renforcer les principes de Prévention et de Précaution
 - 5.3 Valoriser la nature
Élimination des subventions nuisibles / Déplacement de l'assiette des impôts de la main d'œuvre vers les ressources / Introduire une redevance d'utilisation des biens communs atmosphériques
 - 5.4 Les marchés et les biens communs
Donner la priorité au commerce équitable sur le libre échange / Donner un cadre viable à l'OMC / Négocier une convention sur la responsabilité des entreprises / Créer un cadre pour une production socialement responsable
 - 5.5 Restructurer l'architecture financière
Contenir les capitaux spéculatifs / Alléger le fardeau de la dette / Envisager un commerce basé sur le troc
 - 5.6 Faciliter les Institutions
vers une organisation mondiale de l'environnement / Fonder une Agence Internationale de L'énergie Renouvelable / Transposer la résolution des conflits – une Cour Internationale d'Arbitrage
 - 5.7 L'accord de Johannesburg
- Références

Survol des points essentiels et des recommandations.

Aperçus biographiques.

Listes des acronymes.

«Stimulés par les objectifs fixés par leurs dirigeants politiques lors du Sommet du Millénaire et après le choc du 11 septembre 2001 qui a intensifié le sentiment d'un destin commun, les êtres humains, dans les douze mois qui ont suivi, ont enfin retrouvé la volonté d'affronter les vrais problèmes. Lors de débats passionnés tenus dans les salles de réunion et les couloirs de trois grandes assemblées mondiales, ils ont assidûment réuni les outils, élaboré les stratégies et formé les associations créatives nécessaires à la réalisation de cette tâche».

C'est ce que j'aimerais lire dans quinze ans. Faisons en sorte que cela se réalise!

Kofi Annan

Avant-propos

«Quel sera l'héritage du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg? S'en souviendra-t-on comme d'un grand tournant «historique», comme il en est aujourd'hui pour le Sommet de la Terre de Rio de 1992? Est-ce qu'il servira à catalyser et renouveler les engagements envers les promesses non tenues de Rio? Johannesburg va-t-il générer des résultats dignes d'une célébration, ou sera-t-il seulement l'opportunité d'un nouveau show photographique mondial dénué de sens?»

C'est ce que nous avons écrit dans l'avant-propos de la première édition de ce Mémoire, quelques mois seulement avant le Sommet. Aujourd'hui nous savons que le sommet s'est transformé en une bataille pour la défense des succès de Rio. Comme l'a écrit Sunita Narain du Centre pour la Science et l'Environnement (New Delhi): «le mieux qu'on puisse dire au sujet du Sommet est que ça aurait pu être pire». Notre opinion est que le Sommet a largement réussi à défendre les accords de Rio mais qu'il a échoué à donner l'impulsion décisive implorée si passionnément par Kofi Annan.

Nous avons, en partie, publié ce Mémoire comme notre contribution au débat sur les résultats escomptés du Sommet. Lors de sa présentation pendant les conférences préparatoires et au Sommet lui-même, il a reçu des réactions enthousiastes de la part d'un public diversifié. Il a même été nommé «meilleure publication» du Sommet par le «Summit Star», un journal distribué à tous les délégués. Avant et après le Sommet nous avons reçu des demandes de traductions de tous les coins de la planète. Nous y répondons parce que pour nous le Mémoire de Johannesburg avait aussi été prévu, dans un second temps, comme une contribution à long terme au débat sur le programme de l'essentielle mise en oeuvre du développement durable pour les dix prochaines années.

La composition du comité de rédaction de ce Mémoire reflète la diversité de notre réseau international, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, dans les domaines des ONG, de la science, de la politique et du monde des affaires. Les réunions du Groupe du Mémoire ont eu lieu à la fois pendant le Sommet de la Terre de Rio en 1992 et celui de Johannesburg, aussi bien qu'à Berlin, capitale d'un Etat Membre de l'UE dont le gouvernement a commencé à prendre des dispositions sérieuses pour traduire la durabilité en actes politiques concrets. La sortie du Mémoire

a eu lieu à New York, capitale financière du monde et siège de l'ONU.

Le Mémoire soulève la question centrale, mais souvent oubliée, suivante: «D'accord pour le développement, mais quel type de développement et pour qui?» Ses recommandations sont solidement fondées sur les principes de l'écologie soutenable et l'équité. Le texte se concentre sur la description des relations mutuelles et complexes de l'écologie et de l'équité sans toutefois prétendre traiter de manière exhaustive le sujet de l'éradication de la pauvreté dans ses diverses manifestations. Il rassemble un exposé critique des dix années post Rio et plusieurs séries de propositions sur la façon de changer les paradigmes du développement durable et promouvoir les droits civiques, sociaux et environnementaux. Malgré des différences de points de vue sur le processus de mondialisation en cours, les auteurs s'accordent sur le besoin urgent de réintégrer les marchés dans un cadre de réglementations sociales et environnementales et de restrictions à un niveau local, régional, national et mondial. La demande d'une redistribution des droits et des ressources reste la véritable idée centrale du Mémoire.

Nous adressons nos sincères remerciements aux auteurs, qui se sont réunis trois fois sur invitation de la Fondation Heinrich Boll pour discuter le contenu de ce Mémoire: le coordinateur et rédacteur en chef, Wolfgang Sachs, et son assistant Heman Agrawal ont mobilisé le groupe avec soin et ont rédigé de grandes parties du Mémoire. Sue Edwards, Johannah Bernstein, Smitu Kothari, Christoph Baker, Dane Ratliff et Hermann Ott les ont aidés à plusieurs niveaux. Pour terminer, nous adressons nos remerciements au personnel de la Fondation, celui du siège principal de Berlin et celui des bureaux de Johannesburg et de Rio. Ces collègues ont procuré à ces rencontres l'ensemble des conditions nécessaires à leur productivité et leur développement fructueux et ils ont assuré la publication du Mémoire de Johannesburg dans un temps record. Nous remercions spécialement Jörg Haas, chef du Programme de la Fondation Rio+10, qui a participé à l'élaboration de ce Mémoire depuis le début.

Octobre 2002.

Ralf Fücks, Barbara Unmüßig

Conseil d'Administration de la Fondation Heinrich Boll.

Pour le lecteur pressé....

C'est à la Conférence de l'ONU sur l'Environnement et le Développement de Rio en 1992 que le terme «développement durable» a été lancé comme nouvelle définition du progrès. L'idée s'est répandue au plan international, mais les résultats jusqu'à aujourd'hui restent mitigés. Dix ans plus tard, en août 2002, Le Sommet Mondial de Johannesburg pour le Développement Durable sera l'occasion d'une réflexion, d'un réajustement. A cette occasion, la communauté internationale tentera d'affronter les défis posés par une pauvreté chronique et par une richesse avide de ressources.

Ce Mémoire propose un agenda en faveur de l'équité et de l'écologie pour la prochaine décennie. Il a été rédigé par un groupe de 16 militants indépendants, des intellectuels, des dirigeants, des politiciens réunis par la Fondation Heinrich Böll en vue de contribuer au débat global en partant d'une perspective de société civile. Il ne s'agit ni d'une plate-forme politique ni d'une analyse d'experts mais bien d'un «mémoire» dans le vrai sens du terme; il tente d'exposer ce qui nous semble important de ne pas oublier.

Les pays du Sud – à commencer par le pays hôte l'Afrique du Sud – envisagent Johannesburg comme un sommet sur le développement plutôt que sur l'environnement. Ceci est pleinement justifié étant donné la négligence systématique des notions d'équité et de justice par le monde politique. Mais il s'agirait d'une forme de régression, un retrait par rapport à Rio si cet état de fait devait résulter en une négligence future de l'état de la Biosphère. Ce Mémoire, au contraire, argumente qu'il est grand temps pour le Sud (de même pour que les économies en transition) d'embrasser la cause de l'environnement. Le souci de l'environnement est crucial pour assurer aux groupes marginalisés des habitants de la planète, les moyens d'existence et l'accès à la santé. En fait, il ne peut y avoir d'éradication de la pauvreté en dehors de l'écologie. En outre, une stratégie de l'environnement est indispensable pour dépasser l'ombre hégémonique du Nord, pour faire un saut au-delà des modes de développement basés sur les combustibles devenus historiquement obsolètes.

Partie 1 – Regard rétrospectif sur Rio – Ce chapitre évalue les dix années qui se sont écoulées depuis la Conférence de Rio. Il souligne le paradoxe

entre le fait que le processus de Rio a initié de nombreuses procédures institutionnelles avec succès sans toutefois produire des résultats globaux tangibles. En particulier, la mondialisation économique a largement balayé les gains obtenus au niveau local en propageant à travers le monde une économie d'exploitation et en exposant les ressources naturelles au Sud et en Russie à la traction du marché mondial.

Partie 2 – Le Programme de Johannesburg – il identifie quatre thèmes de fond qui devraient être sous-jacents à tous les débats se déroulant au Sommet. Avec par dessus tout, la question des plus critiques de la signification de l'équité dans un espace environnemental limité. D'un côté la justice appelle à un élargissement des droits des pauvres à leur habitat, alors que de l'autre elle exige de réduire l'accès des riches aux ressources naturelles. La nécessité des communautés locales au maintien de leurs moyens d'existence, se heurtent souvent aux intérêts des classes urbaines et ceux des sociétés commerciales à augmenter la consommation et les profits. Ces conflits de ressources ne s'atténueront pas, à moins que la richesse économique du globe ne s'appuie sur des modes productifs de ressources basés sur la production et la consommation

Partie 3 – Les Droits aux moyens d'existence – va à l'encontre de la prudence conventionnelle qui énonce que l'éradication de la pauvreté est en opposition avec le souci de l'environnement. Au contraire les moyens d'existence ne peuvent être maintenus sans un accès sécurisé à la terre, aux semences, aux forêts, aux pâturages, aux zones de pêche et à l'eau. De plus, la pollution de l'air, des sols, de l'eau et de la nourriture affecte, de manière chronique, la santé des pauvres, tout particulièrement dans les villes. La protection de l'environnement par conséquent, n'est pas en contradiction avec l'élimination de la pauvreté mais elle en est sa condition. En ce qui concerne les pauvres, il ne peut y avoir d'équité sans écologie. Etant donné que la conservation des ressources s'appuie sur le renforcement des droits de la communauté, l'inverse est également vrai il ne peut y avoir d'écologie sans équité.

Partie 4 – Une richesse équitable – met l'accent sur le fait que la diminution de la pauvreté est indissociable de celle de la richesse. L'espace environne-

mental mondial est divisé de manière inégale. Obtenir davantage de droits pour les sous-consommateurs dans le monde sur les ressources naturelles implique de réduire les revendications des sur-consommateurs sur celles-ci au Nord et au Sud. Le nanti devra se déplacer vers des styles de richesse qui s'accommodent de ressources légères.

Ceci n'est pas qu'une question d'écologie mais de justice; sans quoi la majorité des citoyens du monde sera privée de sa juste part du patrimoine naturel. Comme chacune des conventions sur le climat et la biodiversité le suggère, en ce qui concerne les nations, il ne peut y avoir d'équité sans écologie. Et inversement, il ne peut pas y avoir d'écologie sans équité parce que les accords n'aboutiront pas à moins d'être vus comme justes.

Partie 5 – Une Gouvernance en faveur de l'Écologie et de l'Équité – propose des changements dans les infrastructures institutionnelles au niveau international pour renforcer l'intendance de l'environnement et les droits aux moyens d'existence.

Les Droits. Démocratiser les systèmes de gouvernance est la meilleure façon de protéger l'environnement. Une convention cadre, sur les droits aux ressources pour les communautés locales, consoliderait les droits pour les habitants des zones riches en ressources, dont les moyens d'existence sont menacés par l'exploitation des mines, du pétrole, du bois et autre industrie extractive. En outre, les droits environnementaux – y compris le droit à une information complète, les droits du consommateur et les principes de précaution, de prévention et du pollueur-payeur – doivent être entérinés par la loi à tous les niveaux.

Le Prix des Structures. Les prix du marché doivent mieux refléter la vraie nature des coûts environnementaux. La prise en compte des coûts totaux exige la suppression des subsides pervers à l'environnement et une réforme de l'impôt, dans laquelle les taxes sont transférées de la valeur du travail vers la consommation des ressources, la pollution et les déchets. Cette prise en compte des coûts totaux exige également un prix d'utilisation des biens communs mondiaux, comme en particulier l'atmosphère, le ciel et les mers. La fixation des prix totaux devra assurer que les décisions économiques soient prises en fonction d'un impact minimum sur l'environnement.

La gouvernance du marché. Les régimes de commerce international ne devraient pas seulement favoriser l'efficacité économique mais aussi la durabilité et l'équité. De ce point de vue, une libéralisation du marché comme celle préconisée par l'OMC menace la cohérence sociale, ébranle la sécurité alimentaire et met en danger les écosystèmes un peu partout. Ce n'est pas de libre échange dont le Nord et le Sud ont besoin mais d'échange équitable. Le libre échange doit être au service des causes plus grandes comme celles des droits de l'homme et de la viabilité. Ce qui signifie que les nations devraient avoir plus d'occasions réglementer le commerce en vue de protéger le bien public. Cette démarche exige que les traités concernant l'environnement aient la priorité sur les accords de libre échange. Par ailleurs, les relations commerciales ainsi que la conduite des agents économiques doivent être ajustées pour promouvoir l'idée des droits de l'homme et celle de la durabilité. En plus du code de conduite vérifiable des sociétés commerciales, il serait nécessaire d'avoir un cadre de production socialement responsable dont les principes s'appliqueraient à toutes les activités commerciales. Pour terminer l'architecture financière globale devrait être remaniée tout comme une taxe sur les taux de change spéculatifs, l'allégement de la dette et le commerce électronique accru d'échanges transfrontaliers.

Les Innovations Institutionnelles. Un nouvel agenda historique devrait être scellé dans de nouvelles institutions. Tout d'abord, le PNUD doit être élevé au rang d'Organisation Mondiale de l'Environnement. En second lieu, l'Agence Internationale de l'Énergie Renouvelable, organisée de manière décentralisée, devrait être mise sur pied. Enfin, le Mémoire se bat en faveur d'une Cour d'Arbitrage Internationale.



Partie 1

Regard rétrospectif sur Rio

Un journaliste a un jour demandé à l'ancien Premier ministre de la Chine communiste, Chou En-lai ce qu'il pensait de la révolution française. Chou En-lai hésita un moment et puis répondit: «Il est trop tôt pour le dire.»

On peut dire la même chose de Rio 1992. Comme la révolution française, l'importance de la Conférence de l'ONU sur l'Environnement et le Développement, appelée le « Sommet de la Terre», est toujours incertaine. L'histoire nous le dira. En tout cas, dix ans plus tard, Rio 1992 présente l'image d'un puzzle. Juste comme une énigme de film montre différentes images, qui, selon la préconception du spectateur, glissent d'une forme à l'autre, l'événement de Rio donne naissance à une variété d'interprétations, dépendant de la position de l'observateur. Les Ministres jugent le processus d'une manière différente que les paysans, les dirigeants d'une manière différente que les consommateurs, les programmeurs informatiques différemment que les ethnologues et les populations du Nord différemment de celles du Sud. Le souvenir de Rio est un terrain de contestation, ce que sera également Johannesburg.

Nous, les auteurs de ce mémorandum, allons aussi argumenter d'un point de vue spécifique. En tant que groupe d'individus animés des mêmes opinions, nous parlons d'une perspective de société civile. Nos arguments résultent, à bien des égards, d'expériences d'initiatives sociales menées au sein de communautés et de villes, d'églises et d'entreprises, ainsi que de la riche expérience politique de tellement d'ONG de par le monde. En 1992, nous nous sommes reconnus davantage dans l'événement qui s'est tenu parallèlement à Rio, le Forum Global, dans lequel des groupes émanant de la société civile ont élaboré une série de traités alternatifs aux déclarations de la conférence intergouvernementale. Au départ de différents pays et contextes, nous nous positionnons à la marge du pouvoir, conscients du privilège de n'avoir pas à gouverner. Ce que nous avons en commun est une profonde préoccupation par rapport à l'irresponsabilité organisée qui gouverne le globe, et la conviction que le changement vers un monde plus accueillant des personnes et soucieux de la nature, est possible et en réalité indispensable. C'est un engagement vers plus de justice et de protection environnementale, qui guide notre évaluation du processus de Rio et nos propositions pour la prochaine décennie. C'est dans cet esprit que nous décryptons le puzzle de Rio 1992, avec l'espoir de baliser le terrain pour le Sommet de Johannesburg et pour après.

1.1 Stimuler la politique environnementale

Rio fut un tournant décisif dans les politiques environnementales dominantes. Le fait même d'un Sommet de la Terre accueillant un grand nombre de chefs d'Etats pour signer des accords pour le sauvetage de la nature, a stimulé les politiques d'environnement partout. Beaucoup de pays dans le monde ont lancé des Plans d'Actions Nationaux en matière d'Environnement, des budgets ont été dégagés et des lois sur l'environnement rédigées. En outre, le monitoring et l'évaluation de l'impact s'est ajouté aux outils des administrations, en même temps que presque tous les pays créaient des ministères de l'environnement. Au niveau international aussi, les choses ont changé, et les agences de développement de la plupart des pays donateurs ont réorienté leurs opérations à la lumière de l'agenda 21 de Rio. Les questions environnementales ont pris plus d'importance dans l'agenda politique. Rio a contribué à établir la gestion environnementale comme une obligation des gouvernements partout dans le monde.

Rio a catalysé également de nouvelles formes de régulation internationale. En premier lieu, un nouveau domaine du droit international a été créé par une série de conventions, parmi lesquelles la Convention Cadre sur les Changements Climatiques et la Convention sur la Diversité Biologique, suivies par après par la Convention sur la Lutte contre la Désertification et des traités sur la gestion des stocks de poissons migratoires, sur le contrôle du commerce de produits chimiques dangereux et sur l'élimination progressive des polluants organiques persistants. Parallèlement à ces instruments, une série de structures et de processus supranationaux ont vu le jour; en effet les différentes Conférences des Parties, les Organes Subsidiaires chargés de fournir les Avis Scientifique et Technologique, Les Protocoles, les comités consultatifs inter-gouvernementaux et les mécanismes de conformité aboutissent à une machinerie complexe de prise de décision multilatérale en matière de politique de la biosphère. En plus, l'Agenda 21 a donné naissance à la Commission sur le Développement Durable qui a institutionnalisé le débat sur le développement durable entre les acteurs étatiques et non étatiques.

En outre, la préoccupation en faveur de la nature n'a pas seulement filtré dans la politique au niveau administratif mais également au niveau cognitif. La notion même de «développement durable» autour de

laquelle s'est déroulée la Conférence de Rio a abouti à un compromis extrêmement fructueux. Alors que les partisans du développement et les environnementalistes se sont opposés pendant des décennies, ce concept les a réunis sur un terrain commun. Shell, Greenpeace, la Banque mondiale ainsi que le mouvement contre les barrages, tous ont invoqué le «développement durable»; très peu ont catégoriquement rejeté le concept. Au contraire, cette idée fonctionne comme un ciment général, qui maintient tout ensemble, tant ses partisans que ses détracteurs. Dans le sillage de cette innovation sémantique, les enthousiastes du développement aussi bien que les amoureux de la nature ont du réviser leurs positions, un terrain commun s'est dégagé et a facilité un échange productif entre les institutions établies et leurs bruyants opposants. Sans doute, le consensus se fit au prix de la clarté. Des douzaines de définitions différentes sont utilisées par les experts et politiciens, avec pour résultat que des intérêts et des visions conflictuelles se dissimulent derrière une seule et même idée. Mais c'est précisément cette puissance d'inclusion qui s'est avérée être le point fort du «développement durable». Rares furent les conférences qui eurent un tel impact sur le paysage politique simplement par l'usage du langage.

1.2 Un Phare pour la Société Civile

A la différence de la conférence intergouvernementale, l'assemblée des organisations de la société civile, le «Forum Mondial» s'est révélé être le véritable foyer des idées et des projets. Toutefois, les deux événements étaient entremêlés dans une relation symbiotique. La conférence officielle de l'ONU n'aurait jamais eu lieu sans deux décennies de conscientisation et de «militance» provenant du mouvement environnemental international. De même, le Forum Mondial parallèle n'aurait pas connu une telle mobilisation sans le sommet voisin et principal du pouvoir. Dans les années qui ont suivi, tandis que le nombre d'ONG explosait dans de nombreux pays, les groupes d'opposition ont souvent bénéficié de la légitimation acquise à Rio. De fait, dans les dernières années, les ONG se sont appuyées sur l'héritage de Rio pour mobiliser l'adhésion à leurs intérêts.

Toutefois, comparativement aux initiatives de la société civile, les entreprises et les municipalités, les gouvernements nationaux ont tout fait sauf exceller dans le développement durable. Sans la présence des acteurs susmentionnés, l'impact de Rio serait probablement passé inaperçu dans de nombreux pays. Le message de Rio a été largement disséminé par des groupes de la société civile qui ont lancé des débats publics, créé des centres de recherche et édité des publications; par des groupes d'action qui se battent contre des projets de développement destructeurs; par des compagnies qui réorganisent leurs cycles de production et réinventent de nouveaux produits, et par les gouvernements locaux qui encouragent les transports publics, l'agriculture sans pesticides ou les logements à faible consommation énergétique. A cet égard, les innovations eco-efficaces au sein des entre-

prises et la diffusion des programmes locaux de l'Agenda 21 ont probablement été les dérivés les plus perceptibles. En matière de biodiversité par exemple, les initiatives des femmes ont lancé un débat crucial sur la préservation et la régénération des ressources génétiques. En de nombreux endroits du monde, de nouveaux modèles de développement durable ont émergé et des compétences permettant une transition sont arrivées à maturation. C'est dans ces niches qu'ont été pratiquées les expérimentations et préparées les options futures, qui s'avèreront peut-être vitales quand des crises provoqueront du changement. Rio a donc trouvé son écho le plus large auprès de micro-initiatives et non auprès des gouvernements.

Cependant, il a été fort utile pour la société civile de pouvoir recourir à Rio 1992 comme point de référence. Durant la dernière décennie, les initiatives non-gouvernementales ont poussé doucement mais de façon systématique les gouvernements à l'action, les confrontant avec leurs propres engagements. Au nom de la durabilité, Rio a créé un espace de légitimité pour l'action dissidente et innovante, même lorsqu'elle est parfois menée en opposition directe au gouvernement, aux entreprises privées ou aux institutions internationales. Rio est devenu l'épine dans le pied des pouvoirs à venir. Telle une constitution, les déclarations de Rio ont servi d'arme facilement accessible pour contraindre les détenteurs de pouvoir à leur devoir public. Et tout comme la validité d'une constitution n'est aucunement ébranlée simplement parce qu'on y adhère pas, Rio 1992 ne perd pas de sa valeur simplement parce que les mots ne sont pas suivis d'actions.

1.3 Des promesses non tenues

Et cependant, si on regarde plus largement, Rio 1992 se révèle être une promesse vide. Tandis que les gouvernements au Sommet de la Terre s'étaient engagés au regard du monde à mettre un frein au déclin de l'environnement et à l'appauvrissement social, aucun revirement de ces tendances n'a pu être perçu dans la décennie qui s'ensuivit. Au contraire, en

dépit de l'augmentation des richesses dans des endroits spécifiques, le monde s'enfonçait plus profondément dans la pauvreté et le déclin écologique. Le monde continue de se diriger vers de petits et plus grands désastres comme si rien ne s'était passé. Les gouvernements ne sont sûrement pas les seuls acteurs à blâmer en ce qui concerne ce constat alarmant,

surtout lorsque l'on sait que les pressions entrelacées de la modernité sont plus puissantes que les gouvernements seuls. Néanmoins, les gouvernements n'ont pas tenu les promesses de Rio, de même qu'ils se sont montrés généralement indifférents, quand il ne s'agissait pas d'une opposition absolue, aux engagements spécifiques qu'ils avaient signés au départ.

Dans cinquante ans, quand la terre se sera probablement réchauffée, appauvrie en diversité au niveau du monde vivant et sera devenue moins accueillante pour beaucoup de personnes, Rio 1992 pourra être considéré comme la dernière sortie ratée sur la route du déclin.

Nous ne passerons pas en revue les tendances déclinantes de l'environnement de la dernière décennie. Cependant le tableau général est sombre. Il est insuffisant de simplement freiner les tendances ascendantes au niveau de la consommation des ressources quand ce qui serait vraiment nécessaire serait des tendances fortement en baisse. Toutes choses confondues, les seules nouvelles positives (au moins pour l'environnement à défaut de l'être nécessairement pour les personnes) sont que la superficie globale sous protection environnementale a augmenté, que la production de CFC a baissé et que les émissions de gaz carbonique ont stagné au niveau de 1998. Par ailleurs, l'effort excessif demandé aux sources naturelles, aux sites et réserves par l'être humain n'a cessé d'augmenter. L'extinction des espèces et des habitats a été croissante, la destruction des forêts anciennes se poursuit sans répit, la dégradation des sols fertiles a empiré, la surexploitation des zones de pêche dans les océans s'est poursuivie et la menace nouvelle des perturbations de l'ingénierie génétique est apparue. Bien sûr, les chiffres globaux dissimulent autant les succès dans des domaines particuliers, que les échecs dans d'autres. La vie étant à l'échelle planétaire, ce qui importe en définitive est l'intégrité et l'élasticité des tissus de vie, qui forment la Biosphère. Même si la chirurgie de Rio fut un succès, la santé générale du patient ne s'est définitivement pas améliorée.

Toutefois la conférence de Rio, comme son titre l'impliquait au point de vue du programme, n'était pas seulement destinée à l'environnement, mais aussi au développement. Pour les pays du Sud, l'inclusion du développement avait été cruciale au stade préparatoire de Rio, autrement ils n'auraient probablement pas approuvé l'idée d'une conférence des Nations Unies. A l'époque, le Sud venait juste d'émerger de la «décennie perdue» des années 80 et insistait

pour obtenir une part plus importante des ressources en échange de nouvelles mesures de protection environnementale. Le Sud a perçu le «Compromis de Rio» comme étant la promesse de transferts considérables de ressources pour soutenir l'Agenda 21, une fois que les pays auraient formellement donné leur accord sur les conventions environnementales. Il semblait non seulement que le Nord allait écouter, parce que ses propres intérêts étaient à présent en jeu, mais aussi parce que la fin de la Guerre Froide alimenterait de nouvelles attentes d'un dividende sur une paix à venir. Cet espoir fut profondément frustré. Le secrétariat du CNUED avait estimé que 600 milliards de dollars seraient nécessaires chaque année entre 1993 et 2000 pour appliquer l'Agenda 21 dans les pays à revenu pauvre, desquels 125 milliards de dollars devaient venir de l'aide officielle au développement. Pour atteindre cet objectif, les pays riches ont été jusqu'à réaffirmer leur engagement qui consistait à procurer 0,7% de leur PNB en tant qu'APD (Aide Publique au Développement). Mais les promesses ont disparu aussi vite que les années ont passé depuis Rio. En réalité, les flux d'APD sont tombés de 69 milliards de dollars en 1992 à moins de 53 milliards de dollars en 2000 (2002 France). De plus la promesse d'investissements additionnels ne s'est pas matérialisée. Les seuls résultats financiers tangibles de Rio sont des engagements pour environ 5 milliards de dollars, essentiellement en faveur du Fonds pour l'Environnement Mondial, qui n'ont été dépensés que partiellement. En plus, le transfert fort controversé de technologies environnementales n'a aucune chance d'aboutir. Enfin, si à Rio l'attitude adoptée par le Nord envers le Sud restait toujours ambiguë, les années suivantes ne laissèrent plus aucun doute. Non seulement les engagements de Rio n'ont pas été tenus mais le Sud a souvent en d'autres occasions fait face à une négligence légère. Cela inclut les polices d'ajustement structurel du FMI, le Sommet Social de Copenhague, les programmes d'allègement de la dette du G7, l'abaissement des prix des produits sur le marché mondial, sans parler des politiques arrogantes de l'OMC. Pour le dire franchement, le Sud a été mené en bateau dans la décennie qui suivit Rio.

1.4 Marrakech a surpassé Rio

Il n'a pas fallu deux ans aux gouvernements qui s'étaient présentés à Rio comme les serviteurs de la Terre, pour se réunir à Marrakech en tant que vendeurs de la Terre. Avec la fondation de l'Organisation Mondiale du Commerce en janvier 1995, ils acceptèrent avec enthousiasme des obligations dont les effets secondaires consistèrent en une liquidation plus rapide de l'héritage naturel dans le monde entier. Tandis que l'objectif de Rio était la protection et l'utilisation prudente des richesses naturelles, Marrakech, en conclusion de l'Uruguay Round du GATT, visait à l'accès inconditionnel des sociétés commerciales aux ressources naturelles. Alors que Rio encourageait une autorité effective de la part des Etats pour appliquer des règles en faveur du bien public, Marrakech affaiblit le pouvoir régulateur des Etats au profit du libre échange commercial. Il en résulta que les politiques internationales de ces dix dernières années furent dominées par des tentatives systématiques de création d'un marché mondial dépourvu de frontières, où les capitaux et les biens (mais pas les personnes!) pourraient circuler librement, motivés seulement par la loi de l'offre et de la demande. Loin d'accorder la priorité à la durabilité ou à la démocratie dans le traitement des affaires internationales, les élites du Sud et du Nord en sont venues toutes deux à envisager le libre marché comme la valeur suprême en politique. Tandis que Rio se défendait bien en rhétorique, Marrakech fut rapide pour la mise en oeuvre. Ce retournement des priorités a freiné tout progrès sérieux après Rio, parfois même en transformant le processus en déclin.

On peut distinguer trois impacts de l'avènement de la globalisation néo-libérale en tant que forme dominante de la mondialisation. Premièrement, c'est le but avoué de la mondialisation que d'étendre l'échelle et la portée de la croissance économique. Toutefois, avec l'exportation de capital d'investissement des pays de l'OCDE, un modèle historique désuet du développement est en train de se propager aux pays en voie d'industrialisation et bien au-delà. Ce genre d'économie fatidique qui repose en grande partie sur la transformation de valeurs naturelles non-rétribuées en produits de base, est à présent en train de s'étendre vers les parties les plus reculées de la Terre. La croissance du revenu national s'est toujours accompagnée historiquement d'une croissance au niveau de la consommation des ressources. Toutefois,

cette dernière courbe de croissance diverge de la précédente dans l'économie post-industrielle après avoir atteint un niveau élevé de non-viabilité. De plus, la dérégulation apparaît dans un système où les prix ne reflètent pas la vérité écologique. Par conséquent, toute expansion du marché, même avec une augmentation du rendement par unité, accélère, en fin de compte, la dégradation environnementale. Il n'est pas étonnant que les forêts disparaissent, que les sols s'érodent et que le ciel se remplisse de carbone. La montée de l'expansion économique, encouragée par la libéralisation des échanges, a emporté, en grande partie, les gains modestes qui auraient pu se matérialiser dans le sillage de Rio.

Deuxièmement, la pression de l'ouverture des marchés a forcé un certain nombre de pays du Sud et de pays Orientaux à accélérer l'exploitation de leurs trésors naturels. Comme l'ajustement structurel devient plus ou moins une affaire permanente, la pression fiscale, les réductions de dépenses sociales et l'encouragement des exportations, sont des mesures qui garantissent un terrain de jeu stable pour les investisseurs et les commerçants. Accélérer l'extraction des ressources minérales et biologiques pour l'exportation est une solution facile à court terme pour stabiliser les monnaies et effectuer les paiements de la dette extérieure. En injectant de plus grandes quantités de pétrole, de gaz, de bois, de métaux et d'autres ressources dans le marché mondial, les pays espèrent que leurs recettes d'exportations ne se détérioreront pas. Par temps difficiles, les gouvernements doivent vendre jusqu'à leurs «bijoux de famille». Par exemple, la Russie a hâtivement vendu les trésors de la Sibérie, le Sénégal a offert des droits de pêche à l'Espagne et au Japon, le Mexique, le Brésil et l'Indonésie ont facilité l'exploitation des forêts à la suite de la crise du Peso. Lorsque l'existence d'un pays sur le marché mondial est en jeu, la durabilité est mise de côté.

Troisièmement, sous la pression du marché mondial, les gouvernements ont souvent sacrifié la protection des biens publics aux intérêts commerciaux des acteurs privés.

Contraints à fournir des conditions accueillantes pour les capitaux mouvants, ils ne sont pas enthousiastes pour les nouvelles réglementations et plutôt enclins à se retirer de celles qui existent déjà. Comme le coût du déplacement d'unités de productions d'un

Lorsque l'existence d'un pays sur le marché mondial est en jeu, la durabilité est mise de côté.

pays à l'autre a fortement baissé, les sociétés transnationales peuvent librement choisir à travers le monde, les conditions politiques et institutionnelles qu'ils considèrent comme les plus favorables. Le pouvoir économique est par conséquent converti en pouvoir politique, puisque les sociétés sont à présent capables de mettre en jeu les perspectives d'emploi et de revenus fiscaux contre l'adhésion à des règles urbanistiques, environnementales et sociales. Les gouvernements ont fait face au même dilemme au niveau des questions sociales et environnementales: quand la protection devient absolument nécessaire, ils deviennent incapables de la fournir.

D'ailleurs, sur le plan cognitif, les documents officiels de Rio avaient déjà partiellement satisfait l'éminence de la règle économique. Rio n'a pas caché son soutien à la libéralisation du marché. Le chapitre 2 de l'Agenda 21, par exemple, recommande «de promouvoir le développement durable en libéralisant les échanges et en rendant les échanges et l'environnement interdépendants»(Art.3). Les gouvernements s'engageaient, par conséquent, à «prendre en considération les résultats de l'Uruguay Round et de promouvoir un système d'échange multilatéral

ouvert, non-discriminatoire et équitable» (Art. 9). Un préjugé néo-libéral avait donc déjà été implanté dans le discours de Rio; après tout, de nombreux lobbies s'étaient mobilisés à l'époque pour assurer que la mobilité inconditionnelle et non réglementée des sociétés soit vue non comme une partie du problème, mais plutôt comme une solution, ceci étant facilité par la vision, pourtant douteuse, que la croissance économique était une condition pour le développement durable et que la libéralisation des marchés étaient des moteurs de rendement. Plus que jamais, la protection environnementale a été dépeinte comme le résultat de la privatisation et de la dérégulation. Une utilisation plus effective des ressources se réaliserait si le marché pouvait rester libre de contraintes, un argument qui pourrait s'avérer juste pour des cas spécifiques, mais pas en ce qui concerne l'expansion à grande échelle. Rio a donc aidé à monter l'agenda de la durabilité en termes de croissance et de libre échange. Malheureusement, tandis que la vision en faveur du libre échange a gagné des points dans les années suivantes, il devint de plus en plus évident que certaines graines d'échec avaient été plantées à Rio même.

1.5. La notion insaisissable de développement

Rio n'a pas réussi à se séparer de l'idée conventionnelle de développement. Au contraire, les gouvernements à Rio, même s'ils reconnaissent l'état déclinant de l'environnement, ont insisté sur une relance du développement. Dans la plupart des documents de Rio, le droit au développement est mis sur un piédestal et une grande prudence diplomatique fut déployée afin d'être certain qu'aucune phrase ne puisse être comprise comme une réduction du développement. Toutefois, développement peut vouloir dire tout et n'importe quoi, de la construction de gratte-ciel à l'installation de sanitaires, de l'extraction de pétrole au forage destiné à trouver de l'eau, de l'établissement d'industries de software à l'implantation de pépinières d'arbres. Il s'agit d'un concept d'une monumentale vacuité, qui porte une connotation vaguement positive. C'est pourquoi il est facilement utilisé pour véhiculer des perspectives contradictoires. D'un côté il y a les champions du PNB pour lesquels le développement est synonyme de croissance économique

par habitant, indifférents au fait que la croissance mine souvent le capital naturel et social afin de produire plus de capital monétaire. D'un autre côté il y a les champions de la justice qui identifient le développement à plus de droits et de ressources pour les pauvres et les démunis, basé sur l'héritage social et naturel. Réunir les deux perspectives dans une même enveloppe conceptuelle mène à coup sûr à la confusion, si ce n'est à une dissimulation politique. Les nombreuses carences de Rio trouvent leur origine dans la nature insaisissable du concept central de développement.

Une des conséquences en a été que la notion de développement durable a été dépouillée de toute signification claire, en raison de l'addition de «durable» à «développement». Il n'est pas surprenant que l'adjonction d'un qualificatif à une enveloppe conceptuelle puisse mener à la confusion. Ce qui devrait précisément rester durable demeurera à jamais insaisissable, entraînant des querelles perpétuelles au sujet

Ce fut l'alliance, non-officielle, des gouvernements du Sud et du Nord, en faveur du développement – en tant que croissance – qui a fortement émasculé l'esprit de Rio.

de la nature et de la portée du développement durable. En 1980, la Stratégie Mondiale de la Conservation, qui fit référence pour la première fois à la notion de «développement durable», a pratiqué l'opération sémantique décisive en faisant basculer le lieu de la durabilité, de la nature au développement. Si «durabilité» se référait précédemment à des ressources vivantes telles que les forêts et zones de pêche, le terme se réfère à présent au développement. Ce qui permit, dans les années suivantes, à toutes sortes d'acteurs, allant de gouvernements motivés par le pouvoir et d'entreprises motivées par le profit à des personnes indigènes et des groupes d'actions citoyens, d'exprimer leurs intentions en terme de développement durable.

Avec l'idée de développement – en tant que croissance – facilement contenue dans celle de développement durable, il a été difficile d'échapper à l'ombre de l'idéologie de la croissance générée à Rio et au-delà. Ceci eut d'énormes conséquences pour le développement et la compréhension du concept de durabilité. Car si la croissance est prise en tant qu'impératif naturel, tous les efforts se portent sur la réforme des moyens de la croissance, c'est-à-dire sur les technologies, les formes d'organisations, les structures d'incitants, tandis que les fins de la croissance, c'est à dire les niveaux de confort, de choix et de consommation atteints par les pays les plus avancés sont tenus pour acquis. Dans un tel schéma, la prise de conscience du seuil de saturation de la nature sera forcément oubliée. Une telle prise de conscience jette toutefois un doute sur le fait qu'il n'y ait pas de limite dans le temps à la croissance. Où mène la croissance? Quelle finalité pourrait justifier l'appropriation de ressources naturelles limitées? La production de réservoirs, la construction d'autoroutes ou l'approvisionnement en nourriture pour ceux qui sont affamés? Après tout il est évident que les sociétés qui tournent grâce aux automobiles, aux supermarchés, à l'étalement urbain, à l'agriculture chimique et aux centrales électriques à base de pétrole ne seront jamais durables. Et pourtant la philosophie du développement – en tant que croissance – qui ignore l'idée de limites écarte de telles questions; c'est également pour cette raison que le processus de Rio est resté tellement inoffensif.

Il était, néanmoins, politiquement opportun pour tout le monde, pour le Nord, pour le Sud, pour les pays anciennement communistes, de ne pas questionner la philosophie du développement – en tant que croissance-. Le Sud et les économies en transition ont pu

continuer à formuler leurs demandes de justice et de reconnaissance en demandes pour une croissance économique limitée, sans faire les distinctions cruciales quant à «quel genre de croissance?», «pour le bénéficiaire de qui?», «une croissance dans quelle direction?» Pour ce qui est du Nord, inutile de dire qu'avec la bénédiction du «développement» les protagonistes de la croissance pouvaient se jeter dans la course économique sans arrière-pensée. Parce que le «développement» est resté incontesté, la poursuite implacable du sur développement et de la puissance économique venant du Nord n'a jamais attiré l'attention des politiques environnementales officielles. De cette façon, les élites du Sud et du Nord ont pu se réconcilier avec le résultat de Rio. En effet, ce fut l'alliance non-officielle des gouvernements du Sud et du Nord en faveur du développement – en tant que croissance – qui a fortement émasculé l'esprit de Rio. Le Sommet Mondial de Johannesburg pourra-t-il ranimer cet esprit?

Regard rétrospectif sur Rio

- Rio a stimulé les politiques environnementales des gouvernements et les affaires partout dans le monde. Il a établi les fondations pour une réglementation internationale dans les politiques de la biosphère.
- Rio a augmenté la légitimité des micro-initiatives en faveur de la durabilité dans la société civile, dans les affaires et les municipalités.
- Cependant le Nord a fait marche arrière par rapport au Compromis de Rio et le Sud a continué de montrer peu d'intérêt pour les questions environnementales. La santé générale de la planète s'est détériorée davantage et l'inégalité a globalement augmenté.
- Pendant ce temps, les gouvernements ont donné priorité à l'agenda de l'OMC, aux dépens des engagements qu'ils avaient pris à Rio, prêts à créer un marché mondial exempt de frontières.
- Rio n'a pas pu abandonner la philosophie du développement – en tant que croissance. Les questions cruciales qui se posent lorsque l'on parle de durabilité sont: quel genre de développement, pour le bénéficiaire de qui et dans quelle direction.



Partie 2

Le programme de Johannesburg

Le défi de Johannesburg est d'aller plus loin que Rio, et pourtant le danger de Johannesburg est de reculer par rapport à Rio. La Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement s'est efforcée de s'attaquer à deux crises majeures: la crise de la nature et celle de la justice. On attendait des environnementalistes – souvent du Nord – qu'ils tiennent compte du désir de la majorité des citoyens du monde pour une vie sans pauvreté et détresse. Par contre, on demandait aux développementalistes – souvent du Sud – de reconnaître les répercussions désastreuses d'une base naturelle détériorée. Comme d'habitude, les environnementalistes étaient sensés s'opposer à la déforestation, à l'agriculture chimique ou à l'expansion des centrales électriques, alors que les développementalistes luttaien pour la commercialisation du bois de construction, l'augmentation de la production de nourriture et l'alimentation des villages en électricité. Par conséquent, le Sommet de la Terre, avait pour objectif d'intégrer les agendas en matière d'environnement et de développement pour libérer les législateurs du dilemme entre l'aggravation de la crise de la nature due à l'encouragement du développement ou, au contraire, l'aggravation de la crise de la justice due à l'insistance mise sur la protection de la nature.

En définitive, le processus de Rio n'a pas réalisé son ambition. La manière de répondre au désir de justice sans bouleverser la biosphère reste une énigme pour le 21^e siècle. Bien sûr, le fait qu'aider la population et aider la nature vont ensemble, a été démontré à des nombreuses occasions, qu'il s'agisse de l'agriculture biologique, de l'exploitation forestière durable ou d'industries avec une gestion efficace des ressources. Mais sur une plus grande échelle, la réconciliation des programmes de développement et d'environnement reste encore à des années lumières. Bien plus, si les choses ne sont pas brillantes en matière d'environnement, elles sont encore pires en ce qui concerne le développement. Malgré l'importance du «développement» dans tous les documents de Rio, la demande du Sud pour plus de reconnaissance et d'équité a largement été déçue durant la dernière décennie, renforçant la peur de nombreux pays du Sud de tomber encore plus bas et d'être à jamais exclus des bénéfices du monde moderne.

Malgré ce contexte, le Sud – et en particulier l'Afrique du Sud – a l'intention de transformer Johannesburg en un sommet pour le développement plutôt qu'un sommet de l'environnement. Alors qu'on a considéré que Rio avait été dominé par les pays du Nord, on espère que Johannesburg sera le Sommet des pays du Sud. En effet le titre de la conférence, «Sommet Mondial pour le Développement Durable», reflète clairement cette volonté de placer le «développement» plus haut sur l'agenda politique. Selon nous, c'est justifié, étant donné la négligence systématique des préoccupations d'équité dans la politique mondiale. D'ailleurs, nous sentons qu'il est grand temps de braquer les projecteurs sur les injustices structurelles qui vouent la majorité de la population dans le monde à des conditions de vie misérables et indignes.

Pourtant, nous croyons que mettre l'accent sur les objectifs de développement comme si la crise mondiale de la nature n'existait pas, signifierait revenir en arrière par rapport à Rio. Ce serait en quelque sorte une régression, une réduction de la sensibilité grandissante à l'égard du caractère limité du monde naturel. Et ce ne serait pas rendre service au Sud, dans la mesure où l'équité ne peut plus être dissociée de l'écologie. Au lieu de cela, satisfaire l'ambition de Rio exige une réponse effective à la demande d'équité émanant du Sud, mais d'une manière qui tienne pleinement compte des limites

bio-physiques de la Terre. Certains prétendent que l'humanité est face à un choix entre la misère humaine et la catastrophe naturelle. Ce choix est faux. Nous sommes convaincus que la misère humaine peut être éliminée sans que cela implique des catastrophes naturelles. Inversement, les catastrophes naturelles peuvent bien être évitées sans condamner les populations à une vie de misère. Pour être prêts à relever ce défi, il faudra toutefois revisiter les technologies, les institutions et les visions du monde qui dominent aujourd'hui le globe. Johannesburg peut constituer un nouveau départ.

2.1. Se débarrasser d'un développement d'imitation

A la fois par l'imposition et par l'attraction, le modèle de développement du Nord a modelé les désirs du Sud, lui offrant des exemples tangibles d'une vie non seulement différente, mais aussi prétendument meilleure. Après la décolonisation, l'indépendance politique nouvellement acquise mise à part, le Sud a visé un style de vie industriel et a entrepris de rattraper les pays les plus riches. Et après la chute du communisme, les pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie Centrale se sont empressés d'épouser le capitalisme et les produits étincelants du marché libéralisé. Le vainqueur a tout emporté, y compris l'imagination. Là où les pays veulent parvenir, ce qu'ils espèrent devenir, n'a le plus souvent pas émergé naturellement de leur histoire et traditions respectives mais s'est forgé en imitant le modèle des pays du Nord. De la sorte, la dignité était de devenir moderne et l'équité internationale signifiait rattraper les pays développés.

L'époque du développement d'imitation est passée. Non parce que l'émulation du Nord n'a pas produit les résultats souhaités, mais parce que le modèle de développement du Nord est historiquement obsolète. Jusqu'à ce que la crise environnementale n'éclate, on pouvait encore attribuer une certaine supériorité à la civilisation technologique, qui a émergé des deux côtés de l'Atlantique Nord dans le dernier quart du 20^{ème} siècle. Mais il est devenu désormais évident que beaucoup de ses glorieuses réussites sont en réalité des illusions d'optique déguisées. En se limitant essentiellement au transfert du pouvoir de la nature à l'homme, elles ont dégradé et épuisé la nature. Une des conséquences en est que

les systèmes naturels, qui sont les sources (l'eau, le bois, le pétrole, les minéraux, etc.), les sites (les terrains destinés aux mines, les villages, l'infrastructure) et les réservoirs (les sols, les océans, l'atmosphère) du développement économique, sont perturbés ou gravement dégradés. Il suffit de penser aux tendances environnementales des cinquante dernières années: les concentrations de gaz à effet de serre ont dépassé les seuils tolérables, un tiers des terres arables ont été détruites dans le monde entier, tout comme un tiers des forêts tropicales, un quart de l'eau potable disponible et un quart des réserves de poissons, sans oublier l'extinction d'espèces animales et végétales. Bien que ce n'est qu'une minorité de la population mondiale qui se soit nourrie de la nature pendant seulement deux générations, le festin arrive rapidement à sa fin.

Une situation dramatique est maintenant apparue. Actuellement, le monde consomme plus de ressources que la nature ne peut en produire. Les calculs suggèrent que les activités humaines ont excédé la capacité de la biosphère depuis le milieu des années septante. Depuis lors, l'excès écologique est devenu le signe distinctif de l'histoire humaine. En 1997, ce dépassement s'est élevé à 30% de la capacité de la Terre, ou même 40 à 50 % si l'on considère les besoins des autres êtres vivants (WWF 2000). Une large part de cette utilisation excessive est due à l'usage extravagant des combustibles fossiles, dont le déchet en carbone nécessite, comme réservoir naturel, une superficie bio-productive vaste. En effet, le filon mondial du combustible fossile est principale-

Le modèle de développement du Nord est historiquement obsolète

ment responsable du dilemme du développement conventionnel, qui offre actuellement le choix peu confortable entre l'injustice sociale et le bouleversement biosphérique. Si, par exemple, la moyenne actuelle des émissions de carbone par personne dans le monde industrialisé était appliquée à tous les pays, l'atmosphère devrait absorber cinq fois plus d'émissions qu'elle ne peut en supporter, sans compter l'augmentation attendue de la population. En d'autres termes, si tous les pays du globe suivaient le modèle industriel, cinq planètes seraient nécessaires pour fournir les puits de carbone dont aurait besoin le développement économique. Comme l'humanité ne dispose que d'une planète, une telle approche de l'équité deviendrait la mère de tous les désastres.

En conséquence, on ne peut éviter la conclusion selon laquelle la population grandissante du monde ne peut atteindre un standard de vie occidentale en suivant les voies traditionnelles du développement. Les ressources nécessaires sont trop vastes, trop coûteuses et trop dommageables pour les écosystèmes locaux et globaux. En effet, *le Rapport du PNUD sur le Développement Humain de 1998* souligne que «les pays pauvres doivent accélérer leur croissance de consommation, mais ils ne doivent pas suivre la voie prise par les riches et les économies à croissance rapide de la dernière moitié du siècle». Quoiqu'il en soit, même s'il s'agit d'un bon conseil, il ne met pas

en valeur l'opportunité qui s'ouvre pour de nombreux pays de l'hémisphère Sud. Probablement comme jamais avant dans l'histoire, il existe une opportunité de transformer le «sous-développement» en bénédiction. En ce moment historique où la dépendance par rapport aux combustibles fossiles mène les sociétés industrielles à l'impasse, les économies, qui auparavant étaient considérées comme arriérées, sont tout d'un coup dans une position plus favorable. Pas encore complètement enfermées dans un modèle ancien d'industrialisation, elles ont l'espoir de parvenir à un âge post-fossile, évitant les modes de production et de consommation intenses en ressources si précieux au monde industrialisé. Donc le défi auquel ils doivent faire face est de choisir une voie qui soit à la fois pro-environnement et pro-pauvres. Rompre le lien entre la croissance économique et l'augmentation de l'utilisation des ressources, entre le progrès social et la croissance économique, peut les mener très loin dans un futur durable. En cas de succès, ils pourraient même renverser la vieille relation maître-élève, montrant au Nord le moyen d'échapper à un système économique auto-destructeur. Cette chance, pourtant, disparaîtra plutôt vite, si le Sud continue à s'accrocher à un développement d'imitation. Elle restera possible si le Sud a le courage d'envisager des modèles de prospérité qui sont différents de ceux du Nord.

2.2. Réduire l'empreinte des riches

Sans écologie, il n'y aura pas d'équité dans le monde. Autrement la biosphère sera vouée aux turbulences. L'idée selon laquelle l'espace environnemental disponible dans le monde est limité bien que connaissant des frontières flexibles, a apporté une dimension nouvelle à la justice. La demande pour plus de justice a, depuis des temps immémoriaux, exigé de limiter l'usage du pouvoir dans la société, mais désormais elle exige également de limiter l'utilisation de la nature. Si l'on veut donner une chance à la justice, les puissants doivent céder l'espace politique et environnemental aux personnes privées de pouvoir. C'est la raison pour laquelle, après l'âge de l'innocence environnementale, la question de la nature est inhérente à celle du pouvoir, tout comme la question du pouvoir est inhérente à celle de la nature.

Le pouvoir détermine qui occupe quelle portion de l'espace environnemental. Toutes les nations, pas plus que tous les citoyens, n'utilisent des parts égales. Au contraire, l'espace environnemental est divisé d'une manière extrêmement injuste. Il est toujours vrai qu'environ 20% de la population mondiale consomme 70 à 80% des ressources mondiales. Ce sont ces 20% qui mangent 45% de l'ensemble de la viande et du poisson, consomment 68% de l'électricité, 84% du papier et possèdent 87% des automobiles (PNUD 1998, page 2). Par-dessus tout, ce sont les pays industrialisés qui exploitent de manière excessive l'héritage de la nature; ils puisent dans l'environnement bien au-delà de leurs frontières nationales. Leur empreinte écologique est plus grande, et dans certains cas, beaucoup plus grande, que leurs propres terri-

Le fossé principal se situe de fait entre le riche internationalisé et le pauvre local.

toires; une grande partie des ressources et des réservoirs qu'ils utilisent et gaspillent proviennent d'autres pays. En fait, les pays de l'OCDE dépassent (en termes d'écologie et d'équité) la taille moyenne admissible d'une telle empreinte d'au moins 75 à 85%. Les 25% riches de l'humanité occupent une surface aussi étendue que l'entièreté de la superficie biologiquement productive de la terre (Wackernagel-Rees 1997).

Toutefois, et particulièrement en matière de consommation des ressources, la distinction traditionnelle entre le Nord et le Sud est trompeuse. «Nord» et «Sud» ne sont que des «catégories zombies» (U. Beck), c'est-à-dire des concepts qui survivent tant bien que mal dans le discours quotidien malgré qu'ils ne reflètent pas des réalités politiques. La juxtaposition classique du G7 (plus la Russie) et du G77 (plus la Chine) existe toujours dans les forums internationaux mais elle ne représente pas la dynamique politique du monde réel. Le «Sud» collectif comprend des situations des plus hétérogènes, allant de la capitale financière Singapour ou de l'Arabie Saoudite riche en pétrole au Mali accablé par la pauvreté. En tant que tel, un intérêt commun entre ces pays est difficile à discerner. La même remarque vaut pour le Nord, quoique dans une moindre mesure. «Nord» et «Sud» sont donc surtout des artefacts diplomatiques.

Plus important encore, la distinction traditionnelle Nord-Sud obscurcit le fait que la ligne de démarcation dans le monde d'aujourd'hui, si elle existe, ne s'étend pas principalement entre les sociétés du Nord et du Sud, mais en plein milieu de toutes ces sociétés. La fissure majeure apparaît entre le riche mondial et le pauvre local. Le fossé Nord-Sud, au lieu de séparer les nations, déchire chaque société, bien que dans des configurations différentes. Il sépare la classe des consommateurs internationaux d'une part, de la majorité sociale qui se trouve en dehors des circuits mondiaux, d'autre part. La classe moyenne globale est composée en majorité des citoyens du Nord, ainsi que d'un nombre varié d'élites du Sud. 80% de cette classe provient de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale et de l'Europe de l'Est, et du Japon; et 20% est dispersée dans tout le Sud. Son importance totale équivaut à peine à 20% de la population mondiale, ces mêmes 20% qui disposent d'une automobile. Dans la dernière décennie, la globalisation a accéléré et intensifié l'intégration de cette classe dans le circuit mondial des biens, de la communication et du voyage, et ce plus clairement dans les

pays nouvellement industrialisés, en Russie et en Europe de l'Est. Des sociétés commerciales transnationales pourvoient aux besoins de cette classe, tout comme elles lui fournissent ses moyens symboliques d'expression, tels que les films, la mode, la musique et les marques de fabriques. Mais des catégories entières de personnes dans le Nord, comme les chômeurs, les personnes âgées et les personnes ne disposant pas de compétences concurrentielles, ainsi que des régions entières du Sud se trouvent exclus des circuits de l'économie mondiale. Dans chaque pays, une frontière invisible sépare les rapides des lents, les connectés des non-connectés, les riches des pauvres. Il existe un Nord mondial comme il existe un Sud mondial, comprenant même l'ancien bloc de l'Est. Cette réalité se cache derrière les termes classiques de «Nord» ou de «Sud».

Les classes des consommateurs axées sur les entreprises privées, au Nord comme au Sud, ont le pouvoir de mettre à leur service la masse mondiale des ressources naturelles commercialisables. En raison de leur pouvoir d'achat, ils peuvent commander les flux de ressources, pour alimenter leurs modes de production et de consommation qui transforment ces ressources en produits de manière intensive. La portée géographique de leur pouvoir d'attraction des ressources est à la fois mondiale et nationale. À l'échelon mondial, un réseau de flux de ressources, généralement organisé par les multinationales, s'étend tel une toile d'araignée sur la planète, amenant l'énergie et les matières premières vers les zones à consommation élevée. Sur le plan national, les classes moyennes urbaines parviennent de manière identique à capturer les ressources à leur bénéfice, grâce aux modèles de propriété, de subsides et de supériorité de la demande. Particulièrement dans les pays du Sud, la demande du marché pour des biens et des services qui font un usage intensif des ressources provient principalement d'une partie relativement minime de la population, qui commande le pouvoir d'achat et est donc capable d'imiter les modèles de consommation du Nord. En conséquence, les groupes les plus influents dans des pays comme le Brésil, le Mexique, l'Inde, la Chine ou la Russie utilisent à peu près autant d'énergie et de matières premières que leurs congénères du monde industrialisé, ce qui, toutefois, signifie un niveau cinq à dix fois plus élevé que la consommation moyenne de ces pays.

La réduction du poids écologique des classes consommatrices de par le monde n'est pas juste une question d'écologie, mais aussi une question d'équité.

Bien que le commerce des ressources puisse constituer une aide économique, il est nuisible sur le plan écologique dans la mesure où l'utilisation excessive de l'espace environnemental retire des ressources à la majorité sociale dans le monde, réduisant leur capacité d'améliorer leurs vies et d'évoluer vers un avenir meilleur. Bien plus, la richesse d'un côté est parfois responsable de la pauvreté de l'autre. A plusieurs reprises, les classes consommatrices se sont protégées de tout préjudice environnemental en laissant le bruit, la saleté et la laideur de l'arrière-pays industriel sur le seuil des groupes moins avantagés. En outre, les ressources ne sont pas seulement là où elles attendent d'être extraites; souvent elles sont là où des personnes habitent et sont utilisées par ces personnes pour subvenir à leurs besoins. En accaparant les ressources par

le biais de la portée mondiale des entreprises privées, les classes consommatrices contribuent à la marginalisation du tiers de la population mondiale qui assure sa subsistance directement d'un libre accès aux terres, à l'eau et aux forêts. De telles exportations peuvent certainement augmenter le revenu d'un pays, mais il n'est pas du tout certain que les personnes marginalisées profitent de ces bénéfices. En tout cas, ériger de grands barrages et extraire les minerais, couper les arbres et capitaliser l'agriculture au bénéfice de consommateurs à distance, détruit souvent les écosystèmes par lesquels de nombreuses personnes vivent. En réalité, de telles expressions du développement ne font souvent rien d'autre que de priver les pauvres de leurs ressources afin de permettre aux riches de vivre au-dessus de leurs moyens.

2.3. Garantir les droits aux moyens d'existence

Au contraire de Rio, Johannesburg va se concentrer sur l'éradication de la pauvreté. Le Sud pourra bien agiter l'étendard de la pauvreté et demander une plus grande part de l'économie mondiale. Cependant, alors que cette tâche est une noble mission, sa stratégie politique est ambivalente. Il ne fait certainement aucun doute que l'élimination de la pauvreté demande des efforts énormes de la part de la communauté internationale. Mais on peut se demander si ces efforts devraient consister principalement en un niveau plus élevé d'assistance au développement, en des octrois plus grands de fonds ou en une intégration croissante au marché mondial. Ce qui est bon pour un gouvernement n'est pas nécessairement bon pour les pauvres. Bien trop souvent, et ce depuis longtemps maintenant, les gouvernements du Sud, soutenus par leurs élites, ont satisfait l'expansion de leurs propres classes consommatrices et renforcé leur propre base de pouvoir sous la bannière de l'éradication de la pauvreté. Dans ce contexte, il est clair que la lutte pour la réduction de la pauvreté ne se résoudra pas dans les controverses entre les gouvernements du Nord et du Sud, mais dans les conflits entre la majorité marginalisée et la classe moyenne mondiale, ce qui inclut les gouvernements locaux, les entreprises privées et les institutions multilatérales. Après tout, il est déjà arrivé plus d'une fois que les gouvernements du Sud et du Nord parviennent à un consensus aux

dépens des pauvres. Alors que tout le monde convient que l'élimination de la pauvreté doit être une priorité, les opinions sont partagées dès qu'on pose la question essentielle: l'éradication de la pauvreté, oui, mais par qui ?

La première réponse insiste sur le rôle des investisseurs, des multinationales et des décideurs économiques, mettant en valeur le fait que la réduction de la pauvreté résultera d'une croissance économique plus importante et plus large. Parce que la croissance, dans cette opinion, est enclenchée par l'exportation vers des marchés urbains ou, mieux encore, étrangers, les ingrédients les plus importants de la stratégie de réduction de la pauvreté sont les investissements de capitaux, les usines, les systèmes d'irrigation, les réseaux de transport et les débouchés commerciaux. En outre, un plus grand pouvoir d'achat ne peut être créé que si on garantit un libre accès aux marchés des consommateurs du Nord. Dans cette perspective, seule l'intégration de la plupart des secteurs agricoles productifs dans le marché mondial peut fournir un flot de revenus et d'investissements solides ce qui, en retour, peut stimuler encore plus de croissance. En bref, la pauvreté serait vaincue par encore plus de globalisation. Les questions environnementales, d'ailleurs, jouent uniquement un rôle mineur dans les stratégies de réduction de la pauvreté liées à l'exportation. Au contraire, une trop grande

accentuation sur les pesticides, la pollution, la coupe à blanc ou les récoltes génétiquement modifiées est considérée comme un obstacle au développement. Pourtant, le commerce durable pourrait gagner en importance dès qu'il y aura une demande suffisante des consommateurs pour des biens tels que le bois certifié et des produits biologiques. Nous pensons que la réduction de la pauvreté par l'exportation est, dans ses grandes lignes, l'approche favorisée par l'Afrique du Sud et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), récemment créé.

La seconde réponse, qui a notre préférence, s'attache aux pauvres eux-mêmes et les reconnaît comme acteurs de leurs propres vies même dans des conditions de pauvreté et de dénuement. Suivant cette opinion, la pauvreté résulte plus d'un déficit de pouvoir que d'un manque d'argent. Loin d'être des personnes dans le besoin attendant un approvisionnement, les personnes pauvres doivent être considérées comme des citoyens qui sont limités par manque de libertés, de droits, de qualifications, de revenus et d'influence politique. Par conséquent, toute tentative d'alléger la pauvreté devra être centrée sur un renforcement des droits et des chances. C'est particulièrement vrai pour les femmes qui sont souvent légalement marginalisées. Dans nombre d'endroits, elles n'ont pas accès au marché de l'emploi, à un revenu ou à des responsabilités, alors qu'en réalité, elles portent la plus grande part du fardeau de la vie quotidienne et doivent souvent subvenir seules aux besoins de leur famille. Pour les hommes comme pour les femmes, une stratégie des droits fondamentaux, plus qu'une stratégie des besoins fondamentaux, pourrait permettre de venir à bout des limites de l'auto-organisation. A la campagne, les conflits vont surtout concerner les droits à la terre, l'accès à l'eau, aux forêts et à un habitat non endommagé, face aux propriétaires des terres et aux administrations d'Etat. En ville, les conflits vont se focaliser autour des droits au logement, à l'eau non polluée, à la gestion d'une activité commerciale ou à l'auto-administration, face aux responsables locaux, aux autorités en matière de santé publique, à la police ou aux cliques du pouvoir. Sans changements des modèles de pouvoir, qu'ils soient discrets ou profonds, les pauvres manqueront presque toujours de la sécurité et des ressources nécessaires à une existence décente. Favoriser la croissance économique est moins important que garantir les moyens d'existence des plus pauvres. Dans la mesure où la croissance économique ne parvient pas toujours à se répercuter sur les plus

La pauvreté résulte plus d'un déficit de pouvoir que d'un manque d'argent.

pauvres, il n'y a pas de raison de sacrifier les vies des personnes au présent pour des gains spéculatifs dans le futur. A la place, il est crucial de leur donner les moyens d'avoir une vie digne ici et maintenant.

Toutefois, une perspective tellement centrée sur les ressources fondamentales est à l'opposé des stratégies de réduction de la pauvreté centrées sur l'exportation. S'il est prouvé que la réduction de la pauvreté sur base d'une politique d'exportation pourrait aider les investisseurs, les sociétés agricoles et les riches fermiers à améliorer leur propre prospérité, de larges pans de la population rurale subiront probablement un déplacement massif des petites exploitations agricoles vers les villes et ainsi perdre l'accès aux ressources naturelles. De plus, une stratégie qui créerait des emplois industriels, sous le régime d'une économie sans frontières qui devrait être compétitive sur le marché mondial, s'essoufflera probablement très vite. De tels emplois nécessitent un investissement considérable de capitaux, ce qui rend leur expansion moins rapide que celle du nombre des chômeurs. En tout cas, sous un régime de libre échange, l'agriculture et l'industrie dans la plupart des pays du Sud, ne pourront pas être simultanément compétitives et pourvoyeuses d'emplois. La politique d'intégration des marchés mondiaux est par conséquent loin d'être accueillante à l'égard du nombre rapidement croissant de citoyens. Elle rend de nombreuses personnes superflues selon l'économie officielle.

Afin d'éviter cet écueil, il est important de promouvoir des moyens de subsistance durables. Durables dans les deux sens du terme: premièrement en tant qu'activité qui procure un revenu ou une subsistance décente et qui procure un statut au sein de la société de même qu'une véritable vie; deuxièmement en tant qu'activité qui conserve, et si possible régénère, l'environnement. Des écosystèmes productifs sont des atouts essentiels pour assurer une subsistance durable, puisque les prairies, les forêts, les champs et les rivières peuvent constituer des sources précieuses de viabilité. Ceci est la raison principale pour laquelle les stratégies d'éradication de la pauvreté centrées sur l'octroi de moyens fondamentaux d'existence coïncident avec les intérêts de la protection environnementale. L'écologie est donc essentielle pour assurer des ressources décentes dans la société. La protection des droits des communautés par rapport aux ressources naturelles est donc un point essentiel des politiques de moyens de subsistance. Toutefois, renforcer les droits des communautés locales signifie affaiblir les revendications des salariés et des consommateurs distants.

De cette façon la demande directe ou indirecte des classes moyennes, basée sur une logique d'entreprise privée, pour des ressources facilement accessibles et bon marché devra être contrôlée dans la mesure où l'intérêt de la classe moyenne en faveur d'une expansion de la consommation et l'intérêt des entreprises en faveur de l'augmentation des profits vont souvent

à l'encontre de l'intérêt des communautés en faveur de la protection de leurs moyens d'existence. Ces conflits liés aux ressources naturelles ne pourront être calmés que si les économiquement forts de la planète font la transition vers des schémas de production et de consommation utilisant moins de ressources.

2.4 Un bond dans l'Age Solaire

A l'époque de Rio, le développement durable concernait surtout la protection de la nature, mais à présent, à la veille de Johannesburg, il s'agit avant tout de protéger les personnes. Personne ne peut rester aveugle devant ce qui peut être appelé le défi du 21^{ème} siècle, à savoir comment étendre au mieux l'hospitalité à deux fois plus de personnes dans le monde, en sachant que la biosphère se détériore rapidement ? En effet, le modèle traditionnel de la rareté, qui avait laissé son empreinte dans le développement économique et qui continue de le modeler, est aujourd'hui désuet. Tandis qu'autrefois, le monde apparaissait plein de nature, mais vide de gens, aujourd'hui le monde est vide de nature mais rempli de gens. La satisfaction des besoins et des manques n'est pas autant limitée par l'indigence des mains et cerveaux que par la raréfaction des ressources et des systèmes vivants. La nature constitue plus à présent un facteur de limitation que l'argent, étant donné que le développement est de plus en plus limité non pas par le nombre de bateaux de pêche, mais par la disparition des poissons; non par la puissance des pompes, mais par l'épuisement des aquifères; non par le nombre de tronçonneuses mais par la disparition des forêts primaires. La question primordiale sera, en particulier pour les pays du Sud, de savoir combien de problèmes peuvent être simultanément résolus ou évités? Comment faire face à l'abondance de la population et à la rareté de la nature en faisant, dès le début, les bons choix ?

La réponse, selon nous, est de sortir rapidement d'une économie industrielle qui épuise à la fois la nature et la population, et de se diriger vers une relance de l'économie consciente des ressources naturelles et ayant besoin de personnes. Une économie basée sur la supposition qu'il existe des «biens gratuits» dans le monde – l'eau pur, l'air pur, la

combustion d'hydrocarbures, les forêts vierges, les filons de minéraux – favorisera des méthodes de production intensive d'énergie et de matériaux à grande échelle, et le travail restera marginalisé. Par contre, si l'économie décourage l'usage effréné des ressources naturelles et privilégie les ressources non-fossiles, un modèle de production décentralisé et à plus petite échelle nécessitant plus de force de travail et d'intelligence prospérera probablement. Dans le Nord et le Sud, le potentiel pour une productivité plus importante des ressources offre aux entreprises et aux gouvernements un scénario alternatif: effectuer des réductions radicales au niveau de l'utilisation des ressources, tout en augmentant les taux d'emploi. Plutôt que de licencier les gens, des gains plus importants peuvent être produits en arrêtant de gaspiller des kilowattheures, des barils de pétrole et de la pâte à papier, des forêts anciennes. Les personnes devront en partie remplacer les ressources naturelles; une telle économie, évoluant avec une contribution minimum de la nature, devra reposer beaucoup plus sur la force, les talents et le savoir des personnes. Bien sûr, elle sera post-industrielle au sens premier du mot: trouver de nouveaux équilibres entre le hardware, la productivité biologique et l'intelligence humaine.

C'est encore plus vrai lorsque qu'il s'agit de changer complètement les réserves de ressources naturelles, de passer des énergies et matériaux basés sur les matériaux fossiles à ceux basés sur l'énergie solaire. Outre les bénéfiques environnementaux évidents, nous voulons souligner que les ressources fossiles sous-tendent généralement de longues chaînes d'approvisionnement qui à leur tour sous-tendent de longues chaînes de production. Parce qu'il y a habituellement de telles distances entre l'endroit d'extraction d'une ressource et l'endroit où se situe son usage final, ceci en incluant les nombreuses étapes intermédiaires de

traitement et de raffinement, les possibilités de profit et d'emploi sont aussi dispersées. La plupart des pays et des localités, se trouvant tout en aval de la chaîne, sont étouffés par le coût élevé du combustible et des ressources importées de l'étranger. Ils paient, mais la plupart des gains et des emplois surgissent ailleurs. Toutefois, un changement des réserves de ressources naturelles renverserait cette logique. Dépendre de l'énergie photovoltaïque, éolienne, de petites centrales hydroélectriques et des biomasses de toutes sortes implique de plus courtes chaînes d'approvisionnement, non seulement pour les ressources, mais fréquemment pour la technologie de conversion utilisée. Le résultat serait que les revenus et les emplois resteraient en grande partie au niveau local/régional et l'argent serait réinvesti dans les économies locales. De plus, comme le soleil et la biomasse sont diffus géographiquement, ils se prêtent à des structures décentralisées de production et d'utilisation, contrairement aux ressources fossiles qui sont concentrées dans quelques endroits et qui donnent lieu à des structures centralisées de grande échelle. Le modèle industriel de gaspillage de la nature plutôt que d'occupation de personnes serait inversé; l'économie solaire va dans le sens d'inclure les gens et d'épargner les ressources.

Les pays du Sud ont la possibilité de faire un bond vers l'économie solaire, plus tôt et plus complètement que les économies du Nord. En fait, ce serait de l'autodestruction, en termes de sources de revenus et en terme d'environnement, que de passer par les mêmes étapes d'évolution industrielle que les pays du Nord. Par exemple, les pays du Sud vont devoir prendre des décisions importantes sur l'introduction d'infrastructures telles que l'énergie, le transport, l'évacuation des eaux usées et les systèmes de communication, dont l'introduction et la maintenance dans les pays industrialisés a provoqué la diminution des ressources naturelles sur la terre. Aujourd'hui de nombreux pays du Sud sont encore dans une position qui leur permet d'éviter le chemin de la non-durabilité, en optant sans délais pour des infrastructures qui leur permettraient de se placer dans une optique de faible émission et de faible consommation de ressources. C'est également le cas pour les pays en «transition», où il est souvent préférable de bâtir de nouveaux systèmes d'infrastructure plutôt que d'améliorer les anciens. Les investissements dans l'infrastructure tels que des systèmes de métro léger, une production d'énergie décentralisée, des transports publics, des égouts pour les eaux usées, des logements adaptés à localement, des

systèmes alimentaires régionalisés, des installations de transports urbains légers etc.. pourraient mettre un pays sur la voie de méthodes de développement plus propres, moins coûteuses et plus équitables. Cette perspective s'avère vraie à bien des égards; de surcroît, cela représente l'unique possibilité d'arriver à une indépendance économique plus grande, des décennies après l'acquisition de l'indépendance politique. Les pays du Sud et du Nord qui ignorent la possibilité d'effectuer ce bond dans l'âge solaire le font au risque de rater une opportunité unique.

Le Programme de Johannesburg

- Se fixer sur le modèle de développement historiquement obsolète du Nord comme si la crise de la nature n’existait pas, signifie en retour en arrière par rapport à Rio et rend un mauvais service au Sud puisque l’équité ne peut plus à présent être dissociée de l’écologie.
- Les distinctions conventionnelles entre le Nord et le Sud sont trompeuses – il s’agit d’artefacts diplomatiques. La véritable division mondiale traverse toutes les sociétés – elle sépare les riches mondialisés des pauvres localisés.
- Un usage excessif de l’espace environnemental ôte des ressources à la majorité mondiale marginalisée. L’équité nécessite une réduction de l’empreinte écologique des classes consommatrices du Nord et du Sud.
- La pauvreté est davantage un manque de pouvoir qu’un manque d’argent. La disparition de la pauvreté passe par le renforcement des droits des pauvres.
- Le sous-développement peut se révéler une véritable bénédiction grâce au passage à l’âge solaire. L’économie basée sur le solaire renferme la possibilité de faire participer les gens et de sauvegarder les ressources.



Partie 3

Les Droits aux moyens d'existence

La politique d'éradication de la pauvreté est remplie d'idées fausses. Les mythes populaires incluent la suggestion que (a) les pauvres causent la destruction de l'environnement, que (b) le développement économique résolve la pauvreté et que par conséquent (c) le développement économique est la recette pour l'élimination de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement. Nous pensons que chaque lien de cette chaîne d'arguments est faussé, rendant contre-productives les politiques qui sont basées sur ceux-ci.

Il faut en convenir, les pauvres réfugiés de l'environnement sont souvent poussés à la déforestation et à la surexploitation des pâturages; mais de manière générale, ils se sont avérés être de consciencieux gardiens des ressources et des écosystèmes. Puisque les pauvres dépendent de la fertilité du sol, des poissons dans les lacs et les estuaires, des plantes pour la médecine, des branches des forêts et des animaux pour leur subsistance et leurs liquidités, leur motivation pour conserver la base de leurs ressources, est très «terre-à-terre».

L'argument de la croissance économique nécessite aussi une clarification. Seule une croissance qui augmente le «produit naturel brut» (afin d'utiliser une distinction faite par la défunte Anil Agarwal), et pas seulement le produit national brut, améliore la condition des communautés rurales. Sinon, le développement produira l'effet opposé, à savoir la perte de la capacité à un revenu et à des moyens d'existence. Ce n'est pas tant le développement monétaire en soi qui est important, mais plus la structuration des activités économiques de façon à favoriser la préservation des écosystèmes ainsi que de la cohésion des communautés. Le développement économique pour lui-même est voué à l'échec, sauf s'il prend complètement en considération l'énergie renouvelable, l'agriculture durable, la conservation de l'eau, les entreprises basées sur la biomasse et l'utilisation scrupuleuse des systèmes vivants. Chaque dégradation de l'environnement augmente la condition critique des pauvres, de même que toute amélioration réduira leur vulnérabilité. L'écologie et l'équité font partie intégrante de toute stratégie visant à assurer un minimum vital.

3.1. La biodiversité et les moyens d'existence

L'agriculture est un mode de vie. Partout dans le monde, des communautés locales s'efforcent à ce que leur vie soit durable et à ce qu'elle ait un sens. Leur but est de trouver leur survie et leurs moyens d'existence, de même que la joie et la célébration dans la nature environnante. En effet, les vies de ces communautés sont façonnées par la faune et la flore de l'environnement spécifique dans lequel elles vivent. Leurs habitudes alimentaires et la conception de l'habitat, les vêtements et les instruments de musique, les modes de travail et les fêtes, tout reflète la communauté des plantes et des animaux qui les entourent. Alors que la conservation de la biodiversité a été inscrite comme objectif officiel des politiques internationales dans des traités tels que la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), peu d'attention a été accordée au rôle joué par la biodiversité dans la vie productive et culturelle des communautés côtières et rurales. Dans la mesure où ces communautés ont été – et sont toujours – dépendantes de leur environnement bio-diversifié particulier, le besoin de sa conservation est souvent devenu partie intégrante de leur culture et pratiques quotidiennes. Les villageois qui sont généralement conscients que la satisfaction de leurs besoins vitaux dépend de la productivité constante de la nature, ne vont probablement pas prendre de la nature plus que ce qu'elle peut donner. En particulier l'utilisation des ressources provenant d'un patrimoine collectif telles que les pêcheries ou les forêts, est souvent régie par des règles coutumières, qui sont conçues de façon à préserver la capacité de durer.

La Garantie des moyens d'existence et la biodiversité

Il n'existera pas de sécurité alimentaire sans une sécurité de l'agriculture, elle-même liée au maintien de la biodiversité. Le maintien de la biodiversité et l'amélioration des ressources génétiques ont été assurées par les communautés agricoles, et principalement par les femmes, dans le monde entier, partout où la production localisée de nourriture prédomine. En effet, les femmes jouent un rôle clé dans le maintien et l'utilisation stratégique de la biodiversité. Outre le fait qu'elles gèrent et pourvoient à la nourriture dans les familles, elles sont aussi les véhicules du savoir local, des techniques de survie et de la mémoire culturelle.

La plupart des gens pauvres ne possèdent aucune terre, mais dépendent des ressources de propriété

commune – les forêts, les lacs ou même les abords des routes qui sont la propriété de la communauté ou de l'Etat – comme moyens vitaux de survie. Une étude réalisée en Inde en 1991 a établi que 80% du combustible et du fourrage utilisés par les pauvres proviennent de terrains de propriété publique. En termes de revenu, cela s'élève à 20% de leur revenu. En Afrique, les ménages ruraux tirent 35% de leurs besoins en énergie du bois de combustion, ramassés pour la plupart dans les forêts et les terres de propriété publique. L'accès libre aux prairies, aux arbres et aux cours d'eau est essentiel à la subsistance de ces ménages. Il est manifeste que toute dégradation de ces écosystèmes, que ce soit par pollution, par surexploitation des pâturages ou par déforestation augmenterait la charge de travail journalière et s'avèrerait fatale en fin de compte.

Dans ce contexte, il est particulièrement important, de relever que les moyens d'existence durables de beaucoup de familles rurales ne dépendent pas uniquement de récoltes de cultures mais aussi de la nourriture récoltée de sources non-cultivées (provenant de récolte non cultivées). Dans les zones rurales d'Asie et d'Afrique par exemple, il est courant de voir, dès l'aube, des personnes qui collectent des feuilles, des épinards, des petits poissons ou des fruits dans les environs des fermes. Ces personnes vont sur les bords des routes, dans les rizières qui sont la propriété d'autrui, les étangs, près des canaux et autre terrain communal des villages. Ils savent aussi que les enfants qui sont partis nager dans l'étang, dans le canal ou la rivière, rentreront les bras chargés de légumes non-cultivés, de tubercules, de fruits comestibles de la forêt et surtout de poisson, qui seront immédiatement transformés en nourriture pour la famille. Le poisson qu'ils apprécient et mangent le plus est du poisson «non-cultivé», qui est récolté dans des plans d'eau. Selon une étude de l'UBINIG (2000) au moins 40% de la nourriture calculée en poids et la plupart des besoins nutritionnels de la population rurale du Bangladesh, sont assurés par des sources de nourriture terrestres ou aquatiques qui ne résultent pas de la culture.

En outre, les moyens d'existence du pauvre, plus particulièrement des femmes, dépendent de l'intégration de l'agriculture, des élevages, des élevages de volaille et des pêcheries. D'une certaine façon, les familles rurales ne comprennent pas seulement la famille humaine élargie, mais aussi les animaux domestiques, tels que les vaches, les chèvres, les moutons, les

poulets, les canards et les pigeons. Des champs de cultures mixtes procurent la plupart des plantes dites associées qui sont des sources de nourriture pour les poulets et les vaches. Les plantes des abords des routes nourrissent les chèvres. Les enfants ramassent les escargots et autres espèces aquatiques afin de nourrir les canards élevés par les femmes. Une forte majorité des femmes pauvres de la campagne survivent en élevant des vaches, des chèvres, des moutons, des canards, des poulets et des cochons, dont la nourriture ne doit pas être achetée, mais peut être prise dans les champs environnants et les propriétés publiques. Tandis que ces animaux se nourrissent des diverses espèces disponibles sur leur territoire, les animaux et les oiseaux leur rendent la pareille en soutenant l'environnement et en accroissant la biodiversité.

Une mentalité de culture unique, qui est celle souvent reflétée par l'agriculture industrielle, ne réussit pas à comprendre les nombreuses interconnexions entre les personnes, les plantes et les animaux. En étant inflexible quant à l'optimisation du rendement d'une culture précise, les agronomes tendent à négliger l'importance, comme source de revenus des populations, du large éventail de cultures non-cultivées ou subsidiairement cultivées. C'est une des raisons pour lesquelles les rendements accrus de la monoculture ne se traduisent pas nécessairement en une quantité plus élevée de nourriture pour les paysans. Au contraire, ils pourraient avoir moins de nourriture si les cultures subsidiaires étaient éliminées. De plus, les effets secondaires de l'agriculture chimique affectent souvent la diversité des cultures et des animaux. Si les terres et les eaux sont polluées, elles deviennent semblables à du poison pour les personnes qui récoltent la nourriture ou pour les animaux et les oiseaux qui s'en nourrissent. Il est fréquent que des résidus chimiques contaminent des sources d'eau douce, les poissons et les ressources aquatiques ou la biomasse non-cultivée. Par conséquent l'argument selon lequel l'agriculture moderne aurait produit plus de nourriture, est fallacieux puisqu'il est basé sur le calcul des récoltes d'une seule plante, par exemple le riz, en ignorant systématiquement ses effets négatifs sur la chaîne alimentaire qui comprend les poissons, les élevages de bétail et les sources non-cultivées.

Les femmes et la conservation des semences

Les femmes sont les gardiennes de la biodiversité, puisqu'elles sont souvent chargées de la sélection et

de la conservation des semences. En sélectionnant, sauvant, triant et semant les graines des légumes, des fruits et de nombreuses autres cultures, elles jouent un rôle crucial au niveau de l'amélioration des ressources génétiques et celui de la biodiversité. De surcroît, la pratique générale qui consiste à partager les graines entre voisins et parents améliore la biodiversité et la variété génétique. Les variétés de légumes assurent une sécurité alimentaire au niveau d'une disponibilité dans les différentes régions et aux différentes saisons de l'année. Au Bangladesh par exemple, les femmes cultivatrices déposent leur collection de graines au Centre des Semences de Nayakrishi. Le centre collecte les graines de la région dans le but d'améliorer et d'adopter des techniques de production qui conviennent aux graines des fermiers. Par conséquent, des centaines de variétés locales de riz, de légumes, de fruits et de culture de bois ont été ré-introduites en une courte période de temps. A titre d'exemple, les fermiers dans la région du Nayakrishi ont cultivé au moins 1027 variétés de riz, nombre qui augmente sans arrêt. Pour un pays dans lequel plus de 15 000 variétés de riz ont été réduites en deux décennies à environ 8 ou 10, cela représente un renversement de tendance important dans l'érosion génétique. En échangeant les graines entre eux, les fermiers contribuent à l'augmentation de la base des ressources génétiques de leur communauté. Les femmes paysannes du Nayakrishi ont commencé à bâtir leur «veez-sampad» ou «richesse des semences». Cette notion est délibérément opposée à des concepts tels que les banques de semences ou les banques de gènes. Ces femmes revendiquent le droit de contrôle sur leurs graines; et donc, elles sont contre toute centralisation de la richesse des semences sous la forme de «banques». Le contrôle des semences, au niveau de la communauté ou du ménage est un fondement important de l'indépendance économique des fermiers. Il garantit la sécurité, évite les dépenses d'argent et procure un héritage autour duquel se tissent les relations sociales.

Les fermiers deviennent plus vulnérables, lorsqu'ils perdent le contrôle des semences. Pour cette raison, le droit des fermiers à leurs semences, en incluant le droit d'utiliser celles-ci pour cultiver de nouvelles variétés, doit être protégé contre les tentatives des sociétés commerciales de transformer le besoin vital de semer en une demande solvable pour leurs produits.

3.2. La terre, l'eau et les moyens d'existence

La dégradation de la terre, au même titre que l'accès limité à la terre, est un facteur essentiel de la pauvreté rurale. Quand la fertilité du sol décline, la productivité agricole suit, ce qui doit être compensé à son tour par des fertilisants coûteux. Ce déclin est souvent combiné à un manque d'eau, ce qui provoque la salinisation et l'érosion des sols. Pour ces raisons, la dégradation de la terre et celle des ressources en eau ébranle les sources de revenus des petits fermiers. Les cultivateurs affectés sont alors souvent pris dans une spirale de productivité agricole déclinante, de subsistance moindre et ils fuient les villages. En effet, le phénomène croissant des réfugiés de l'environnement est souvent étroitement lié à la détérioration de la terre. Et en Afrique de l'Ouest, ces enfants qui présentaient des anormalités de croissance associées à un manque nutritionnel, venaient fréquemment de régions connaissant une forte dégradation des sols. Il est estimé qu'il existe jusqu'à un milliard de personnes qui sont touchées par l'érosion des sols et la dégradation de la terre dues à la déforestation, à la surexploitation des pâturages et à l'agriculture (DFID 2002). Toute tentative de vaincre cette misère rurale et d'assurer les droits aux moyens d'existence, devra se concentrer sur la restauration de la fertilité du sol et des ressources en eau.

La fertilité par l'agriculture biologique

Depuis des milliers d'années, les communautés rurales ont acquis diverses méthodes biologiques et physiques pour parer à la productivité décroissante des agro-systèmes comme par exemple la culture en terrasses ou la mise en jachère. Peut-être que les méthodes les plus significatives sont celles qui font une utilisation scrupuleuse des espèces afin de contrer le lent déclin naturel de tout système agro-écologique. Par exemple, l'agriculture mixte qui combine combinant la culture et l'élevage procurent du fumier, ce qui rend les nutriments accessibles de façon optimale au début de la saison des pousses. De plus, cela permet de placer les nutriments exactement là où ils sont le plus nécessaires. L'usage des déchets humains comme engrais contribue aussi à réduire les pertes en substance organique et en nutriments des champs. Et les cultures profondément enracinées sont plantées pour faire remonter à la surface du sol les nutriments filtrés, pour qu'ils soient disponibles pour la généra-

tion suivante de récolte. En Afrique, par exemple, le sorgho et des espèces de cultures similaires sont plantées profondément en terre et font remonter les nutriments à la surface. Elles résistent aussi aux périodes de sécheresse du cycle météorologique qui sont souvent exacerbées par la déforestation des terres. Ces espèces, ainsi que d'autres similaires, ralentissent leur croissance afin de survivre au détrempelement, tandis que le riz pousse abondamment dans des conditions d'humidité extrême. De telles méthodes maintiennent l'humus du sol à un niveau élevé et procurent une fertilité stable.

Des stratégies telles que le mélange des cultures, de l'élevage des animaux, des cultures en terrasses et du reboisement sont largement utilisées pour freiner la dégradation des sols et pour restaurer la force productive de la terre. Différentes formes d'agricultures écologiques et à faible utilisation d'intrants, sont pratiquées, non seulement parce qu'elles nécessitent un capital moindre, mais aussi parce qu'elles préservent la terre – ainsi que l'eau, qui constitue la base de toutes les ressources. Toutefois, un certain nombre de ces initiatives ne reposent pas sur un paradigme de «production» qui vise à optimiser la production d'un rendement de culture dans un but lucratif. Il s'agit plus d'efforts de la part des communautés pour générer et régénérer leur «relation» écologique aux plantes, à l'eau et aux animaux dans un but de nourriture, de subsistance et également de connexion spirituelle. Ces communautés ne sont pas intéressées à entrer en compétition avec des centres urbains pour acquérir plus de voitures, de réfrigérateurs ou de hauts buildings. Elles tirent leur dignité de ressources stables et de bonnes relations avec leurs congénères, ceux de leur communauté ou de leur environnement.

L'eau par la restauration de l'environnement.

L'eau n'est pas seulement l'élément essentiel pour faire pousser des cultures et pour élever des animaux, mais aussi pour assurer la nourriture des personnes. Et pourtant l'eau devient de plus en plus rare se répand partout. Dans de nombreuses zones rurales, les niveaux hydrostatiques baissent, les puits sont contaminés et le tirage est de moins en moins possible. Les demandes concurrentes sur les ressources en

eau, de la part de l'industrie et de l'irrigation, favorisent souvent le plus puissant en laissant les moins puissants assoiffés. De plus, les technologies consacrées, telles les réservoirs de village ou les canaux, ont été abandonnées juste quand les régimes d'eau communautaire se sont réduits. Augmenter les réserves en eau aggrave souvent le problème. Par conséquent, la conservation de l'eau et la restauration des pâturages, des activités agricoles et des forêts pour augmenter la collecte de l'eau, constituent aujourd'hui la priorité pour les politiques de subsistance partout dans le monde. Les initiatives pour un usage prudent de l'eau abondent. Elles vont de la résurrection des techniques de récolte de l'eau à de petits barrages de stockage et des programmes complets de partage des eaux. Toutefois, les efforts pour augmenter la collecte de l'eau impliquent généralement la régénération à long terme des systèmes vivants au travers desquels le cycle de l'eau peut passer. Des prairies saines, des terres cultivées, des terres humides et des terres boisées représentent la meilleure assurance contre la rareté de l'eau. C'est pourquoi la restauration écologique de l'eau, pour le bien de la sécurité en eau, est essentielle pour assurer un des droits fondamentaux aux ressources: le droit à l'eau.

L'érosion des moyens d'existence par l'agriculture industrielle.

L'agriculture industrielle tente de produire un environnement homogène qui ne tient pas compte de la nature distincte des écosystèmes préexistants. Par conséquent, elle utilise l'irrigation intensive et crée ainsi un marché captif pour l'équipement de pompage et d'irrigation. Cette agriculture recourt aussi à la construction de barrages et de canaux d'irrigation et de drainage. De cette façon, cela étend géographiquement les problèmes traditionnels résultant de l'irrigation selon lesquels l'eau est détournée des plus faibles vers les plus forts. En outre, l'agriculture industrielle sépare la production animale de la production de récoltes. Elle plante des monocultures d'une seule variété en continu sur des zones très vastes. Les perturbations de l'écosystème deviennent, par conséquent, inévitables.

Il s'ensuit une vulnérabilité croissante des cultures aux maladies et aux ravageurs. Un des indicateurs de telles perturbations est le délabrement régulier et rapide des variétés de culture en raison des vulnérabilités nouvelles aux maladies et ravageurs. Un

nouveau marché s'ouvre ainsi aux sociétés chimiques qui produisent et fournissent des pesticides et des herbicides. Durant la Révolution verte par exemple, les terres fertiles furent inondées de produits chimiques et de poisons, comprenant des insecticides, des fongicides, des herbicides, etc. Ce qui eut pour résultat de faire pénétrer des résidus empoisonnés dans l'environnement, à la fois à la surface et dans les eaux souterraines. Les éleveurs et les fournisseurs agrochimiques sont de plus en plus fréquemment les mêmes sociétés multinationales du Nord. Combiner les deux secteurs facilite la production de variétés qui nécessitent des produits agrochimiques. Et pour permettre à ces entreprises de dicter aux agriculteurs le mode d'utilisation des semences et des agrochimiques, elles font breveter les deux. En procédant de cette façon, elles marginalisent les agricultures communautaires qui maximalisent la diversité et ont donc enrichi l'humanité de cultures diverses et de milliers de variétés pour chaque culture, de même que de méthodes écologiques d'utilisation de la diversité pour prévenir les maladies et les ravageurs. C'est de cette façon que la mondialisation affecte l'agriculture des communautés agricoles. L'utilisation durable des terres pratiquée par les communautés locales, et qui a fait ses preuves, doit être restaurée et encouragée. Les communautés locales et en particulier les agriculteurs doivent être protégés contre la privatisation de leur savoir, de leurs technologies, de leurs pratiques, de la biodiversité et surtout de leurs semences et contre les pressions exercées sur eux pour accepter l'utilisation des agrochimiques.

3.3 L'énergie et les moyens d'existence

Ces cinquante dernières années, les politiques économiques dans plusieurs pays du Sud ont été basées sur le principe suivant: l'économie rurale se développera dans le sillage du développement de l'économie urbaine/industrielle. En d'autres termes, elle bénéficiera automatiquement de l'effet «trickle down» (effet de ruissellement)* qui résulte de l'ensemble du progrès national. L'initiative majeure a été d'investir d'abord dans l'industrie – à la fois lourde et légère, mais toujours grande – et dans l'infrastructure urbaine, c.à.d. dans les secteurs qui sont sensés procurer des retours plus élevés que les investissements dans des petites initiatives décentralisées. A chaque étape plus d'énergie est consommée et plus d'entreprenue créée. Au contraire, pour mettre en place des moyens d'existence durables, de nombreuses initiatives privées, décentralisées et provenant du secteur non lucratif sont requises. L'objectif est de produire des biens et des services pour le marché local au faible pouvoir d'achat. Dans les entreprises viables à petite échelle, le coût en capital pour créer son lieu de travail est beaucoup plus bas que dans le secteur industriel, de même que les retours sur investissements peuvent être plus élevés. De telles entreprises durables devront être plus décentralisées, efficaces et attentives aux contraintes sociales et naturelles, que ne l'est l'industrie aujourd'hui. Autrement elles ne sont pas capables de faire ce qu'il est nécessaire, à savoir créer des lieux de travail pour une fraction du coût de celles créées au sein de l'économie de la mondialisation et d'augmenter leur productivité d'énergie et de l'utilisation des ressources matérielles d'au moins 10 fois par rapport au niveau actuel.

Les entreprises durables sont décentralisées. Elles sont de mini-entreprises à base technologique qui sont saines pour l'environnement et produisent pour le marché local. Leur principal problème pour assurer leur continuité et leur subsistance, est leur besoin en certains outils tels que la technologie, la compétence en gestion, des méthodes de marketing et l'accès au crédit et au financement. L'accessibilité à ceux-ci est aujourd'hui grandement facilitée par l'internet. Un portail approprié peut procurer du conseil et du monitoring rural, un service d'échange et une variété de sources d'information. Ceci n'est, bien sûr,

pas limité aux entreprises. Les habitants des villages auront la possibilité de trouver des informations sur les prix des denrées, les registres des terres ou même les mariages. Ils peuvent y acheter des éléments de production tels que des graines, des machines, des pièces détachées et des articles ménagers. Un tel réseau d'information peut stimuler la dissémination des technologies d'énergies renouvelables en donnant un outil efficace autant aux petites entreprises qu'aux villageois.

Les emplois et la protection de la nature par les énergies renouvelables

Les politiques de l'énergie sont habituellement conceptualisées et conçues par ceux qui contrôlent le secteur «moderne» – les élites pour lesquelles les combustibles commerciaux (c.à.d. ceux qui sont basés sur de l'énergie fossile, non renouvelable) constituent la seule source d'énergie légitime acceptable. Ils considèrent comme une certitude que développement signifie croissance, que croissance signifie augmenter l'utilisation de l'énergie et que l'augmentation de l'utilisation de l'énergie implique celle de l'approvisionnement en énergie. Par ailleurs, dans ce point de vue, l'énergie est associée à l'électricité, l'électricité aux systèmes en réseau centralisés, et ces réseaux électriques nationaux à la production d'énergie à base de pétrole ou de charbon. Dans le secteur «moderne», les décisions relatives à l'énergie sont principalement prises par des économistes ou des ingénieurs qui prennent rarement en considération les besoins de la majorité marginalisée. Au contraire, l'élite experte supporte les projets hydroélectriques et les projets de centrales nucléaires, tout comme les centrales à base de combustible fossile, parce qu'il s'agit de technologies à grande échelle et qu'elles offrent de formidables opportunités pour les investisseurs et les ingénieurs. Il n'est pas étonnant que les pays soient couverts de centrales importantes. La capacité installée pour générer l'électricité sert généralement aux industries et aux villes grandes consommatrices d'énergie, ainsi qu'aux exploitations agricoles de grande taille. Les pauvres, néanmoins, doivent se satisfaire de ce qui est euphémiquement appelé les sources d'énergies «non-commerciales», telles que le bois, le fumier de vaches, les brindilles et autres déchets agricoles. En réalité, dans de nombreux pays

* Trickle-down theory: théorie économique selon laquelle la richesse finit par toucher les plus pauvres

du Sud, l'énergie non-commerciale constitue presque 50% du total de l'énergie utilisée. Il s'agit d'une tendance qui continue depuis des décennies, et vu la croissance actuelle des taux des diverses sources d'énergie on peut s'attendre à ce qu'elle continue dans le futur. Cependant, l'usage non-commercial de l'énergie met une forte pression sur les taillis et les forêts dans la mesure où les personnes qui manquent d'argent se rabattent sur les branches et les arbres à disposition gratuite. Le manque d'énergie commerciale ou d'énergie à un prix abordable mène souvent à la dégradation de l'héritage naturel, qui annonce un désastre progressif et silencieux, étant donné que plus de deux milliards de personnes dans le monde n'ont pas d'accès à l'électricité ou à des services énergétiques de base. A la fois pour des raisons sociales – la création d'emplois et de meilleures conditions de vie – et environnementales – la protection globale du climat et la protection locale des systèmes vivants –, les énergies renouvelables devront faire partie de toute stratégie visant à assurer des moyens d'existence à long terme.

En dépit d'investissements de taille de la part des gouvernements, d'institutions internationales et même de quelques entreprises privées, il reste encore beaucoup à faire en matière de diffusion de sources commerciales d'énergie renouvelable. Quelques succès isolés ont été notés avec des systèmes solaires photovoltaïques qui ont été utilisés dans le pompage, l'éclairage, la télé communautaire et d'autres applications particulières surtout dans des endroits isolés qu'il serait trop coûteux de relier au réseau national. Dans la mesure où beaucoup d'applications énergétiques de masse (telles que la cuisine, le chauffage de l'eau et de l'espace) requièrent uniquement une source d'énergie de faible qualité, équiper les ménages en systèmes thermiques solaires sur une grande échelle est une bonne solution. Certains pays ont connu un succès avec des fours de cuisson améliorés, des chauffe-eau solaires et des équipements similaires, mais l'expérience habituelle est que la demande se tarit dès que les subsides pour leur promotion sont retirés.

Outre la production en énergie et du transport, la construction est le secteur qui consomme la plus grande quantité d'énergie. Une grande partie d'énergie se retrouve dans des matériaux de construction, tels que le ciment, l'acier et les briques. On a aussi besoin d'énergie durant les heures de travail pour l'éclairage, le chauffage et l'air conditionné. Comme les pratiques actuelles de fabrication dans la plupart

des pays sont relativement inefficaces, il y a beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité énergétique dans la manufacture et la livraison de matériaux de construction. Par exemple construire des maisons d'un village avec des blocs de boue non cuite au lieu de briques peut épargner les plusieurs hectares de forêt normalement utilisés comme combustible. De plus, des économies majeures en énergie peuvent être réalisées en utilisant des systèmes solaires passifs pour le chauffage et le refroidissement des bâtiments. En dehors de quelques expériences architecturales isolées, bien peu a été accompli dans ce domaine jusqu'ici.

La biomasse est une autre forme de conversion de l'énergie solaire et une des plus courantes dans les pays du Sud. De grandes quantités de biomasse sont brûlées pour la cuisine et le chauffage, tandis qu'un petit nombre est converti en méthane par une digestion anaérobie ou en gaz de gazogène par pyrolyse. Ce domaine est largement bénéfique; il constitue un marché décentralisé qui comporte peu de transactions en argent mais aussi un énorme marché dans lequel pourraient se lancer de petites entreprises viables. En outre, beaucoup de pays et de régions bénéficient de conditions météorologiques qui favorisent l'utilisation de l'énergie éolienne et de la mini-hydro, deux technologies à l'avenir prometteur. Malheureusement, la rentabilité de projets commerciaux possibles dans ces domaines n'est pas encore suffisamment attirante que pour produire cette technologie à grande échelle.

Initier la transition énergétique

La première étape dans l'initiation de la transition énergétique est l'introduction de systèmes et de technologies qui gaspillent moins d'énergie. De nombreuses solutions existent déjà et sont techniquement et économiquement assez simples et faciles à introduire. Les mesures de conservation d'énergie vont d'interventions techniques pour réduire des pertes frictionnelles jusqu'à l'adéquation de la qualité de l'énergie au type d'utilisation qu'elle sert. La plupart de la technologie nécessaire pour réussir cette étape est déjà disponible, mais des politiques et des incitateurs fiscaux sont indispensables pour accélérer le processus.

La deuxième étape est la réduction de notre dépendance aux combustibles fossiles et à l'énergie nucléaire, qui sont des menaces majeures pour la durabilité, à la fois comme ressources limitées et comme lieux de stockages limités pour les déchets.

Les énergies renouvelables devront faire partie de toute stratégie visant à assurer des moyens d'existence à long terme

Il est assez évident qu'une transition vers des formes d'énergie plus accessibles, plus bénignes et plus durables doit être une priorité dans l'agenda politique. Bien que l'énergie renouvelable ne soit pas dénuée de problèmes environnementaux, elle offre quand même de nombreux avantages par rapport aux combustibles fossiles. Mais il n'y aura pas une plus grande utilisation d'énergie renouvelable sans changements fondamentaux dans les politiques fiscales et technologiques, les systèmes de fixation des prix, les subsides et les processus d'acquisition. Bien d'avantage, cela demandera aussi des investissements significatifs dans la recherche, le marketing et l'infrastructure, et l'implication d'acteurs du gouvernement, des entreprises privées et de la communauté scientifique.

La troisième étape est la re-conception de systèmes de production, de réseaux de transport, de diverses infrastructures et d'habitat qui optimisent les

économies d'énergie. Ces mesures auront invariablement un impact sociétal plus important et seront plus difficiles à réajuster dans les systèmes de production existants. De grandes augmentations en efficacité énergétique et en productivité des ressources en général sont possibles si on transforme les processus industriels, si on redessine les villes et les systèmes de transport et si on substitue le mouvement physique par la transmission électronique.

La quatrième étape, à l'impact le plus profond et le plus durable, concerne les changements de style de vie, des concepts de consommation et de production, et de compréhension de l'objectif individuel et social. Étant donné le marché et les autres forces qui sont en jeu, une telle transition ne sera pas facile et devra impliquer tous les acteurs de la société, des individus de la communauté, par le biais des institutions, de l'éducation et de la religion, aux machineries de la gouvernance mondiale.

3.4. Les moyens d'existence en milieu urbain

Nulle part le fossé des richesses n'est aussi grand que dans les villes du monde. Les nantis et les déshérités, les jet-setters mobiles et les habitants immobiles des bidonvilles, les super consommateurs et les zéro-consommateurs, tous résident dans un unique et même habitat urbain d'une taille rarement plus grande que 150 kilomètres carré, et pourtant ils vivent dans des mondes opposés. Le nombre de riches ainsi que celui des déshérités augmente sans cesse, mais ils ont peu en commun. Les terrains de golf s'étendent non loin des usines, les quartiers des affaires prospèrent à côté des marchés de rue et les quartiers riches jouxtent les bidonvilles. La disparité règne, et de plus en plus de centres urbains exposent les traces d'une cité divisée. Des barrières invisibles séparent les riches des pauvres; et il est tout à fait possible pour les résidents aisés de vivre des années sans jamais avoir de contact visuel avec les sections moins convenables de leur ville.

A titre principal, l'absence d'une réforme agraire moderne dans de nombreux pays du Sud a conduit à des processus constants de migration de la campagne à la ville. La concentration de baux à ferme dans les zones rurales représente un motif important de migration vers les centres urbains. Toutefois, les poli-

tiques d'infrastructure urbaine et d'implantation ont été incapables d'apporter un résultat satisfaisant aux exigences d'abris, de fourniture en eau, de systèmes d'égouts appropriés, de systèmes de transport sains pour l'environnement, etc. Cela a été renforcé par le fait que, en raison des forces de la mondialisation économique, les entreprises privées sont plus libres quant au choix du lieu d'établissement de leurs activités. Tandis que les gouvernements locaux rivalisent avec l'industrie, des tendances sociales et environnementales destructrices ont été favorisées dans de nombreuses villes, augmentant la pauvreté urbaine, la ségrégation sociale, la violence politique et la distribution inégale des risques. Il a été démontré par exemple, que les usines produisant des déchets toxiques sont habituellement établies dans des zones habitées par des concentrations de personnes pauvres et des minorités ethniques.

Toutefois, la pauvreté urbaine est différente de la pauvreté rurale à un point de vue. Des biens non monétaires tels que l'air pur, l'eau, le gîte ou la sécurité sont moins disponibles dans les zones urbaines que dans les zones rurales. En plus de sa pauvreté en argent, le pauvre urbain doit faire face à l'eau contaminée, à l'habitat précaire, à l'air infecté, à la crimi-

nalité et aux longues distances. Sa propriété privée est donc composée de l'absence de capital naturel (et en partie social).

Comme dans les zones rurales, les majorités marginalisées des villes souffrent aussi bien de manques environnementaux. Toutefois, alors que les pauvres ruraux sont souvent privés d'un accès aux ressources naturelles, qui pourraient leur être utiles comme moyens d'existence, les sans-possessions urbains sont menacés dans leur intégrité physique par la dégradation de leur espace de vie. Ils ne peuvent pas compter sur la disponibilité de ces services de la nature dont ils ont besoin en tant que créatures biologiques. L'eau peut contenir des polluants, l'air peut affecter le système respiratoire, les excréments du corps peuvent conduire à des infections ou la terre peut être instable. En réalité, les problèmes environnementaux, dans les villes du Sud, proviennent d'un manque d'eau, de la présence de pathogènes ou polluants dans l'air, l'eau ou la nourriture, et de la construction d'habitations dans des endroits peu propices. Environ 220 millions d'habitants des villes, soit 13% de la population urbaine mondiale, n'ont pas accès à de l'eau potable saine, et à peu près le double manquent de toilettes les plus basiques. Les installations sanitaires pour l'enlèvement des eaux usagées font largement défaut, de même que l'enlèvement des déchets. Le surpeuplement dans des zones d'habitation dense facilite la transmission des maladies. De plus, la pollution atmosphérique est fort répandue dans les villes du Sud, faisant de l'étouffement un élément de la vie pour de nombreux quartiers pauvres de zones d'Asie et d'Amérique Latine. L'eau, même quand elle est disponible, peut ne pas être potable puisque la contamination par les déchets humains ou par les industries est fréquente. Et finalement, même la terre sous nos pieds n'est pas sûre. Des habitations informelles, souvent construites sur des collines à fortes pentes, sont exposées aux glissements de terrain et aux inondations. De manière générale, les problèmes environnementaux dans les villes mettent en danger le bien-être de la population. Ils ne menacent pas seulement les moyens d'existence des gens mais aussi leur santé. Canalisée par l'environnement, la pauvreté urbaine est, par conséquent étroitement liée à une large propagation des maladies qui pourraient être prévenues, telles que la diarrhée, les infections et les intoxications. Il va sans dire que les effets handicapants des maladies exacerbent les conditions de pauvreté, principalement pour les femmes, les enfants et les nouveau-nés.

Bien sûr, les gens aisés sont aussi touchés par la pollution jusqu'à un certain degré. Mais dans la plupart des zones urbaines d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ce sont les groupes à faibles revenus qui souffrent le plus de problèmes de santé, d'agressions, de mort prématurée et des autres conséquences de la dégradation. Il est très peu probable qu'ils obtiennent des lieux de vies sains et légaux avec suffisamment d'espace, une sécurité de bail, des services et installations fiables, dans des zones qui ne sont pas susceptibles d'être inondées ou de subir des glissements de terrain. Couramment ils sont aussi obligés, en raison de leur situation économique serrée, de sacrifier la qualité environnementale. Il n'est pas surprenant par conséquent qu'il y ait généralement une forte corrélation entre le revenu et l'exposition aux risques environnementaux. D'un autre côté, pourtant, la majorité marginalisée contribue peu à la

Droit aux moyens d'existence

- Faire de la protection environnementale une partie intégrante de la réduction de la pauvreté. De même qu'une eau propre, des sols fertiles, des pêcheries et des forêts garantissent les moyens d'existence et la santé de la population pauvre, les communautés, une fois qu'elles en ont le contrôle, sont les serviteurs de la nature. Faire de l'équité une partie intégrante de la conservation de la nature.
- La sécurité alimentaire est liée à la sécurité du cultivateur qui est liée à la biodiversité.
- Les femmes sont les gardiennes essentielles du savoir local, des compétences de survie, de la biodiversité et de la mémoire culturelle.
- Aller vers l'agriculture biologique pour éviter la dégradation des sols et l'érosion des moyens d'existence.
- Les énergies renouvelables garantissent la subsistance. Sans elles les terres boisées sont réduites et un changement de climat est imminent.
- Dans les villes, l'eau contaminée, l'air pollué et un habitat dangereux menacent la santé de la population. Agir contre la pollution pour améliorer la vie des personnes pauvres.

dégradation environnementale. Leur utilisation, par personne, de combustible fossile, d'eau, de terre et leur production de déchets et de gaz à effet de serre est bien inférieure aux niveaux maintenus par les groupes à revenu moyen ou élevé. Les causes de la pollution et de la rareté des terres doivent plutôt être trouvées dans les modes de consommation des gens aisés de même que dans les systèmes de distribution et de production basés en zone urbaine qui leur sont destinés. Ceux-ci ont l'avantage sur les économiquement faibles dans le partage des parts limitées de l'environnement urbain. Les pauvres des zones urbaines ne sont pas seulement marginalisés sur le plan économique, mais aussi celui de l'environnement puisqu'ils prétendent peu aux ressources, mais doivent supporter le poids total du gaspillage.

Sur cette toile de fond, il est clair qu'un minimum de santé environnementale fait partie de la citoyenneté urbaine, puisque la situation déjà précaire des droits des citoyens dans de nombreuses villes est aggravée par les handicaps environnementaux qu'ils doivent supporter. Être libéré des menaces physiques et avoir des conditions saines de vie sont définitivement les fondations d'une existence digne et des droits civiques et humains. Pour cette raison, les deux dimensions de la lutte pour l'environnement que sont la lutte pour faire baisser l'utilisation des ressources par les riches et la lutte pour la protection des personnes contre la pollution, sont essentielles pour améliorer les vies et les moyens d'existence des pauvres en zone urbaine. Il n'y a toutefois pas d'amélioration possible tant que les marginalisés n'auront pas des revendications sur la ville, confrontant des groupes plus puissants, à dimension internationale. De la même manière qu'ils réclament des droits à l'obtention d'un logement, une protection contre le déplacement, des droits à l'exercice d'une activité commerciale ou une protection contre les abuseurs, ils doivent aussi revendiquer le droit à un habitat sain. La politique environnementale fait donc partie de la tentative plus large d'élargir l'espace politique et économique accessible aux citoyens marginalisés. Essentiellement, cela pose la question, identique à celle qui est au cœur des conflits urbains: de savoir à qui appartient la ville.



Partie 4

Une Richesse équitale

La pauvreté et la richesse sont comme des sœurs siamoises. Elles se développent conjointement et l'on ne peut pleinement cerner l'une sans référence à l'autre. De manière générale, on peut dire que les pauvres sont conditionnés par la richesse, et que les riches prospèrent grâce aux bénéfices tirés de la pauvreté. De ce fait, pour notre part, aucune exigence d'éradication de la pauvreté ne sera crédible si elle ne s'accompagne pas d'une exigence d'une réforme du partage de la richesse.

Néanmoins les chances pour le Sommet de Johannesburg de tomber dans le piège de cette crédibilité, sont réelles. Beaucoup d'orateurs sont susceptibles de mettre l'accent sur les pauvres et leur fatalité, de l'assistance et des actions seront solennellement promises mais la contribution des riches à la création de pauvreté ne sera sans doute pas évoquée. Bien sûr les experts du développement conventionnel définissent implicitement le problème de l'équité comme étant celui des pauvres. Ils mettent en lumière un manque de revenus, de technologies, d'accès au marché et ils préconisent des remèdes pour permettre d'élever le niveau de vie. En bref ils travaillent à élever le seuil – plutôt que de rabaisser ou modifier le plafond. Cependant cette approche, avec l'apparition des contraintes biophysiques à la croissance économique, se révèle décidément unilatérale – et sans doute à ce stade, probablement jamais appropriée. En tout cas, la quête de justice dans un monde limité implique qu'il faille en premier lieu changer les riches non les pauvres.

En d'autres mots la diminution de la pauvreté ne peut être séparée de celle de la richesse.

Il n'y a pas d'autre principe valable pour le partage de l'espace environnemental global entre les habitants de la Terre que le principe égalitaire

Le concept d'espace environnemental peut aider à illustrer le lien entre l'écologie et l'équité. En ce qui concerne l'écologie, les êtres humains, ainsi que les autres êtres vivants tirent parti de l'héritage global de la nature pour l'extraction des ressources, le déversement des déchets et pour la domestication des systèmes vivants. Cet espace environnemental est disponible globalement et cependant il n'est pas infini; il connaît des limites (flexibles). Ces limites sont des contraintes dans le sens où si elles les dépassent, les activités humaines peuvent provoquer des turbulences bio-sphériques. L'écologie, par conséquent, requiert que le niveau général des ressources soit maintenu à l'intérieur des limites de cet espace environnemental disponible.

Quoiqu'il en soit, en ce qui concerne l'équité, le concept d'espace environnemental s'attaque au problème de l'énorme inégalité des ressources à l'échelle globale. Les pays n'occupent pas chacun des parts égales de l'espace environnemental, au contraire les partages sont de tailles inégales. Au milieu des années 90, le Japonais moyen exigeait 45 tonnes de pétrole, de minéraux et de métaux par an, l'Allemand moyen 80 tonnes et l'Américain moyen 82, alors que le Chinois moyen se contentait de 34 tonnes (et de 20 tonnes 8 ans auparavant) (Bringezu 2002). Pour maintenir l'offre de cette gamme de produits et de services dans chacun de ces pays, ces mégatonnes de matières et d'énergie doivent être mobilisées à l'intérieur des frontières ou à l'étranger. Comme nous venons de l'indiquer, les nantis sur cette terre occupent une part excessive de l'espace environnemental. Quoi qu'il en soit, plus il y aura de contraintes sur les limites de cet espace environnemental, plus sa distribution prendra des allures dramatiques, puisque des parts plus grandes d'un côté impliqueraient des parts plus petites de l'autre. En conséquence, le «bien être», en ayant accaparé une part disproportionnellement grande de l'espace environnemental au profit d'une minorité de la population seulement, a privé la majorité de la planète de ses bases pour une meilleure prospérité. Pour faire progresser à la fois l'écologie et l'équité, il est crucial par conséquent, de rabaisser les demandes en ressources des consommateurs du Nord et du Sud dictées par les sociétés commerciales.

A la longue, nous sommes persuadés qu'en ce qui concerne le partage de l'espace environnemental global entre les habitants de la planète, seul le principe égalitaire est valable. Celui-ci suggère que chaque habitant de la planète jouit, à la base, d'un droit égal

d'accès à l'héritage naturel de la Terre. Toute autre façon de concevoir la distribution des ressources naturelles, qu'elle soit en accord – encore faut-il qu'elle le soit-, avec le mode de vie actuel ou avec les résultats économiques, ne ferait que renforcer une appropriation excessive des sources et des réserves par le Nord. Bien sûr l'affirmation du principe d'égalité s'érige d'abord contre l'inégalité frivole qui a fini par dominer les relations entre les gens en ce qui concerne la nature. Bien qu'il circoncrive dans un premier temps la présomption des riches, le principe n'implique pas encore de manière équivalente un droit positif c-à-d, une autorisation pour les citoyens les moins consommateurs du monde à maximaliser l'utilisation de la nature. Comme tout autre droit, celui de l'accès aux ressources est aussi limité par le droit de tout un chacun. Etant acquis que le droit de jouir des services essentiels de la nature est aussi celui de tous (y compris celui des générations futures et celui des êtres non humains), les limites de cet espace environnemental disponible contraignent l'usage de ce droit. De la même façon que les sur consommateurs ne sont pas autorisés à une expropriation excessive, les sous consommateurs ne sont pas supposés s'aligner sur les premiers. Ils peuvent juste tendre à des niveaux équitables et sans dommage écologique en restant dans les cadres garantissant une durabilité bio-physique. Tout comme l'équité est une condition de la durabilité, l'écologie est une condition de l'équité.

En tous cas, des calculs approximatifs démontrent que le Nord pris dans son ensemble sera amené à réduire son utilisation générale de l'espace environnemental dans une proportion de 10, c'est-à-dire par 80-90% dans les quinze prochaines années. Il semble difficile sinon d'imaginer la façon d'atteindre à la fois une durabilité et une équité globales. Vue sous cet angle, la question cruciale de la durabilité peut-être reformulée comme suit: les classes de consommateurs seront-elles capables et d'accord de vivre sans le surplus de l'espace environnemental qu'elles occupent aujourd'hui ? La question met en évidence également le caractère spécifique de la justice environnementale transnationale. Agir dans l'esprit de justice n'oblige pas à traiter avec l'autre mais avec soi-même. Ce qui exige plus d'impartialité que de sacrifice de soi. C'est la réincarnation de la règle d'or (honorée en son temps) de l'éthique kantienne qui énonce que nulle action et/ou institution ne devrait être fondée sur des principes qui ne peuvent être partagés universellement. La justice environnementale transnationale exige de transformer les modes de

production et de consommation (post)-industrielles de façon à ce qu'ils puissent être universalisés parce que la surexploitation de l'espace environnemental elle, ne doit certainement pas l'être à travers le monde. La préoccupation fondamentale de la justice environnementale transnationale n'est pas la redistribution, mais la contrainte.

Il n'y aura pas d'équité à moins que les classes de consommateurs du Nord comme du Sud, menées par les sociétés commerciales, ne soient capables de vivre normalement à un niveau de demande en ressources réduit de manière drastique. Une telle transformation de la répartition de la richesse est le défi central de la durabilité. Cela signifie amener les modes de production et de consommation à l'âge des contraintes écologiques et des aspirations d'équité. Il existe plusieurs voies dans cette direction.

En premier lieu, la recherche d'une productivité des ressources accrue c-à-d, un art de produire de la richesse avec encore moins de ressources, telle est la pierre angulaire des modes de production et de consommation durables. L'utilisation efficace des ressources comporte trois bénéfices significatifs – d'un côté de la chaîne on ralentit l'épuisement des ressources de l'autre côté on diminue la pollution; enfin c'est un moyen d'augmenter le taux de l'embauche partout dans le monde avec des emplois qui ont un sens. Un mélange d'innovations technologiques et sociales à travers tous les secteurs peut même contribuer à instaurer un style de vie confortable. Plus d'installations de captation de la lumière solaire, davantage de marchés alimentaires régionaux, de moteurs à hydrogène, de voitures à petite vitesse, d'appareils recyclables, une gastronomie pauvre en viande, en sont en l'occurrence d'autres exemples.

Deuxièmement, tout comme pour une transition un changement de la base des ressources est central,

la qualité des objets évoluera également. Le mimétisme biologique vise à changer la qualité matérielle des processus et des produits en redéfinissant des systèmes de production sur des données biologiques, en rendant possible la réutilisation permanente des matériaux en cycles fermés continus, et souvent l'élimination de la toxicité. Des exemples abondent comme celui du plastique bio ou de l'énergie éolienne.

Troisièmement, les systèmes vivants peuvent être restaurés. Mais cela exige d'investir de manière délibérée dans les forêts, les rivières, les jardins, les versants des montagnes, les sols, pour restaurer, maintenir et étendre le capital naturel, de façon à ce que la biosphère puisse produire des services en écosystèmes et des ressources naturelles plus abondantes. Le rétablissement des rivières, le reboisement, une agriculture peu énergivore sont autant de tentatives dans cette direction. Et quatrièmement, mettre l'accent sur le fait que la vraie richesse peut diminuer l'importance des produits pour le producteur et le consommateur: En déplaçant les stratégies de commerce de la vente de marchandises à la vente de services, les sociétés commerciales peuvent apprendre à faire du profit sans devoir ajouter davantage d'objets à la planète; ils vendront des résultats plutôt que des objets, de la satisfaction plutôt que des machines, des ventilateurs ou du plastique. En dernier lieu mais pas des moindres, les gens ont la possibilité de réévaluer ces formes de richesse qui ne peuvent s'acheter avec une carte de crédit: la jouissance de la qualité, de l'amitié de la beauté. En tous cas, les temps où les gens ne seront plus si impressionnés par le marketing d'objets et de sensations des sociétés commerciales sont peut-être venus. En vérité ils pourraient se détendre suffisamment pour préférer le bien-être au bien-avoir.

4.1 Relâcher la pression sur les biens communs atmosphériques

Il y a dix ans la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique représentait un accomplissement considérable en termes de vigilance, étant donné que la menace du réchauffement de la planète avait augmenté sur une période de quelques années

seulement. Il est venu à l'esprit du monde que la fine couche d'atmosphère qui enveloppe la terre s'était transformée en dépotoir des gaz générés par la combustion et que ce dépotoir était sur le point de déborder. Vingt ans plus tard le best-seller « Les Limi-

tes de la Croissance» met en lumière le fait que les ressources naturelles reposant profondément dans les entrailles de la terre ne sont pas infinies et force la communauté internationale à réaliser qu'en fait la «limite» des réservoirs naturels là-haut dans les airs est peut-être encore une préoccupation plus urgente. En l'occurrence la limite n'était pas la terre mais le ciel. La Convention Climatique a offert un cadre sur la façon d'empêcher l'humanité de dépasser cette limite.

La Convention met en valeur de manière catégorique le principe d'équité: «Les Parties devraient protéger le système climatique pour le bénéfice des générations de l'humanité présentes et à venir, sur la base de l'équité et en accord avec leurs responsabilités communes mais distinctes et leurs capacités respectives. Par conséquent les Parties des pays développés devraient être à la tête de la lutte contre le changement climatique et les effets défavorables qui en découlent.» (Art. 3, 1). Seuls les pays du Nord sont supposés assumer les engagements de réduction et les charges financières pendant que les pays du Sud n'ont qu'un devoir de rapport ou d'enquête. Cette distribution inégale des devoirs provient de l'inégalité des responsabilités des pays envers le changement climatique. En l'occurrence les pays industrialisés sont responsables de la majeure partie des émissions de dioxyde de carbone par le passé et dans le présent. Alors qu'ils ont été la cause d'environ 83% de l'augmentation des émissions cumulatives depuis 1800, ils étaient toujours responsables de 61,5% des émissions globales de dioxydes de carbone en 1996 alors qu'ils ne représentent que 25% de la population mondiale. Le fait qu'une augmentation dramatique des émissions soit en cours en ce moment dans les pays qui s'industrialisent récemment ne change fondamentalement pas le tableau.

Le double visage du Protocole de Kyoto

La tenue du Sommet de Johannesburg devrait être l'occasion espérée de célébrer la ratification complète du Protocole de Kyoto. Après environ une décade de négociations tortueuses, il s'agira finalement d'une réussite majeure du processus de Rio. Pour la première fois, la communauté internationale – à l'exception notable des Etats-Unis – introduit des engagements légalement obligatoires pour réagir au problème des limites bio-physiques émergentes à la croissance sur une telle échelle. Des mécanismes institutionnels et légaux permettant aux gouvernements

de diriger l'économie globale sur une voie nouvelle sont maintenant en place. En d'autres termes, les outils permettant une action collective sont enfin prêts.

Cependant, la ratification du Protocole de Rio est davantage un succès en terme de processus qu'en terme de résultats. En effet les émissions des pays industrialisés ne montrent aucun signe de diminution de leurs niveaux hautement destructeurs; même si tous les engagements du Protocole ont été tenus, une réelle réduction des émissions de carbone aura-t-elle finalement lieu par rapport à 1990. Beaucoup trop de pays n'étaient préoccupés que par la façon de préserver tous leurs avantages; leurs diplomates étaient chargés de protéger la croissance économique et non pas le climat. Ils étaient là résolus à apparaître comme les amis du climat, mais à condition d'un moindre coût pour l'économie, une fois rentrés chez eux. Trois stratégies ont été utilisées pour parvenir à un certain régime climatique qui veut montrer la voie vers une économie post fossile, tout en continuant à protéger les maîtres de l'économie fossile.

Dans un premier temps, le Nord assume ses obligations mais ensuite il renvoie la responsabilité au Sud et à l'Est. La notion de «Flexibilité Géographique» est celle qui lie entre eux des instruments tels que le commerce des émissions, la mise en œuvre commune et le Mécanisme de développement propre. Conformément à ce que le Protocole de Tokyo spécifiait à Bonn et à Marrakech en 2001, les pays industriels ont le droit de faire prendre, en grande partie, les réductions de pollution par le Sud et l'Est, tout en préservant complètement leurs économies. Le principe du «pollueur-payeur» est devenu le principe du «pollueur achète le moyen de s'en sortir». La décarbonisation ne peut réellement avoir lieu dans ces conditions vu que la base de ressource des économies du Nord n'est pas en train d'être restructurée.

En second lieu, le Nord assume ses obligations mais s'en décharge grâce au principe l'extension des puits de carbone. Après Bonn, les économies industrielles peuvent se préserver contre le changement en remplaçant l'action par l'élargissement des capacités d'absorption de la terre. En d'autres mots davantage de forêts plutôt que moins d'émissions. Selon l'accord de Bonn, la replantation d'arbres, l'établissement de plantations ou un traitement différent des sols peuvent remplacer la conservation d'énergie et la transition vers les énergies renouvelables. Ceci ne résout en rien le problème du climat, et pas seulement à cause du manquement à une réforme mais parce que

les mesures des capacités de conservation sont scientifiquement aléatoires. Finalement, le piège de la complexité se referme brusquement et toute forme de responsabilité se noie dans la confusion.

En troisième lieu, les négociations sur le climat se concentrent sur le fait de réguler les émissions et non pas sur le fait de changer les énergies. Elles visent principalement à contenir les retombées de dioxyde de carbone mais omettent de régler tout d'abord la question du problème des énergies à haute teneur en carbone. Elles cherchent à intervenir en aval du cycle de production plutôt qu'en amont. Pendant que les émissions sont mesurées et dénombrées, surveillées et administrées, le modèle de développement basé sur une utilisation intensive des énergies fossiles en tant que tel n'est surtout pas remis en question. En vertu de la Convention, personne ne parle de la limitation de l'exploration de nouveaux champs pétrolifères, de la réglementation des compagnies d'énergie, de la mise en application de normes pour des voitures de faible puissance ou même du lancement de campagnes pour promouvoir des technologies et des pratiques basées sur l'énergie solaire. L'attention se concentre sur les effets plutôt que sur les causes. C'est la raison pour laquelle le débat sur la politique climatique est dans une large mesure séparée de celui sur le développement durable. La politique internationale climatique est structurée de façon à ce que les règles et les intérêts qui mènent la croissance économique soient ne pas vraiment remis en question.

Le changement climatique et les droits aux moyens d'existence

Jusqu'à maintenant les Gouvernements du Sud, mis à part les Etats insulaires observaient les conflits entre les différents Etats du Nord au sujet du Protocole de Kyoto en tant que simples spectateurs. En insistant sur la responsabilité particulière des pays industrialisés, ils attendent que le Nord organise son action en ne faisant preuve d'intérêt que lorsque qu'un transfert de ressources vers le Sud est en vue. Ils ont tort d'agir de la sorte. C'est comme si le fait que la protection climatique est aussi une question de la plus grande importance pour ce qui est de la dignité et de la survie de leurs propres populations, avait échappé à leur attention. Le changement climatique, loin d'être uniquement une question de protection de la nature, est susceptible de devenir la main invisible agissant derrière le déclin de l'agriculture, derrière la perturbation sociale et la migration. Il est vrai que les

causes de la perturbation climatique sont à chercher principalement au Nord. Qui plus est, ses effets destructeurs touchent principalement le Sud – sans faire mention une catastrophe éventuelle comme la détérioration du Gulf Stream. En fait les innocents seront les victimes, du moins en terme relatif. Il est donc grand temps que les Gouvernements du Sud cessent de se complaire dans un sentiment confortable de bonne conscience et s'insurgent contre cette forme de colonialisme du 21ème siècle.

Cette fois la destruction coloniale aura lieu sans les pouvoirs impériaux et sans les armées d'occupation. Au lieu de cela elle arrivera à travers l'air, de manière invisible et insidieuse, télé transportée par la chimie atmosphérique. Une fois que la terre se réchauffe, la nature se déstabilise. Tout d'un coup les précipitations, les niveaux de l'eau, la température, les vents et les saisons, toutes ces conditions qui depuis des temps immémoriaux ont procuré des habitats hospitaliers aux plantes, aux animaux, aussi bien qu'aux êtres humains, ne peuvent plus être considérés comme allant de soi. Au fur et à mesure que ces conditions hostiles augmentent, les habitats deviennent moins hospitaliers; et dans un cas extrême deviennent impropres aux établissements humains. De manière encore plus évidente, une augmentation du niveau de la mer ferait que certaines terres dans le monde parmi celles ayant une densité de population des plus élevées, deviennent progressivement inhabitables. De manière moins évidente, des changements dans le taux d'humidité et la température sont susceptibles de forcer des changements dans la végétation, la diversité des espèces, la fertilité des sols et la disponibilité en eau. Par ailleurs, les environnements peuvent devenir malsains, les cultures susceptibles d'être infestées par des pesticides ou les mauvaises herbes, tandis que les humains eux pourraient contracter la malaria, la dengue ou des maladies infectieuses plus répandues. En résumé, le changement climatique perturbera la vie, et ce tout spécialement dans les régions déjà fragilisées.

Les dangers sont plus grands pour les plus vulnérables. Il se trouve que tous les citoyens du monde ne sont pas exposés de manière égale aux turbulences du climat; il s'agit des cultivateurs de riz du Delta du Mékong et des pêcheurs sur les côtes du Sénégal, les bergers dans les régions montagneuses d'Ethiopie ou les habitants des quartiers pauvres sur les hauteurs de la Paz, dont les moyens d'existence sont menacés par le changement climatique. Les populations seront forcées de quitter leurs maisons et

Il est vraisemblable que le changement climatique soit la main invisible agissant derrière le déclin agricole, le désordre social et la migration.

leurs propriétés. La base économique de nombreux villages et villes sera altérée par les changements apportés à la production agricole et à la productivité. Le mouvement migratoire vers les villes pourra s'amplifier. Le risque des glissements de boue et de la dévastation pour les bidonvilles. Et les maladies touchent ceux qui ont le moins de défenses, les pauvres: et bien sûr les menaces engendrées par le réchauffement de la terre ne touchent en aucune façon les populations du monde de manière égale, elles tombent de manière disproportionnée sur les socialement faibles et impuissants qui vivent déjà dans des taudis, sur des terres à faible rendement ou déjà dans des situations de survie. Ce sont les pauvres qui devront supporter le plus gros poids des risques climatiques, et non les riches qui les provoquent. Il est impératif de réduire la consommation de carburants fossiles dans les classes générales de consommateurs, pas simplement pour la protection de l'atmosphère mais pour la protection des droits de l'homme. Le droit de la personne à l'intégrité physique est au cœur de tout critère des droits fondamentaux que l'état est prié de garantir et ce depuis la Déclaration des Droits, défendue pendant la Révolution anglaise. Mais des millions de gens sont sur le point de perdre ce fondement central de la citoyenneté. Pourtant ce n'est pas le pouvoir de l'état qui agresse ici l'intégrité physique mais l'impact accumulé et télé transporté de la combustion excessive de carburants dans les parties riches du monde. Dans tout événement lié au temps ou tendance climatique, c'est la main invisible de l'homme qui érode progressivement l'intégrité de la santé humaine et celle de l'habitat. Pourtant dans une société mondiale en épanouissement, personne ne devrait plus être sacrifié sur l'autel de la croissance et de l'abondance. Si l'on considère que chaque personne est citoyenne du monde, le minimum de règle d'équité impliquerait que le choix de la base des ressources exercé par les nantis n'exacerbe pas les inégalités déjà existantes, laissant les moins privilégiés dans une situation plus pénible que celle dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui. Bâtir des économies pauvres en émissions dans le Sud et dans le Nord revient en fait à réaliser des politiques cosmopolites.

C'est le pauvre qui devra supporter le poids des risques climatiques, et non le riche qui en est à l'origine

Contraction et Convergence

La restriction des émissions de gaz à effet de serre partout dans le monde est indispensable au maintien de l'intégrité de la vie sur la planète. L'ordre d'am-

pleur de la contraction requis est d'environ 60% en six décennies. Jusqu'ici, toutefois le Protocole de Kyoto n'est pas à la hauteur de ce défi. Il n'exige pas de réductions sérieuses de la part du Nord, et ne compte pas parmi ses membres des pays nouvellement industrialisés du Sud. Et pourtant, si l'on prend en considération la deuxième phase d'engagement du processus de Kyoto, on ne peut raisonnablement s'attendre à aucune percée écologique à moins que le Sud n'assume lui aussi ses engagements. Sinon le Nord se dérobera, et, plus important encore, la montée excessive des niveaux d'émission dans le Sud ne pourra pas toujours être contrôlé.

A ce stade, la question de l'équité se révélera être le frein le plus important à tout progrès sérieux dans la protection du climat. Dans un sens le Sud refusera ses obligations tant que le Nord ne continuera pas d'assumer ses responsabilités, et de l'autre, Le Nord se montrera peu disposé tant que les obligations du Sud ne seront pas définies. Il n'y aura pas de protection véritable du climat tant que les obligations de réduction du Nord et celles du Sud ne seront pas contrebalancées de manière équitable. Seul un cadre qui respecterait le principe d'un droit d'accès égal par personne aux ressources de cette Terre permettra finalement d'atteindre l'équité et la justice. Tout autre schéma de répartition («ancienneté», «base des coûts») ne ferait que répéter le schéma de style colonial d'une constellation d'octroi de parts disproportionnées au Nord. Si l'exploitation des biens universels doit être restreinte à l'aide de règles communes, édicter ces règles à l'avantage de certains et au désavantage de beaucoup d'autres serait une violation du principe d'équité. Le droit égal pour tous les citoyens du monde aux biens communs atmosphériques est donc la pierre angulaire de tout régime climatique viable. Par conséquent, durant la deuxième phase des engagements de Kyoto, c'est un système d'attribution de quotas d'émission basés sur les droits égaux par habitant qui doit être initié. Ce qui est dur pour le Nord mais pas injuste dans la mesure ou en échange d'accepter la règle de l'égalitarisme dans le présent, les pays industriels ne seront pas tenus responsables des émissions accumulées dans le passé.

C'est à partir de ce droit aux biens atmosphériques qu'à long terme, tous les pays (et toutes les classes) convergeront dans leur trajectoire vers un niveau similaire d'utilisation d'énergie fossile par habitant. Le Nord s'engage à réduire et le Sud s'en approche en augmentant. Pour atteindre ce point de convergence, les sur utilisateurs devront redescendre de

leur niveau actuel, en même temps que les sous-utilisateurs sont autorisés à monter le leur – encore que selon une inclinaison bien moindre que celle qu’ont traversée historiquement les pays industrialisés. Toutefois, cette convergence du Nord et du Sud à des niveaux d’émission équivalents ne peut s’obtenir aux dépens de la contraction, à savoir la transition à des niveaux d’émissions globalement durables. Encore

une fois, c’est la durabilité qui donne forme à l’équité. La vision de «contraction et de convergence» combine l’écologie et l’équité de manière harmonieuse; elle naît de l’idée que l’espace environnemental global est fini et elle tente d’en partager l’usage entre tous les citoyens du monde de façon raisonnable et en tenant compte des générations futures.

4.2 Alléger la pression sur les écosystèmes et les communautés

Le monde d’aujourd’hui souffre de deux crises distinctes liées à l’environnement, la crise des matériaux fossiles et celle des systèmes vivants. Toutes deux s’imbriquent mais restent différentes quant à leur origine et leur manifestation. La crise des fossiles prend sa racine dans le transfert rapide par la technologie industrielle de matériaux gazeux solides et liquides de la croûte terrestre vers la biosphère. La crise des systèmes vivants quant à elle dérive de la pression démesurée exercée par l’homme sur les communautés de microbes, de plantes et d’animaux. Cette pression affaiblit et parfois perturbe les écosystèmes entiers, les petits et les plus grands, mettant en danger à leur tour les humains eux-mêmes, qui en tant que créatures vivantes font partie, dans un sens plus large, de communautés biotiques très semblables. Les populations peuvent être affectées de deux manières; tout d’abord, les écosystèmes peuvent produire une quantité moindre de produits utiles, tels que la viande, le lait, les céréales, le bois, les fibres, l’eau. Et deuxièmement, les écosystèmes peuvent procurer moins de services de maintien de la vie, tels que la purification de l’air et de l’eau, la décomposition et le recyclage des nutriments ou la régénération des sols. Alors que la crise des fossiles faisait particulièrement l’objet de l’attention publique des pays du Nord, la crise des systèmes vivants exige maintenant l’attention surtout dans le Sud.

La raison en est simple. Les victimes directes de la dégradation des systèmes vivants se trouvent principalement dans le Sud ou plus précisément, elles se composent surtout de la majorité des gens du Nord, de l’Est et du Sud qui ne font pas partie des classes de consommateurs menés par les sociétés commer-

ciales. Essentiellement urbaines ces classes de consommateurs vivent dans des espèces de cocons avec des magasins, des télévisions, des routes et des objets fabriqués, qui isolent leurs sens et leur existence du contact avec la dégradation des forêts, des lieux de pêche, des nappes phréatiques, des terres arables et de la diversité des plantes dans la campagne. Les scènes d’accumulation d’un côté et celles de destruction de l’autre, les lieux de confort et les lieux de misère, sont généralement séparées par de longues distances géographiques et psychologiques. C’est la raison pour laquelle l’énorme intensification de la destruction de l’écosystème en termes d’échelle et de vitesse est passée très inaperçue dans le Nord. C’est aussi la raison pour laquelle, une prise de conscience du désespoir humain et de la souffrance, causés par l’effilochement du tissu de la vie, peut-être si facilement ignorée.

Des flux de ressources en forme de toile d’araignée

C’est l’infrastructure de l’OMC et, de manière générale, l’exposition des économies du Sud au marché mondial qui ont conduit –à peu d’exception près en Asie – à l’intensification des extractions et l’augmentation des exportations des trésors naturels des pays du Sud et ex-communistes. Les forêts par exemple, constituent un réservoir particulièrement important de richesse biologique. Mais l’attrait des marchés internationaux était telle qu’il était plus alléchant pour les pays de couper les arbres plus vite que ne l’exigeait une réponse à la seule demande nationale. L’Indonésie et la Malaisie ont, par exem-

ple, toutes deux poussé fortement ces dernières années les exportations de contre plaqué, contribuant ainsi dans une grande mesure à une déforestation rapide. De plus, l'exploitation minière et l'extraction énergétique menacent, elles aussi, la santé des forêts, de même que celle des montagnes, des eaux, et tous autres écosystèmes sensibles. Elles représentent la deuxième plus grande menace pour la frontière des forêts après la coupe. Par ailleurs, l'économie alimentaire est aujourd'hui profondément intégrée au marché mondial. Bien qu'ils soient des importateurs nets de produits alimentaires de base tels que les céréales et la viande, les pays du Sud sont aussi des exportateurs importants de beaucoup de cultures commerciales, comme la banane, le café, le coton, le soja, le sucre de canne et le tabac. On a assisté durant les dernières décennies à une croissance rapide de produits d'exportations dits non traditionnels, principalement les fleurs, les fruits et les légumes qui doivent être fraîchement livrés par avion aux marchés du Nord. Enfin, les pêcheries des océans sont fortement liées au marché mondial. Les exportations de poisson, en particulier celles en provenance de pays comme la Thaïlande, la Chine, le Chili ont augmenté jusqu'à représenter la moitié du volume des exportations de poisson à l'heure actuelle.

A l'exception majeure des céréales, les ressources naturelles proviennent principalement des pays du Sud (y compris les pays ex-communistes) vers ceux du Nord. La nature, une fois mise sur le marché mondial, gravite vers le Nord, attirée par la force de son pouvoir d'achat élevé. Bien sûr, mis à part les produits manufacturés du Sud-est asiatique, de Chine, du Mexique et du Brésil, nécessitant une main-d'œuvre intensive, le commerce en provenance du Sud vers le Nord consiste en minéraux (y compris le pétrole et le gaz) et une grande variété de denrées tropicales. Une personne vivant dans un pays de l'OCDE, consomme deux fois plus de céréales, deux fois plus de poisson, trois fois plus de viande, neuf fois plus de papier, et onze fois plus d'essence que quelqu'un vivant dans un pays moins industrialisé, et un modèle similaire de consommation prévaut au sein de ces pays entre les classes consommatrices et les autres.

Le flux des matières entre les pays du Sud et du Nord s'est intensifié avec la libéralisation du commerce. Comme les barrières sur l'écoulement des matières mais aussi l'entrée d'investissements ont été supprimées, les sociétés commerciales concernées jouissent d'une plus grande possibilité d'action. Elles sont plus libres de scruter le monde à la recherche des

dernières réserves en ressources naturelles et d'agir rapidement pour les exploiter. Elles possèdent l'influence nécessaire pour former des états dans l'état sur le territoire même des pays exportateurs du Sud. Elles détiennent le pouvoir de stimuler la demande des marchés de consommateurs, de lancer des nouveaux produits et de nouvelles modes. En effet les frontières pour le forage, le tronçonnage, la pêche sont repoussées aux dernières limites de la Terre – les champs de pétrole sont exploités aux fins fonds de la jungle profonde et des océans, le bois est transporté en bateau depuis la Patagonie ainsi que de Sibérie, et les usines à poisson flottantes ratissent les océans du Cercle polaire arctique à l'Antarctique. Néanmoins, comme des parties importantes du Sud continuent de se spécialiser dans l'exportation de ressources naturelles, elles se retrouvent coincées économiquement par la détérioration des prix à long terme. Le prix des marchandises n'a pas cessé de tomber depuis des décennies (sauf jusqu'il y a peu pour le café), une tendance qui se renforce au moment où beaucoup trop d'exportateurs se battent pour faire des bénéfices en vendant ces ressources sur le marché mondial. En outre le secteur primaire en général n'entraîne que peu de retombées sur le reste de l'économie; ni l'emploi, ni l'innovation ou l'éducation ne sont touchés de manière positive. Le résultat se traduit par un niveau de dynamisme interne bas qui peut conduire les économies d'exportation à un appauvrissement ultérieur.

De plus l'impact de l'exportation des ressources sur l'environnement domestique est souvent considérable: érosion des sols, baisse du niveau des nappes phréatiques, appauvrissement génétique lié à une exploitation agricole à grande échelle; la contamination et traînées de déchets de l'exploitation minière; la pollution et la destruction de l'habitat par la production pétrolière; la réduction de la biodiversité et la rétention d'eau par l'exploitation forestière; et l'impact des infrastructures routières, des pipelines, les lignes de transmission associées à la plupart des activités d'extraction. Si on prend également en considération la tendance à déplacer les activités industrielles polluantes du Nord vers le Sud, il est probable que l'impact sur l'environnement par unité de valeur d'exportation ait augmenté de manière substantielle ces dernières années. Face à ces éléments, on peut probablement affirmer sans risque que les pays du Sud porte une part croissante du fardeau de l'environnement de l'économie mondiale.

La nature, une fois mise sur le marché mondial, gravite vers le Nord, attirée par la force du pouvoir d'achat élevé.

La Gouvernance de l'environnement Une tentative remplie de failles

La Convention sur la Diversité Biologique, qui avec La Convention Climatique est l'autre résultat majeur de la CNUED, n'a pas réussi à mettre un frein à l'écoulement des ressources biologiques, ni du Sud vers le Nord, ni des zones rurales vers les centres urbains. En premier lieu, parce la CDB n'était pas concernée par la réforme de la répartition des richesses, c-à-d par la tentative d'arriver à des modes de production et de consommation exigeant une récolte plus réduite des forêts, des lieux de pêche, des sols et des terres aquifères. Elle a spécifié des contraintes écologiques, légales et politiques quant à l'usage des écosystèmes en se basant sur le côté l'offre plutôt que celui de la demande. Deuxièmement, parce que depuis le début, la CDB s'occupe principalement de la régulation de l'exploitation d'une nouvelle génération de matières premières – les ressources génétiques. Bien que la Convention évoque la question de la diversité au niveau des écosystèmes, des espèces et des gènes, une grande partie de son agitation diplomatique est centrée sur l'accès au matériel génétique et des avantages qu'il est possible d'en tirer. Vue sous cet angle, la Convention est moins concernée par la protection des richesses de la nature que par celle d'un grand nombre d'agents économiques impliqués dans le commerce des gènes.

Enfin, la Convention n'aborde pas de manière explicite la question des écosystèmes naturels majeurs, comme les forêts, les océans, les marécages, les rivières ou les prairies, ni celle des écosystèmes artificiels, tels que l'agriculture moderne, dont on peut arguer qu'elle est le seul et plus important facteur de la perte en biodiversité. Et bien que certaines de ces sphères aient, sans doute, été abordées dans le cadre de la Convention, par les Groupes de Travail, les résultats jusqu'à ce jour sont restés à l'état de recommandations. En fait, certains écosystèmes sont pris en compte par d'autres forums. Par exemple la forêt qui était déjà une préoccupation très contestée à Rio et plusieurs forums internationaux qui en ont résulté jusqu'à y compris Le Forum des Forêts de l'ONU. Mais dans l'absence de résultats, quels qu'ils soient, ce sont les intérêts du commerce qui ont refoulé ceux de la protection. Par ailleurs, la Convention sur la Désertification, paraphée deux ans après Rio, prend en compte la fertilité des sols mais uniquement dans les régions arides et semi-arides. Et enfin, la FAO qui déclare que les systèmes d'agriculture

écologique relèvent de ses compétences, mais pour qui la conservation et les droits aux moyens d'existence ont rarement été une priorité. En résumé ce qui ressort quand on aborde les questions de l'exploitation biologique des ressources et des systèmes vivants, est l'absence d'efficacité d'une gouvernance internationale de l'environnement.

L'équité dans la Convention sur la diversité biologique

La CDB fait certainement plus grand cas que d'autres traités de la notion d'équité. Elle a élaboré des principes qui pourraient tout aussi bien servir de modèle pour d'autres accords. Pour autant que l'on prenne en considération la justice entre les nations, le Sud a réussi jusqu'à un certain point à rétablir l'équilibre avec le Nord. Car en affirmant le droit souverain des nations sur leurs ressources naturelles, la CDB met un terme à la pratique coloniale du vol des ressources. Après tout, les foyers de la biodiversité se trouvent dans les pays tropicaux ou semi-tropicaux, tandis que les industries productrices se trouvent en Amérique du Nord, en Europe et au Japon. En raison de cette asymétrie géographique, le besoin des compagnies de technologie génétique pour la matière vivante a entamé une nouvelle série de conflits sur les ressources entre le Sud et le Nord. Face à ces éléments, les pays du Sud ont décidé de contrer la compréhension de la biodiversité en tant qu'«héritage commun de l'humanité» – une définition de la diversité des plantes codifiée par l'Engagement de la FAO de 1983. De peur qu'une telle conception n'expose leurs trésors à une razzia des sociétés commerciales du Nord, ils ont insisté avec succès, sur l'importance de leur souveraineté nationale sur leurs ressources naturelles. Une telle définition de propriété, ouvrirait la voie à l'établissement du droit de réglementer l'accès à ces ressources et celui de la demande du partage des bénéfices issus de leur utilisation. En fait, les notions de l'accès et du partage des bénéfices (seulement pour les ressources génétiques) après celles de conservation et d'utilisation durable, ont été considérées comme faisant partie des principes de la CDB. En termes d'autorité légale sur les ressources domestiques, les états du Sud se trouvent maintenant sur un pied d'égalité avec les états du Nord.

Cependant un succès en équité ne représente pas nécessairement un succès en durabilité. Dans le cadre de la CDB, ce sont surtout les intérêts commerciaux et non environnementaux qui ont poussé le Sud à

Pour que la CDB mette fin à la pratique coloniale du vol des ressources.

La «Nation Forestière» a plus d'habitants que les USA et le Canada réunis

mettre l'accent sur la juridiction nationale en ce qui concerne les ressources. Etant donné la prédominance des intérêts économiques dans le monde d'aujourd'hui, il est peu probable qu'une plus grande équité entre les nations mène à une baisse de la dégradation de l'environnement. Au lieu de cela, les nations – en particulier leurs classes moyennes – continueront probablement à transformer leur patrimoine national en argent, tout en gardant le plus de profit chez eux. Du point de vue de l'environnement, pourtant, il y a des limites à l'exploitation souveraine tout comme il y a des limites à l'exploitation impérialiste. La souveraineté nationale ne peut constituer une pleine propriété, parce que les ressources et les systèmes vivants sont des biens communs – que ce soit pour la communauté, pour la nation ou pour tous les habitants de la Terre. Puisque le tissu vivant se maintient lui-même grâce aux cycles systémiques qui s'imbriquent, il ne peut jamais y avoir de propriété pure et inconditionnelle sur les systèmes vivants, et certainement pas après que la nature ait cessé d'être abondante: A la lumière de ce qui précède, la souveraineté conférée aux nations par la CDB implique le droit de non-interférence de l'extérieur, mais pas le pouvoir de disposer librement des ressources naturelles à l'intérieur. Tous les pays doivent reconnaître qu'ils portent la responsabilité des ressources naturelles vitales pour les peuples à l'intérieur de leurs frontières et ceux hors de leurs frontières ainsi que pour les populations succédant aux générations présentes. Il ne suffit pas en ce qui concerne l'environnement, de redéfinir l'équité comme un droit égal de propriété; l'écologie requiert que l'exercice des droits égaux se fasse avec soin et restrictions; sinon l'équité ne serait rien d'autre qu'une participation égalitaire à une économie de pillage.

En ce qui concerne l'équité entre la classe moyenne mondialisée et la majorité marginalisée, la CDB – en particulier l'article 8(j) – comprend des clauses qui s'engagent assez loin dans le respect des droits des communautés traditionnelles et des populations indigènes. Après tout, ce sont ces dernières plutôt que les états qui sont le plus souvent les vrais intendants de la biodiversité. Par exemple, environ 350 millions de gens dans le monde vivent dans des forêts, les considèrent comme leur habitat et dépendent d'elles pour leur subsistance. En d'autres termes, la «nation forêt» a plus d'habitants que les Etats-Unis et le Canada réunis. Non seulement leur économie mais aussi leur sécurité culturelle dépend de la sécurité des forêts. Pour ces gens-là, le fait que le droit à

leur habitat, à leur savoir et leurs manières de vivre, ainsi que les droits à un certain degré d'auto gouvernance, soient honorés et protégés est une question de survie culturelle et économique. Par ailleurs, cette revendication du droit aux ressources traditionnelles se heurte facilement à celle de la souveraineté de l'état sur les ressources naturelles (et même encore plus à la revendication d'un accès ouvert aux étrangers). L'accès pour qui ? Et au bénéfice de qui ? Ces questions sont litigieuses également au sein des états eux-mêmes; elles opposent souvent l'état developmentaliste aux communautés locales.

En ce qui concerne ce type de conflit, l'Article.8 (j) statue: «Chaque Partie Contractante sera tenue de...respecter, préserver et maintenir le savoir, les innovations et les pratiques des communautés locales et indigènes qui incarnent un style de vie traditionnel approprié à la conservation et l'usage durable de la diversité biologique...et encourage le partage équitable des bénéfices tirés de l'utilisation d'un tel savoir, innovations et pratiques». La clause, est clairement ouverte à une interprétation protectionniste («préserver et maintenir») et une interprétation basée sur les droits («respect», «partage équitable des bénéfices»). Elle circonscrit le terrain des controverses, mis en place par la reconnaissance des communautés locales, qui opposent généralement les droits aux moyens d'existence à ceux du développement économique. La CDB a cessé de considérer les communautés traditionnelles comme partie intégrante du problème pour les voir comme partie intégrante de la solution. Une telle prise de position reconnaît la compétence technique et spirituelle des communautés traditionnelles et indigènes à prendre en charge la diversité des plantes et des animaux, et autres expressions de vie. Dans cette perspective, la demande d'une conservation de la biodiversité coïncide avec celle d'une plus grande autonomie de la part des communautés locales. Il existe en effet une approche en gestation dans la CDB qui contient un potentiel plus large pour, en même temps, l'écologie et l'équité: améliorer simultanément la conservation de l'environnement et les droits de l'homme.

4.3. Respecter les Droits de la Communauté sur le savoir génétique

Depuis des temps immémoriaux, les communautés humaines ont nourri une connaissance diverse et complexe sur les écosystèmes. En fait l'existence permanente de ces communautés est un témoignage du succès et de la durabilité à long terme des stratégies traditionnelles de génération et de communication du savoir. Par contraste, la biologie moléculaire, la biochimie, et l'ingénierie génétique ont fait leur percée scientifique massive il y a environ cinquante ans. En termes scientifiques cela représente un long moment. En termes de culture et d'évolution ce n'est qu'un début. Néanmoins, ce système de connaissance basé sur une science, une industrie et du capital moderne, se répand à travers le monde. Pour ce qui est des ressources génétiques, la science agronomique moderne devrait-elle remplacer toute autre système de savoir?

Le conflit entre les systèmes de connaissance

Beaucoup de systèmes satisfaisants de connaissance communautaire et indigène sur la nature du monde partagent les caractéristiques suivantes. Ces systèmes de connaissance:

- ont comme base la communauté
- font preuve de diversité, à la fois biologique et culturelle
- définissent le savoir biologique et les ressources naturelles comme des biens communs
- s'appliquent aux marchés de subsistance et aux marchés locaux
- reposent largement sur la gestion par les femmes du savoir et des ressources
- se concentre sur l'élasticité et la sécurité alimentaire
- optimise dans le contexte plutôt que de maximiser des variables uniques
- pose des seuils bas pour la participation et l'innovation
- offre des terrains d'évaluation pour des solutions à long terme dans des locations particulières
- sont hautement contextualisés sur les plans biologiques, socio-économiques et culturels
- représentent un savoir des pratiques communautaires

- communiquent le savoir oralement
- utilisent la diversité biologique pour la sélection sur la masse et la culture
- intègrent les aspects de la culture des céréales, la préparation de la nourriture et la santé
- ne sont pas à forte intensité de capital et d'énergie

De manière différente, les systèmes scientifiques de connaissance ont été développés par des philosophes et des scientifiques depuis le début des temps modernes en Europe. La science moderne a débuté comme une réaction contre des états ayant des structures totalitaires et contre l'église. Les universités publiques ont permis le partage des connaissances, et en déliant ainsi les générations de savoir de la promotion de l'intérêt des riches et des puissants. C'est de cette façon que la science moderne est devenue un outil très puissant d'acquisition d'information d'une valeur généralisée et même «universelle» et un outil d'applicabilité. En fait, ses expérimentations et ses résultats peuvent être reproduits dans le monde entier. La plus grande force de la science réside dans l'exactitude de ses pronostics qui découlent en grande partie de simples facteurs d'analyse. Une information fiable sur des relations causales, c'est cela la marque de la science moderne.

Cependant, seule une science désintéressée est à même de sauvegarder la fonction critique de la science, celle-ci étant généralement garantie par le financement public. L'objectivité est affaiblie quand les scientifiques dépendent de fonds d'origine commerciale. Par ailleurs, quand il s'agit de systèmes complexes en évolution, de structures temporelles à long terme et beaucoup de variables, y compris des facteurs humains, les pronostics strictement scientifiques ont tendance à se transformer en opinions d'expert floues. Les scientifiques peuvent être tentés de maximaliser le système de prévisibilité en réduisant la complexité environnementale et la diversité des choix humains.

En particulier, les cinquante années de découvertes scientifiques et d'inventions en sciences biologiques ont été accompagnées de changements majeurs dans l'organisation, le financement et les rôles socio-économiques de la science. Ce nouveau domaine

Seule une science désintéressée est capable de sauvegarder la fonction critique de la science.

Qui détient les ressources ? Quel savoir et quelles innovations prendre en compte??

nécessite une sphère à forte intensité de capital. La participation de l'industrie et du financement joue un rôle important dans la transformation rapide de la recherche fondamentale en effort pré compétitif et compétitif. Et la science est devenue un facteur majeur de compétitivité générale des pays. Le résultat en est que la science s'est écartée du «luxe» de la recherche fondamentale et de sa fonction de critique. Des brevets pour des innovations en biotechnologies applicables à l'industrie par exemple, ont souvent été obtenus pour des raisons de financements, pour des avantages compétitifs ou pour faire monter la valeur d'actions. Le système moderne de connaissance biologique, appelé généralement les sciences biologiques, a des caractéristiques spécifiques. Celles-ci peuvent être juxtaposées à celles des systèmes communautaires énumérées ci-dessus.

Les systèmes modernes de connaissance:

- sont généralement applicables
- permettent la reproduction mondiale des résultats sous des conditions expérimentales définies
- privatisent le savoir biologique et les ressources comme une propriété intellectuelle
- livrent le marché mondial
- sont basés sur une expertise généralement façonnée par les hommes
- maximalisent le terrain à court terme et la performance
- font des expériences en laboratoire, réduisant ainsi les variables et reliant efficacement la cause et l'effet.
- ont un seuil financier et culturel élevé pour atteindre le statut d'expert
- dépendent de cycles courts de remplacement des hypothèses, du savoir scientifique et des produits
- manquent souvent d'une période d'expérimentation suffisante avant que le champ des preuves appropriées sur les impacts à long terme ne soit disponible, et rendant donc par inadvertance le progrès sans visibilité.
- retirent de son contexte l'information génétique négligeant souvent les spécificités écologiques, socio-économiques et culturelles locales
- représentent la recherche dans les publications et dans les applications industrielles
- communiquent le savoir sous forme écrite
- nécessitent la diversité biologique pour la sélection de traits utiles mais livrent des semences homogènes pour la culture
- se concentrent sur les seuls gènes qui peuvent avoir une valeur de marché prévisible

- séparent l'agriculture, les sciences alimentaires et la médecine en différents départements
- sont à forte intensité de capital et d'énergie

Ce nouveau système de connaissance généralisable, en conformité avec le marché mondial, devrait-il remplacer les anciens systèmes de connaissance ? Le respect des cultures autant qu'un scepticisme prudent sur l'efficacité à long terme de la science suggèrent une réponse négative. Trente années de privilèges exclusifs pour un système de connaissance, par exemple, ont tout sauf prouvé que la science éliminerait la faim de la surface de la Terre. Justice et situations d'urgence absolue exigent toutes deux qu'une chance soit donnée aux systèmes de connaissance des communautés. Ne serait-ce que parce qu'elles possèdent l'expérience et l'impact au niveau où se posent les problèmes.

Qui détient le savoir décisif ?

Quand des systèmes de savoir-faire sont en conflits, il est nécessaire d'avoir des règles qui garantissent l'équité entre les différents acteurs impliqués. Ni les éloges, dépourvues de critiques, de tous les bénéfices revendiqués par la science moderne, ni celles de tous les remèdes offerts par les communautés locales ne résoudront le problème. Il faudrait souligner toutefois qu'il existe un penchant pour qualifier les premières de «rationnelles» et les dernières «d'irrationnelles». La science moderne a été décrite comme une forme récente de colonialisme, parce qu'elle s'arroge le pouvoir de définir ce qui est rationnel, innovateur et applicable d'une culture à l'autre. Et les représentants des cultures non occidentales contestent le manque de savoir contextuel dans la science moderne réductionniste. Ils sont profondément dérangés par les faveurs structurelles dont les déjà riches et bien nourris bénéficient dans les accords de commerce internationaux. Car il y a de fortes chances que celui qui détient l'information soit aussi celui qui prédomine aussi dans les sphères politiques. Toutefois, une coopération de soutien mutuel se doit de refuser de telles demandes de dominance.

Dans ce contexte cependant les négociations internationales ont jusqu'à présent laissé un grand nombre de questions non résolues. Qui détient les ressources ? Quels sont le savoir et les innovations à prendre en compte? Qui peut éviter les effets non voulus et destructeurs des activités humaines et qui ne le peut pas ? Qui porte la responsabilité et est obligé

de faire réparation ? La contribution créative de qui est-elle considérée comme marchandise gratuite et qui récolte les bénéfices financiers de la privatisation. Voici quelques-unes des questions qui sous-tendent le débat international sur l'alimentation, l'agriculture, les ressources biologiques, les Droits des fermiers et les Droits de propriété intellectuelle liés au commerce. Les accords doivent être évalués sur leur capacité à établir l'équité et le respect dû aux créateurs de la base première d'une sécurité alimentaire commune, aux découvreurs composés biologique physiologiquement actifs et aux enseignants de leur sage application dans la nourriture et la médecine.

En 1972, La Conférence de Stockholm a reconnu la biodiversité comme «un héritage commun de l'humanité». Il a été pris pour acquis que les ressources génétiques sont une propriété commune, et que seul le savoir partagé librement serait du savoir fertile. Les innovations scientifiques, comme des descriptions plus précises, des nouvelles méthodes d'analyse ou une meilleure compréhension des fonctions biologiques n'ont pas été envisagées comme brevetables, parce qu'elles étaient considérées comme des découvertes plutôt que des inventions. En conséquence, les banques de gènes ont été instituées pour créer un fonds pour sauvegarder l'héritage commun et ce sans qu'aucun statut légal ne leur ait été attribué.

Comme on pouvait le prévoir, les communautés qui avaient fourni les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans un premier temps, se sont vues ensuite nier l'accès à ces collections. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en novembre 2001 établi par la FAO a partiellement corrigé cette situation. Les Droits des Fermiers, c-à-d la reconnaissance des fermiers en tant qu'éleveurs, ont été sanctionnés, bien que sous une forme plutôt faible. Parce que le libre accès des fermiers et des éleveurs aux ressources phytogénétiques, non restreints par des Droits de propriété intellectuelle, n'est pas encore détaillé. Seulement 35 genres de semences et 29 espèces de fourrages en font partie. Il deviendra crucial d'étendre cette liste et de maintenir l'intégrité et l'autonomie du Traité en relation à d'autres accords, notamment l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS/Accord sur les ADPIC)

A la Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro, la notion de «bien commun de l'humanité» a été abandonnée au profit de celle de souveraineté

nationale sur les ressources génétiques. De puissants acteurs mondiaux avaient feint le libre accès aux ressources. Et les communautés, les intendants et les fournisseurs de biodiversité, furent laissés sans bénéfices. Et donc, les droits des états nationaux et les droits des populations et des communautés ont été tous les deux reconnus par la Convention sur la Diversité Biologique. Mais comment ces droits entrent-ils en relation les uns avec les autres reste le problème sans solution.

Cependant comme le démontrent deux récentes initiatives, la nécessité de clarification est urgente. Le 1er février 2001 une Initiative de Traité sur le partage des biens génétiques communs était annoncée. Les initiateurs étaient en fait des centaines d'ONG de plus de cinquante nations. L'initiative rejette les brevets sur la vie et déclare le pool global des gènes héritage commun et responsabilité collective. Mais une notion telle que celle-ci ramène le débat à Stockholm en 1972. Comment aborder la question de l'asymétrie dans le pouvoir et les bénéfices, comment empêcher le «Grand frère» de s'approprier et d'administrer l'héritage commun ? Le deuxième événement a été rendu public le 19 février 2002. L'alliance des Nations à grande diversité biologique était formée de la Chine, le Brésil, l'Inde, Le Mexique, l'Indonésie, l'Etat de Costa Rica, la Colombie, l'Equateur, le Kenya, le Pérou, le Venezuela et l'Afrique du Sud. Il s'agit d'un groupe du même style que l'OPEP qui fera pression pour une meilleure protection de leurs intérêts dans le marché mondial. Il tentera de se protéger lui-même contre la baisse fatale des prix qui affecte invariablement les exportateurs compétitifs de matières premières. Il exercera une pression pour instaurer des règles de commerce plus équitables sur brevetage et le dépôt de produits basés sur des ressources en plantes et animales. Ce qui améliorera le contrôle des activités de prospection biologique, en mettant l'accent sur le consentement préalable informé et les termes mutuellement acceptés des parties pour les concessions. Après tout la tentative d'arriver, dans le cadre de la CDB, à un accord légalement obligatoire en ce qui concerne l'Accès et le partage des profits, avait été ramenée, à la fin du mois d'octobre 2001 à Bonn, à de simples recommandations volontaires. Et par conséquent, la nécessité d'une clarification consistante des droits, des responsabilités et des rôles pour les différents acteurs, est donc toujours d'actualité.

Il n'est pas surprenant que la confusion des règles favorise surtout l'acteur le plus puissant. C'est un

défaut de naissance Le fait que la Convention ait échoué à lier le principe de libre accès à l'obligation de conserver, d'utiliser durablement et de partager équitablement les profits tirés de l'usage de la biodiversité, est un défaut de conception au départ. Les pays qui refusent de ratifier la Convention jouissent ainsi d'avantages compétitifs. En effet, un pays comme les USA, leader en biotechnologie, dans l'obtention de brevets et dans l'accès à la biodiversité dans le monde entier, n'a pas ratifié la Convention, mais continue, dans le cadre de l'OMC, de faire pression, sur le TRIPS (Accord sur les ADPIC) pour que le commerce sans restriction des produits génétiques et des brevets génétiques soit facilité.

L'ADPIC et la marginalisation des droits de la communauté

En dehors de ce conflit il existe d'autres contradictions profondes entre les Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique. Pour commencer, il est probable qu'à la longue les brevets mènent à une réduction de la biodiversité sur le terrain. Et ils défavorisent certainement les petits exploitants du Sud, à moins que leurs droits au savoir ne soit protégé par des régimes aussi forts et exécutoires. Dans tous les cas, la protection de la propriété intellectuelle n'est pas un but en soi, elle doit être envisagée dans le contexte de l'intérêt public et celui d'un bien-être socioéconomique. Toutefois la sécurité alimentaire et la santé sont des domaines importants d'intérêt public et bien-être collectif. C'est la raison pour laquelle, une révision de l'ADPIC et spécialement de l'article 27 (b), comme celle suggérée par les pays du Sud, qui viserait à un meilleur équilibre entre les droits et les responsabilités est attendue depuis longtemps.

On oublie trop facilement que les brevets ont gagné l'approbation publique parce qu'ils offrent au petit inventeur une protection contre les acteurs plus importants financièrement. Ils se proposaient d'élargir la diversité des innovations technologiques. Mais dans le Cadre de l'ADPIC, les petits inventeurs, ceux qui fournissent la plus grande part de l'alimentation ainsi que les bases d'une sécurité alimentaire future dans le monde entier, ne reçoivent aucune protection adéquate contre les acteurs plus forts du point de vue financier. Et comme jusqu'ici ni L'Initiative Biotech de la CNUCED, ni les tentatives l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (l'OMPI) n'ont

pu trouver de solutions équitables. Toutefois, il semble difficile d'arriver à un partage juste et équitable des bénéfices tant que les caractéristiques spécifiques des systèmes de connaissances communautaires ne seront pas reconnues. En effet; loin de n'être que des tentatives sous développées de la science du Nord prolongées par des inventeurs anonymes et sans peu d'applications industrielles (les rendant inéligibles pour la propriété privée intellectuelle liée au commerce), il s'agit en fait de systèmes à part entière qui doivent trouver une reconnaissance spécifique qui leur est propre.

Une Richesse équitable

- Parler de la pauvreté est une banalité, de la richesse un tabou. Les nantis pourront-ils vivre sans le surplus d'espace environnemental qu'ils occupent à l'heure actuelle ?
- Réduire l'intensité du flux des matières du Sud vers le Nord.
- Voir au-delà du protocole de Kyoto. Adopter les approches de contraction et de convergence, reconnaître les droits égaux aux biens communs atmosphériques.
- Inclure les forêts et l'eau dans la gouvernance internationale. De la Convention de la Biodiversité, apprendre le principe de l'accès juste et équitable au partage des bénéfices.
- Protéger les systèmes de connaissance sur la nourriture et l'agriculture de la communauté contre les revendications des gouvernements et des sociétés commerciales. Le savoir de qui est-il une marchandise gratuite et qui le transforme en brevets payables ?



*La bouée de sauvetage:
Une action des
Amis de la Terre
sur le changement
climatique
(Bonn 2001)*

Part 5

Une Gouvernance en faveur de l'écologie et de l'équité

Il n'existe pas qu'une seule façon de construire la société mondiale tout comme il n'y a pas eu qu'une seule façon de construire les nations. Les sociétés nationales qui se sont formées jadis en reconfigurant de plus petites unités sociales telles que les villes, les comtés, les tribus ont pris la forme de dictatures, de royaumes et de démocraties. Pareillement, la création de la société globale qui reconfigurera des unités plus petites, telles que les nations, les organisations de la société civile et les entreprises privées prendront sans aucun doute des formes différentes. Toutefois, la forme précise de la société globale, ses idées dominantes, ses gagnants et ses perdants, évoluera à partir d'innombrables débats, de confrontations d'imaginaires différentes et de luttes prolongées pour le pouvoir. Aujourd'hui la bataille a commencé. Des noms de lieux tels que Seattle, Porto Alegre, ou Davos sont devenus les symboles de l'épreuve de force en cours entre des sections de la société globale ayant des conflits d'intérêts, de visions, et de milieux sociologiques. Quelle sorte de société globale désirons-nous ? C'est cette question clé qui a été portée au devant de la scène au seuil de ce 21^{unième} siècle: le Mémorandum est une tentative modeste de contribuer à ce questionnement de soi à l'échelle planétaire.

Le processus de la mondialisation est mené par deux courants principaux. Le premier, celui de la technologie qui a développé le réseau de connections entre les gens sur de longues distances. Les avions emmènent les gens dans des endroits éloignés, la télévision apporte dans l'intimité de chacun des événements lointains, le réseau Internet entraîne les gens dans le monde entier mais dans des espaces sans distance, les satellites rassemblent des images de la Terre depuis l'espace cosmique. Pour le pire ou le meilleur, les générations d'aujourd'hui expérimentent le monde en temps réel et à la distance zéro. Ce tournant historique en termes d'infrastructure et de conscience ne peut être renversé. Il fera partie intégrante de la condition humaine du siècle à venir. Le second courant est la vague de vingt ans de dérégulation, de privatisation, de libéralisation des flux de capitaux et du commerce mondial, ainsi que les politiques de développement basées par l'exportation qui ont suivi l'effondrement du régime des taux de change fixe de Bretton Woods au début des années soixante. Le FMI et l'OMC sont les pivots moteurs de ce processus. Nous pensons que ces deux phénomènes doivent être gérés séparément. L'hypothèse centrale de cette dernière partie du Mémorandum repose sur le fait que cette interconnection mondiale n'implique pas nécessairement l'impératif de la règle néo-libérale. Tout au contraire, ce sont les valeurs de justice et de durabilité qui en prenant le pouvoir sur la valeur de l'efficacité économique, doivent modeler l'espace transnational en train de s'ouvrir.

Pour parler de manière générale, nous sommes en présence de deux concepts de mondialisation, qui ont gagné de l'importance dans les dernières controverses. La mondialisation de l'entreprise privée qui vise à transformer le monde en une arène économique unique, permettant aux sociétés commerciales de rivaliser sans contraintes en vue d'accroître la richesse globale et le bien-être. Ce concept particulier qu'on peut attribuer à l'avènement du libre échange en Angleterre au dix-huitième siècle a fini, après de nombreuses permutations, par dominer la politique mondiale à la fin du vingtième siècle.

La mondialisation démocratique, par ailleurs, envisage un monde qui est le foyer d'une pluralité de cultures florissantes et qui reconnaît les droits fondamentaux de chaque citoyen du monde. Les origines de ce concept remontent aux temps de la très ancienne Philosophie grecque et à ceux de l'Europe des Lumières et à leur perception cosmopolite du monde.

A moins d'être élaborés dans le cadre d'une mondialisation démocratique, nous pensons que les fondements de justice et durabilité s'enliseraient rapidement.

5.1 Les droits de la communauté

Une partie considérable des habitants de la planète vit dans des communautés rurales, tirant sa subsistance des sols, des forêts, des pâturages et des eaux qui les entourent. De larges territoires, des chaînes de montagnes, de longues étendues de littoral procurent un habitat aux communautés tribales, aux populations indigènes, aux habitants des forêts, aux populations de pêcheurs et un grand éventail de communautés locales. Ces communautés vivent souvent en écosystèmes dont les ressources sont convoitées par les sociétés commerciales et les agences d'état, qui pourvoient aux besoins de consommation des centres urbains et industriels ici et ailleurs. Par le passé, en les faisant sortir de leurs vallées, en les contaminant avec des déversements de pétrole, en déplaçant des terres fertiles ou en les privant de ressources poissonnières ou animales, les programmes de développement ont souvent transformé ces communautés en «victimes du développement». Au vu de ces tendances, la meilleure façon de protéger les communautés à la fois humaines et naturelles est de consolider le droit des peuples à leur ressources.

Reconnaître les droits à l'habitat naturel

Les espaces naturels procurent des sources importantes de nourriture, de logement, de médicaments, sans mentionner les sources de mémoire culturelle et d'élévation spirituelle. Le fait que les communautés puissent jouir du droit aux ressources telles que la terre, l'eau, les lieux de pêche, les forêts et les semen-

ces est une question de droit fondamental de l'homme. Elles ne devraient pas être dépossédées de ces ressources sans un consentement préalable et sans compensation appropriée. Les droits des communautés locales à leurs ressources devraient être intégrés dans la législation nationale et internationale. La loi pilote de l'Organisation de l'Unité Africaine (2000) sur les droits de la communauté en est un bon exemple.

La Terre. Tous les individus et toutes les communautés ont le droit de tirer parti des ressources naturelles de la terre qu'ils contrôlent, et l'obligation qui en découle de protéger l'intégrité de ces ressources. Les communautés devraient avoir le droit (et l'obligation) de contrôler l'accès à leur terre et d'exploiter leurs ressources en accord avec leurs lois et pratiques coutumières. De plus, ils devraient avoir droit à un partage juste et équitable des bénéfices provenant de l'utilisation de leurs ressources, y compris leur savoir, leurs technologies, leurs pratiques traditionnelles ou leurs ressources biologiques et non biologiques.

L'Eau. L'eau est essentielle pour toutes les formes de vie. Tout être vivant devrait pouvoir jouir d'un accès juste et équitable à cette ressource vitale. Ce qui signifie que toute privatisation de l'eau devrait être strictement interdite. Les communautés locales ont le droit de déterminer l'accès à leurs ressources en eau et de les exploiter en accord avec leurs lois et pratiques coutumières. Personne n'est autorisé à restreindre l'accès à l'eau à moins que celui-ci n'ait été construit artificiellement. Et nul ne devrait contaminer les points d'eau qui sont vitaux pour les

communautés, sans donner de compensation juste et/ou ne restauration.

Les semences. Les communautés locales ont le droit au savoir, aux technologies et aux pratiques et à l'exploitation des ressources biologiques et non biologiques. En particulier, elles ont le droit de sauvegarder, échanger, planter et vendre les semences d'une récolte précédente. Par conséquent, aucun brevet ou autres droits de propriété intellectuelle sur leur savoir et leurs pratiques ne devraient être exigés.

Prendre l'initiative d'une convention pour les droits de la communauté aux ressources.

Les principes qui sous-tendent la Convention sur la Biodiversité tels que «la participation entière et efficace», «l'accès selon des termes agréés mutuellement», «le partage des bénéfices», «le consentement préalable informé» peuvent aider à résoudre d'autres types de conflits sur les ressources entre les sociétés commerciales ainsi que les agences d'état et les communautés locales. Le point de départ d'une telle approche comporte deux instruments importants des droits de l'homme: le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'article 1(2) de chacun de ces deux documents défend le droit pour tous les peuples «de disposer librement de leur richesse naturelle et leurs ressources...basé sur le principe du bénéfice mutuel et du droit international. En aucun cas, un peuple ne peut être privé de ses propres moyens de subsistance». Selon différentes sources du droit international, les peuples jouissent d'un ensemble de droits, qui incluent des droits humains individuels et collectifs, le droit de contrôle sur les terres et les ressources traditionnelles et les droits culturels.

Le fait d'inclure la notion de protection des systèmes vivants parmi les droits de la communauté sur les ressources devrait aider à diminuer l'exploitation et l'écoulement non viable des ressources. Les entreprises privées devraient reconnaître la priorité des droits des résidents à leur habitat et devraient négocier les termes d'un accès aux bénéfices et leur partage équitable. Cela apporterait un changement important dans l'équilibre du pouvoir. Par exemple, on pourrait exiger des sociétés pétrolières qu'elles obtiennent le consentement des populations indigènes pour leurs opérations de forage, des compagnies forestières qu'elles engagent une collaboration avec les habi-

tants des forêts, des constructeurs de barrages qu'ils obtiennent le consentement informé préalable des victimes possibles d'inondations et enfin des sociétés de pêches qu'elles acquièrent l'attribution d'un partage de pêche de la part des autorités locales. Des règles sur un accès juste et un partage équitable des bénéfices en faveur des communautés traditionnelles et des populations indigènes, doivent sous-tendre les accords internationaux sur les forêts, les pêcheries ou les exploitations minières. Le SMDD devrait lancer un processus pour débiter des négociations en vue d'un Accord des Nations Unies sur les Droits des communautés aux ressources

Instaurer une Commission mondiale sur l'exploitation minière, l'extraction de gaz et de pétrole

Les projets d'extraction de ressources et d'infrastructures de grande envergure impliquent généralement un grand nombre de groupes d'intérêts, à savoir les autorités gouvernementales, les sociétés commerciales, les banques, les institutions multilatérales, les

Les Droits de la communauté

- **Reconnaître les droits à l'habitat naturel en les incorporant dans la législation nationale. Le contrôle sur la terre, sur l'eau et sur les semences est une question de droits humanitaires pour les communautés.**
- **Prendre l'initiative d'une Convention sur les Droits de la communauté aux ressources. Les conflits sur les ressources sont fréquents entre les communautés, les agences d'état et les sociétés commerciales. Un accès juste aux bénéfices et leur partage équitable sont des pierres angulaires fondamentales de tout accord international.**
- **Instaurer une Commission mondiale sur l'exploitation minière, l'extraction de gaz et de pétrole. Ayant pour modèle la Commission mondiale sur les barrages, des représentants des communautés, des ONG, du monde des affaires, et des gouvernements devraient examiner les expériences antérieures des projets d'extraction des ressources et identifier des critères pour une prise de décision future, dans un cadre guidé par les droits de l'homme.**

gouvernements donateurs, des scientifiques, des groupes d'intérêt public, en même temps que les habitants des sites de développement. La réduction efficace des effets secondaires sociaux et environnementaux liés aux projets de grande échelle requiert la participation collective de toutes les parties prenantes quant à l'évaluation des expériences passées et la création de nouveaux cadres de régulation. La Commission mondiale sur les barrages (CMB 2000) pourrait servir de modèle utile.

La CMB qui a terminé son mandat en 2000 a représenté une expérience unique dans l'établissement d'une politique publique globale. Elle se composait de 12 membres de ministères gouvernementaux, de la société civile et celle des affaires, se classant parmi des lobbyistes pro-barrages jusqu'à des activistes anti-barrage. Initiée par l'UICN et la Banque mondiale, elle était soutenue par un secrétariat professionnel et suivie par des membres d'un forum d'organisations de parties prenantes. La Commission, mise sur pied pour aborder les conflits d'opinions au sujet des grands barrages – qui avaient mis le feu aux poudres sur les questions d'environnement, de développement et de justice – s'est concentrée sur deux tâches. La première, rassembler une base de connaissance détaillée sur les implications du développement de barrages de grande envergure. La deuxième, développer des critères et des lignes directrices et faire des

recommandations pour les futures prises de décision sur les barrages. La Commission devait établir un rapprochement entre des opinions excessivement différentes, mais elle y réussit en intégrant l'infrastructure de développement dans un cadre de droits humanitaires.

L'indépendance, l'inclusion et la transparence sont des ingrédients importants du succès, de même que la présence influente des mouvements anti-barrages à travers le monde. L'application des conclusions de la Commission à un éventail plus grand de groupes d'intérêts, laisse beaucoup à désirer. D'ailleurs un sponsor majeur, la Banque mondiale, a décidé jusqu'à présent de ne pas tenir compte de ces conclusions. Néanmoins, il s'agit d'un modèle qui pourrait être repris avec succès dans d'autres secteurs, tels que l'exploitation minière, l'extraction de gaz et de pétrole. Pareillement aux projets de barrage à grande échelle, ces secteurs, en pillant l'habitat des communautés locales, exigent souvent un tribut élevé de la part de l'environnement. Ils sont la source de conflits étendus entre les intérêts économiques et les droits de l'homme. Bien que la Banque mondiale ait répondu à ce problème en créant la Revue des Industries Extractives, l'exclusivité et l'indépendance de cette revue sont discutables. Ce sont les raisons pour lesquelles, nous suggérons la mise sur pied d'une Commission mondiale sur l'exploitation minière, l'extraction du gaz et du pétrole.

5.2 Les Droits environnementaux pour chaque citoyen

La politique de durabilité exige un soutien politique continu. Comment y arriver ? Une division stratégique sépare deux approches qui visent à gagner un tel soutien. Ceux qui sont sceptiques sur la perspicacité et les contributions possibles des citoyens, préconisent une éducation du public qui vise à permettre à des non-experts de se fier et d'apprécier les avis d'experts. Ils réclament une plus grande implication du citoyen, des approches nouvelles et plus performantes orientées vers le public et davantage de campagnes de publicité en faveur de la durabilité. Cette démarche s'accommode parfaitement de la promotion de partenariats et de dialogues, entre les gouvernements, le secteur privé, les ONG et le secteur académique. Cette approche s'engage à développer la rationalité et l'efficacité des experts. Des défauts existent cependant quant à

la légitimité et les motivations des experts qui pourraient être intéressés. La prétention éventuelle de tels débats visant à remplacer les fonctions de législation et de surveillance des états, en conjonction avec la faiblesse financière et la dépendance des ONG et les mises en question de leur légitimité, pourraient sérieusement déstabiliser l'intérêt du public. Une perte de crédibilité équivaldrait à une perte de l'atout unique le plus important de la société civile.

Etendre la Convention d'Aarhus au-delà de l'Europe

Par ailleurs, un effort pourrait être fait pour reconnaître les populations comme les véritables souverains des états. Ce qui serait la voie vers une réelle

participation du public et à la démocratie. Une sphère publique vibrante basée sur des droits citoyens est le seul système crédible de soutien politique à long terme de la durabilité. Une information et une participation restreintes conduisent à des démocraties élitistes ou bureaucratiques dans lesquelles quelques puissants décident de politiques qui ne font que refléter leurs intérêts.

Souvent, les balances penchent pour le secret, spécialement là où les enjeux économiques sont élevés. Les états doivent reconnaître leur obligation de promouvoir un accès juste et équitable à de tels droits pour tous les citoyens ainsi que leur protection. Avec de tels droits, les acteurs de la société tels que les groupes d'intérêts auront la possibilité d'interagir de manière crédible et significative.

Nous pensons qu'une convention légale obligatoire est nécessaire pour établir les droits des citoyens et accroître la participation du public. Un tel instrument pourrait s'appuyer sur des instruments existants, comme le principe n° 1 de la Déclaration de Stockholm sur l'Environnement humain, le principe n° 10 de la Déclaration de Rio, les conventions régionales sur les évaluations de l'impact transfrontalier sur l'environnement et la santé, les Principes de prévention et de précaution, le travail continu sur les instruments légaux internationaux sur la responsabilité et la réparation des torts dans les domaines de l'environnement et de la santé, comme dans la Convention de Bâle, la Convention sur les POP, le Protocole de Cartagena et la Convention sur la Diversité Biologique. Plus que tout, une telle convention se baserait sur La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation publique à la prise de décision et l'Accès à la justice dans les questions environnementales de la Région européenne, qui est entrée en vigueur le 30 octobre 2001. Ce Traité historique vise à rendre le processus de prise de décision environnementale plus transparent et responsable. Il aborde trois thèmes généraux: le droit d'accès à l'information sur l'environnement pour les citoyens, leur droit à participer aux décisions, leur droit d'accès à la justice.

Le droit à l'information

Ce droit garantit que les autorités publiques mettront à la disposition du public sur simple demande, toute information concernant l'environnement et la santé, sans exiger d'intérêt particulier et dans la forme requise, sans discrimination de citoyenneté, de nationalité ou de résidence. Il assure également que les

personnes qui exercent ce droit, ne seront d'aucune façon pénalisées, persécutées ou harcelées. Le droit à l'information sera confronté aux lois existantes qui limite les divulgations, qu'elles fassent partie de la législation coloniale oppressive toujours en vigueur, qu'il s'agisse des Actes officiels secrets, des Actes commerciaux secrets, la Législation sur la confidentialité des données personnelles, L'Information Confidentielle Professionnelle ou les Droits de Propriété Intellectuelle. Comme tel, le droit à l'information devra être renforcé contre d'autres droits légalement protégés.

Le droit pour le public de participer à la prise de décision

Ce droit prévoit une participation à la prise de décision sous tous ses aspects. Le droit à la participation permet aux parties intéressées d'exprimer des alternatives aux activités proposées. En outre, il met l'information sur les produits à la disposition des consommateurs leur permettant ainsi de faire des choix environnementaux informés. Il favorise donc la participation du consommateur à la prise de décision sur les voies technologique et socioéconomiques à suivre, par le biais de leur panier à provisions. Pour conclure, l'interaction publique dans le monde entier

Les droits à l'environnement de chaque citoyen

- **Promouvoir le droit des citoyens. Le meilleur système de soutien à la durabilité n'est pas un cercle restreint d'experts mais bien une sphère publique active fondée sur des droits démocratiques.**
- **Globaliser la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information est une condition préalable de la vigilance. Elle assure le droit de participation – une condition préalable de l'influence du citoyen – et garantit l'accès aux tribunaux – une condition préalable essentielle de la durabilité.**
- **Renforcer les Principes de Rio sur la gestion de l'environnement. La prévention de dommages est le point clé des stratégies en faveur des pauvres et elle devrait prendre le pas sur les preuves scientifiques de dommages causés. Le Principe du «pollueur-payeur» exige une stricte responsabilité ainsi qu'une assurance obligatoire contre les risques.**

mobilisera l'information nécessaire pour stopper le déversement des déchets, les risques d'autres formes de destruction sociale et environnementale sur le dos des moins privilégiés.

Le Droit d'accès à la Justice

Les citoyens devraient pouvoir se défendre contre toute violation de leurs droits environnementaux dans des instances judiciaires. Les procédures devraient être expéditives, gratuites ou au moins abordables. De plus, le public devrait avoir accès à des procédures administratives et judiciaires pour récuser des actions ou des omissions de personnes privées ou d'instances publiques qui enfreindraient la législation nationale sur l'environnement. Des violations de la législation nationale sur l'environnement englobant des domaines tels que l'énergie, la production de métaux et leur traitement, l'exploitation minière, l'industrie chimique et minéralogique et leurs installations, la gestion des déchets, de la pâte à papier, les industries du papier et du tannage, la construction de voies de chemin de fer, d'autoroutes, les distributions d'eau, les barrages, les pipelines ou encore l'élevage animal à grande échelle doivent pouvoir être récusées devant les Tribunaux. La Convention d'Aarhus garantit même le Droit d'accès à la justice dans les tribunaux d'autres pays pour des dommages de type transfrontalier. L'exposition à des poursuites judiciaires et la possibilité d'amendes coûteuses auront un effet de dissuasion efficace contre des contraventions futures à l'environnement.

Renforcer les Principes de prévention et de précaution

Le Principe de prévention

La prévention d'un dommage est le meilleur moyen de protéger l'environnement. Cependant, une prévention immédiate signifie une perte de capital, alors qu'un investissement rentable se permet une augmentation du capital dans le temps. Il apparaît parfois plus rentable de réduire les dommages sur l'environnement plus tard, à l'aide de l'augmentation de capital obtenue, qu'avec des mesures préventives prises auparavant. Ceci est uniquement vrai pour les personnes suffisamment riches capables de pouvoir pratiquer de tels calculs. La prévention du dommage est une base essentielle des stratégies en faveur des pauvres. Les populations pauvres n'ont pas les moyens de se désintéresser de la destruction de l'environnement. Ils ne peuvent en épargner leurs enfants.

Le Principe de précaution

Des décisions et des actions doivent être prises et menées pour éviter la possibilité qu'un dommage sérieux et irréversible ne soit causé à l'environnement, même là où la connaissance scientifique est insuffisante ou peu concluante. Le Principe de précaution concerne la prise de décisions responsables face à un savoir incomplet. Et pourtant le Principe de précaution est mis en cause dans les négociations commerciales parce qu'il serait un frein au commerce. Seuls «une preuve et un consensus scientifiques concluants complets» sont acceptés comme base de politique commerciale. Mais la science est rarement complètement concluante, et chaque consensus scientifique ne fait qu'attendre d'être rendu obsolète par l'innovation suivante. Par conséquent demander aux états qu'ils remplissent leurs obligations envers leurs citoyens et leur environnement seulement dans des situations efficaces qui se produisent rarement – si elles se produisent jamais – revient simplement à retirer le pouvoir aux états et priver les citoyens et l'environnement des moyens d'une protection efficace.

Le Principe du Pollueur-payeur

Ceux qui sont responsables des dommages devraient payer pour les réparer. A une époque d'interactions globales, où contrevenants et victimes sont séparés par de larges distances, ce principe gagne en importance. En fait la séparation croissante de la cause avec les effets dans le temps et dans l'espace représente un vrai défi à ce que les innovations apportent justice et réparation aux victimes. Une grande volonté politique et beaucoup de créativité juridique seront nécessaires pour établir des accords internationaux légalement obligatoires sur une stricte responsabilité environnementale. De plus, Le Principe de précaution et les régimes de responsabilité pourraient être liés à des obligations d'assurances sur les risques environnementaux. Un tel mécanisme d'évaluation immédiate des risques sera source de motivations économiques pour prévenir les dommages environnementaux.

5.3 Valoriser la nature

Il existe approximativement 100 millions d'affaires commerciales dans le monde qui impliquent à peu près 10.000 entreprises ayant des impacts disproportionnés sur les sociétés. Aussi longtemps que les intérêts à court et à long terme des sociétés commerciales seront divergents de l'intérêt public, aucun remaniement, aucune réforme, réglementation ou Sommets de la Terre ne changeront le status quo. Pour que les contradictions disparaissent, il faut des instruments qui garantissent la convergence naturelle des conceptions du court terme et celles du long terme. Les réformes du financement de l'environnement, mises en œuvre sur le plan national et coordonnées au plan international, pourraient pousser le monde des affaires et les consommateurs dans une voie pour une plus grande durabilité.

Supprimer les subsides nuisibles

Une grande partie de la destruction de l'environnement est prise en charge par l'argent public. Les gouvernements octroient une multitude de subsides directs et indirects à l'économie du charbon et du pétrole, à l'agriculture industrielle, aux transports, à l'industrie de la pêche et à l'extraction des forêts. Ces subsides sont estimés à environ 800 milliards-1 trillion de dollars par an dans le monde entier. La suppression de tels subsides ferait économiser 650 millions de dollars par an ce qui représente le montant du coût de la mutation des sociétés vers une durabilité estimée par l'Agenda 21. Avec la suppression de tels subsides, une production moins dommageable pour l'environnement, l'agriculture durable ou les pratiques artisanales ne seraient plus marginalisées.

Les subsides nuisibles agissent comme des «désinvestissements» abandonnant l'environnement et l'économie dans un état plus dégradé que si le subside n'avait pas été alloué. Ils gonflent les coûts des gouvernements, s'ajoutant aux déficits qui à leur tour font augmenter les taxes et chassent des marchés qui en ont besoin un capital déjà peu abondant. Ils déconcertent les investisseurs en envoyant des signaux déformants aux marchés. Ils suppriment l'innovation et le changement technique et incitent l'inefficacité et la consommation plutôt que la productivité et la conservation. Ils sont une espèce d'aide sociale importante accordée aux entreprises privées qui profite aux riches et désavantage les pauvres. En

éliminant à la fois les subsides pervers distribués pour l'instant régulièrement par les gouvernements aux industries et les pratiques nuisibles encouragées par ces subsides à l'environnement, un très grand investissement économique, non coûteux en ressources naturelles et en écosystèmes pourrait être réalisé.

Déplacer l'assiette de l'impôt de la main d'œuvre vers les ressources

La base de taxation ne devrait plus être le travail mais la consommation des ressources naturelles et les activités polluantes et peu utiles qui résultent de la consommation.

La modification de la taxe écologique est l'assurance pour les consommateurs de recevoir l'information juste sur le prix des marchandises. Par exemple, une augmentation du prix de l'électricité au charbon, en l'occurrence par une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone pourrait donner le coup de pouce nécessaire à l'électricité solaire photovoltaïque pour

Valoriser la nature

- **Supprimer les subsides accordés à l'extraction des ressources, au transport, à l'agriculture chimique parce qu'ils empêchent l'innovation, découragent la conservation et nuisent à l'environnement. Ils sont des espèces d'aide publique aux sociétés commerciales qui profitent au déjà riche plutôt qu'au pauvre.**
- **Déclencher une action internationale en faveur d'une prise en compte des coûts réels en déplaçant l'assiette de l'impôt de la main d'œuvre vers les ressources, la pollution et les déchets, en s'assurant que les biens soient estimés à leur juste valeur.**
- **Introduire des frais d'utilisations des biens communs et réutiliser ces revenus dans des mesures qui les protègent. Tout comme le libre accès favorise l'excès d'utilisation, l'instauration d'une contribution juste pour l'utilisation de l'atmosphère, l'espace aérien et les hautes mers ôterait la pression sur les biens communs et encouragerait une sauvegarde conservation efficace des ressources.**

accroître sa compétitivité soit domestique, soit internationale ce qui permettrait en retour d'écartier la menace de réchauffement global. Pareillement, si le prix du bois en provenance de forêts primaires était fixé pour refléter la perte de diversité biologique subie au moment de sa récolte, le bois en provenance de récoltes gérées durablement, serait plus compétitif sur les marchés nationaux et mondiaux.

De la même façon, les consommateurs finiront par changer leur comportement quand ils comprendront d'emblée à travers leur note d'électricité qu'imposer, avec leur chauffage au mazout, un double vitrage à l'atmosphère revient plus cher que de placer un double vitrage à leurs fenêtres, installer du matériel isolant et utiliser de l'énergie renouvelable. Ceci est également vrai en ce qui concerne les produits des forêts, les fibres, la nourriture, les transports, les matériaux, la chimie réactive par rapport à la chimie des enzymes et ainsi de suite. Cela coûte plus cher de détruire la Terre en temps réel et moins cher de la maintenir éternellement, et pourtant chaque signe donné par notre système d'évaluation des prix et les marchés financiers indique le contraire. L'action de faire se coïncider au plus près les coûts et les prix, de manière juste, non régressive, de sorte que les pauvres soient protégés, accomplirait plus pour les champions de la viabilité des sociétés commerciales impliquées dans des affaires partout dans le monde, que n'importe quelle autre simple action.

Une «économie du moindre coût» reconstituante irait dans le sens d'un système d'agriculture, de sylviculture, de moyens de transport, de construction, et de communication qui engendrerait un moindre coût pour l'environnement. Pourtant, tout se passe comme si depuis l'avènement de l'industrialisme, la moitié des cartes seulement avaient été distribuée. Nous sommes supposés avoir affaire à un système capitaliste, mais par la façon dont celui-ci opère, seule une partie du capital est valorisée: celui qui est fabriqué par l'homme, tandis que les ressources héritées, renouvelables ou non, sont toujours considérées comme des marchandises gratuites, sans valeur jusqu'à ce qu'elles soient transformées en produits et en services. Dans un système du «moindre coût», ces ressources, ce «capital naturel», sont valorisées au coût réel de leur remplacement. Au lieu de rivaliser pour produire des marchandises les moins chères en termes de prix, il s'agirait de produire les marchandises et les services qui auraient le moins d'impact possible sur la santé des ressources naturelles de base et donc le moindre coût pour les générations présen-

tes et futures. Le système du moindre coût est le plus efficace, à la fois en termes industriels et biologiques, et le meilleur aussi pour l'individu qui est le client, l'ouvrier qui le fabrique, l'habitat d'où il provient et pour les générations à venir.

De la même façon que les économies s'intègrent de plus en plus globalement, la question des prix et des coûts se joue, elle aussi, sur la scène internationale. En l'absence d'action internationale coordonnée, il sera difficile pour un seul pays de faire en sorte que les prix reflètent leurs coûts environnementaux pleins. Les consommateurs d'un pays achèteront des produits importés, rendus artificiellement bons marchés par l'incapacité d'un autre pays à prendre en compte de manière adéquate leurs coûts réels, tandis que les pays faisant un sérieux effort pour se diriger vers des prix qui reflètent les responsabilités pleines sur l'environnement, pourraient se retrouver eux dans un désavantage chronique sur les marchés internationaux. C'est la raison pour laquelle, une action internationale coordonnée est essentielle.

Introduire une redevance d'utilisation des biens communs

Aucun pays, aucune entreprise ne peut prétendre à un droit de propriété sur les biens communs, tels que l'atmosphère, l'espace aérien, les océans, les fonds marins ou les ondes hertziennes. Ils n'appartiennent à personne, et font partie, par conséquent, de l'héritage commun de l'humanité. Ce sont des biens communs publics. Et tant que des biens communs demeurent non règlementés, c'est le libre accès qui prédomine. Néanmoins, quand des règles sont conçues par une communauté pour protéger le bien commun de la surexploitation, le régime de libre accès est transformé en régime public. Une communauté, en l'occurrence la communauté internationale, doit agir en tant que curateur protégeant les droits des générations présentes et futures.

La curatelle implique l'identification et l'exécution de règles pour une utilisation juste et durable des ressources communes. Bien sûr l'absence de règles sur cette troisième catégorie de propriété – en dehors de la propriété individuelle et publique – est une des raisons majeures pour laquelle le capitalisme s'est égaré si loin.

Depuis le début, le capitalisme a vécu de la transformation d'énergies non payées, pas différemment d'un parasite vivant aux crochets de son hôte. Pour renverser cette situation, une nouvelle génération

d'instruments tels que des redevances pour l'utilisation des biens communs sont nécessaires. Une redevance d'utilisation protège les biens communs par l'augmentation de leur prix et fait payer leur usage par ceux qui les utilisent vraiment.

En ce qui concerne les biens communs atmosphériques, on peut dire de manière évidente, que tout individu ou communauté jouit d'un droit d'usager par le fait même de leur existence. De plus, il est possible de maintenir ce droit à un niveau qui permette encore aux biens communs de se régénérer. Au-delà de ce niveau viable, on pourrait accorder à certains pays de manière temporaire, des droits d'utilisation à un certain prix, avec le consentement de tous les autres pays membres des accords internationaux. L'octroi de permis d'émission dans le cadre du Protocole de Kyoto représente un pas dans cette direction. Dans un cadre commercial, ces permis d'émissions seraient négociés entre les utilisateurs qui en auraient besoin et les sous-utilisateurs qui pourraient se permettre de les vendre. Dans un système de licence toutefois, aucuns droits spéciaux d'usager ne peuvent être alloués aux sous-utilisateurs parce qu'un bien commun ne peut-être divisé en parts individuelles de propriété. Au lieu de cela des droits temporaires de surutilisation sont mis à la disposition des pays qui dépassent la limite d'émissions admises. Aussi, ces licences pourraient être liées à des redevances dont le montant pourrait être fixé selon la demande que rencontrerait sur le marché, l'offre de ces permis. Que ce soit par le système de commerce ou celui des licences, un prix peut être maintenant affiché sur l'utilisation des biens communs atmosphériques pour en règlementer l'accès.

De plus, l'espace aérien est utilisé comme un moyen de transport. Par ailleurs, l'avion est une source de l'augmentation rapide de l'effet de serre, ce qui ne fait pas couvert par les engagements de réduction

pris dans le cadre du Protocole de Kyoto. Pour compenser l'usage et la pollution d'un bien commun, il serait juste de faire payer un prix d'utilisation basé sur les émissions causées par les avions. Le WBGU, Le conseil qui a récemment proposé un tel paiement (WBGU 2002), estime le montant des coûts liés aux gaz à effet de serre non payés par l'aviation, à environ 3-30 milliards de dollars par an, ce qui signifie que les revenus provenant du prix à payer pour les émissions pourraient donc déjà générer, dès le début, un droit de 3 milliards de dollars. Ce qui s'élèverait à peu près à 30 fois le montant du budget annuel du Programme de l'Environnement des Nations Unies. Un tel prix à payer a pour but de décourager la demande de voyages aériens en incorporant une partie du coût des dommages dans le prix des tickets d'avion. De plus, il s'agit aussi d'une invitation à mobiliser la capacité de rendement des moteurs, des avions et des routages. Les fonds générés seraient utilisés, de préférence, pour en atténuer les effets climatiques; ils pourraient être utilisés, par exemple, pour subsidier l'Agence de l'Energie Renouvelable ou d'autres agences actives dans l'effort international pour combattre le changement climatique.

Enfin, l'utilisation des hautes mers pour le transport, est un autre exemple classique de bien commun, dont l'accès est libre. Bien que la navigation en océan ne pose pas de problème en termes d'environnement, la pollution marine et aérienne reste considérable. C'est la raison pour laquelle, une redevance annuelle, accordant des rabais aux navires possédant une technologie fiable, devrait être collectée auprès de tous les navires, quel que soit leur pavillon ou le siège de leur compagnie. La plupart des navires, toutefois, proviennent de pays industriels ou y échouent; l'OCDE devrait donner un exemple et en prendre l'initiative(WBGU 2002).

5.4 Les marchés et les biens communs

Churchill fit une fois remarquer que la démocratie est le pire des systèmes de gouvernement – exceptés tous les autres. On pourrait faire la même remarque sur l'économie de marché. Grâce à leur ingénuité, à la rapidité de leur réaction et grâce à la diversité, la dispersion, les ressources et la haute motivation de leurs agents, les marchés atteignent une efficacité

«non rivalisée». Pourtant l'efficacité économique n'est un outil admirable que tant qu'on se souvient qu'elle n'est pas une fin en soi. Les marchés n'ont jamais été conçus pour réaliser la communauté ou l'intégrité, la beauté ou la justice, la durabilité ou le sens du sacré – et d'eux-mêmes ils ne le font pas. Il n'est pas du ressort des citoyens, du gouvernement et

des législateurs de garantir que toutes les formes du capital – naturelle, sociale et esthétique – soient aussi soigneusement protégées que l'argent ne l'est par les curateurs du capital financier.

Pour un commerce équitable, non pas pour le libre échange

En théorie, dans un marché mondial libéralisé, l'augmentation de la vraie richesse exige la mobilité des marchandises, du capital et des populations. En réalité, la mobilité des marchandises et du capital existe dans un flux Nord/Sud. La mobilité des populations et du capital dans le sens Nord/Sud est moindre. La globalisation ouvre donc le monde aux riches et aux puissants, mais empêche les plus pauvres, ou les plus faibles, de pénétrer dans les pays riches. Le Nord industrialisé devient hésitant, sinon hostile, quand il s'agit de supprimer les frontières pour la libre circulation de la main d'œuvre. Bien que les règles de l'OMC soient supposées ouvrir les marchés étrangers de manière égalitaire, les exportations en provenance des pays du Sud continuent d'être interdites à l'entrée dans les marchés du Nord par des barrières avec ou sans tarifs douaniers. Les économistes estiment qu'une réduction des barrières douanières actuelles pourrait mener à une augmentation des revenus pour les pays du Sud de l'ordre de 130 millions par an, approximativement trois fois le montant total de l'aide officielle au développement.

Libéraliser avec soin – au Nord comme au Sud

Il est dit que pour être équilibrée, la libéralisation du commerce doit être achevée sur tous les plans. Nous pensons que cette position est correcte dans un cadre de libre échange, mais contestable dans un cadre de moyens d'existence durables. La résistance têtue du Nord à ouvrir ses sociétés aux populations et aux produits du Sud est un signe fort qu'une globalisation économique complète est bien impossible. Cette résistance à un accès sans conditions découle de la crainte que la cohésion de la société ne puisse être maintenue (comme pour la migration) ou que de grands pans de l'agriculture ne se dessèchent (dans le cas des produits agricoles). En fait, ces deux craintes sont justifiées. Une libéralisation de marché complètement achevée menace l'intégration sociale, la maintenance de l'alimentation et d'autres écosystèmes. Pourtant ce qui est vrai pour le Nord l'est également pour le Sud: les importations industrielles et agricoles en provenance du Nord peuvent aussi bien réduire les moyens d'existence et la viabilité de ce côté. La seule

différence est que le Nord détient le pouvoir de transformer ses peurs internes en résistance à une globalisation chez lui, alors que le Sud est contraint de subir les politiques extérieures du libre échange, en dépit de ses propres peurs. Les pays du Nord devraient cesser d'imposer au Sud ce qu'ils ne sont pas prêts à s'affliger à eux-mêmes. Ils devraient accorder au Sud le même droit que celui dont ils jouissent, à savoir le droit de choisir soigneusement lequel des flux du commerce devrait être libéralisé.

Rechercher un accès équitable aux marchés du Nord

Un accès libre et inconditionnel aux marchés du Nord pourrait nuire au Sud, en particulier dans le domaine de l'agriculture. Une politique «d'exportation prioritaire» est en contradiction avec une politique «d'alimentation prioritaire». La première favorise les grands fermiers et les sociétés transnationales aux dépens des petits fermiers. Elle prône la monoculture au lieu de la diversité biologique et canalise le soutien public dans le secteur de l'exportation plutôt que dans celui des moyens d'existence. La politique de «l'alimentation prioritaire» se concentre sur la sécurité alimentaire et celle des moyens d'existence en protégeant les pratiques agricoles durables et en promouvant les exportations des petits fermiers à des prix justes. Une telle politique ne serait pas intéressée par un accès au marché de gros à n'importe quelle condition mais par un partenariat entre producteurs et consommateurs qui offre des prix raisonnables pour des produits garantis de qualité.

L'exigence d'un accès inconditionnel au marché va à l'encontre du but recherché, à moins que les petits producteurs et l'agriculture peu énergivore n'en bénéficient. Il est certain que l'accès au marché des produits des pays en développement doit être amélioré de manière substantielle comme une question de justice et d'équité. Par exemple, la tendance à l'escalade des tarifs douaniers doit être renversée parce que des tarifs plus élevés pour des produits manufacturés cloisonnent les pays du Sud dans l'exportation de matières premières. Une fois de plus, le Sud a droit à plus qu'un simple meilleur accès au marché. Ce qui est nécessaire, c'est une prolifération à tous les niveaux, d'accords commerciaux équitables entre les communautés et les sociétés commerciales, entre les pays producteurs et les pays consommateurs. De tels accords devraient inclure un traitement préférentiel pour les petits producteurs et pour les produits durables à des prix qui couvrent les coûts. Ces accords ne

Une politique «d'exportation prioritaire» est en contradiction avec une politique «d'alimentation prioritaire».

devraient pas favoriser le libre échange à n'importe quel prix mais plutôt un commerce équitable qui peut faire progresser des moyens d'existence durables au Sud et une agriculture familiale de haute qualité au Nord.

Donner un cadre viable à l'OMC

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui définit les règles du commerce international, renferme une croyance inébranlable dans le bienfait des forces du marché. Obsédée par la suppression des soi-disant barrières au commerce, elle cherche à établir des marchés ouverts partout dans le monde qui ne s'encombreraient pas de culture, de traditions politiques, de droits sociaux ou de protection de l'environnement.

Garder la portée du libre échange flexible.

Étant données les différences qui existent dans un monde inégal et complexe, il n'est pas surprenant qu'une application rigide et standard du libre échange entre les secteurs et les pays, soit la cause de grands dommages. Par exemple, l'importation, en Inde, d'huiles comestibles bon marché, a marginalisé des centaines de millions de producteurs de noix de coco, tout comme le maïs bon marché des USA a ruiné de nombreux agriculteurs au Mexique, pays du maïs à l'origine. L'existence de tels effets est souvent rejetée comme étant le prix inévitable à payer pour un meilleur bien-être général dans le futur. Pourtant ce genre d'argument bat les droits de l'homme en brèches. La déclaration des Droits de l'Homme de l'ONU, ainsi que les conventions qui en découlent, outrepassent les règles du libre échange ou les régimes d'ajustement structurel. Étant donné que l'accès à la nourriture, à l'eau et aux moyens élémentaires de subsistance fait partie intégrante des droits de l'homme, la libéralisation du commerce devra être limitée pour éviter de mettre en danger les droits fondamentaux aux moyens d'existence.

Dans ce contexte, le secteur le plus approprié au libre échange est celui des produits industriels. Par contraste l'agriculture, l'eau, la terre et les services de base tels que la santé, le logement et l'éducation ne sont pas des candidats naturels de la libéralisation du commerce. Dans beaucoup de cas, les pays du Sud ont intérêt à ne pas abandonner leur souveraineté alimentaire, c-à-d leur capacité à produire eux-mêmes suffisamment de nourriture, sans laquelle ils ne peuvent maintenir l'indépendance de leur pays, ni

la sécurité de leurs paysans et de leurs pêcheurs. La protection des moyens d'existence peut-être garantie, soit par «une caisse au développement» qui autorise des mesures de soutien dans un marché largement dérégulé ou soit par l'exemption complète de l'agriculture du marché de libre échange. Même si les pays industriels cessaient d'écouler à bas prix des produits agricoles et de la viande sur le marché mondial grâce aux subsides à l'exportation, – qui devraient être supprimés car ils détruisent les marchés des pays pauvres qui ont été forcés de libéraliser leurs importations de manière répétitive – une telle flexibilité serait nécessaire pour sauvegarder les citoyens des zones rurales et les pratiques d'agriculture moins destructives pour l'environnement.

Par ailleurs, chaque citoyen a, de par sa naissance, un droit à l'eau ainsi qu'aux soins de santé et à l'éducation. L'accès à ces biens communs n'est pas une question de choix mais de nécessité. Les populations n'ont pas d'alternative quand les prix montent hors de leur portée. Il n'est pas possible de laisser le marché décider seul de l'approvisionnement de ces marchandises. La communauté humaine a l'obligation d'assurer à tous ses membres l'accès universel à ces biens. Dans cette perspective, la question de la privatisation transnationale de la distribution de l'eau et des services de base, discutée actuellement dans le cadre de l'OMC, se transformerait en désastre social. Comme le pauvre n'a qu'un faible pouvoir d'achat, il est fort probable qu'il soit le premier perdant. La privatisation doit donc être subordonnée aux biens communs. La portée d'une compétition transfrontalière, non réglementée, doit être pleinement circonscrite. Pour qu'il soit au service des moyens d'existence, le libre échange doit se voir attribuer une place dans le contexte plus large d'une politique publique.

Donner la priorité aux traités environnementaux sur les traités commerciaux.

Deux ans après la conférence de Rio, l'Uruguay Round s'est clôturé par l'établissement de l'OCM. Le texte final de l'Accord de l'Uruguay Round s'étendait sur 26.000 pages (principalement des tarifs détaillés et des programmes de services). En comparaison, les 273 pages de l'Agenda 21 ont l'allure d'un appel laconique à l'action. Les négociateurs de l'Uruguay Round n'ont pas vraiment fait d'effort pour incorporer les engagements de Rio dans leurs délibérations. En effet, beaucoup de dispositions de l'OCM contredisent l'esprit et, dans certains cas, la lettre des conventions

La libéralisation du commerce devra être limitée quand les droits fondamentaux aux moyens d'existence sont mis en danger.

Les pays doivent avoir la possibilité d'exprimer, par la gouvernance du commerce, les choix du citoyen quant aux procédés de production non désirables.

de Rio ainsi que d'autres accords sur l'environnement. De plus, les traités sur l'environnement comptent en général des procédures de résolution de conflit non obligatoires et volontaires, contrairement au système des règles obligatoires de l'OCM qui deviennent exécutoires à travers des sanctions commerciales.

Plusieurs traités sur l'environnement, y compris le Protocole de Montréal, CITES et le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques récemment conclu, contiennent des dispositions dont on pourrait dire qu'elles ne sont pas en accord avec les règles de l'OMC. Ces inconsistances proviennent de différentes bases philosophiques: les traités sur l'environnement tentent de mettre un frein aux pratiques nuisibles du commerce, comme celui des espèces menacées d'extinction et celui des déchets dangereux, tandis que l'OCM est occupé à supprimer les obstacles aux flux des marchandises à travers les frontières. Bien qu'aucun pays n'ait jusqu'ici déposé une sommation à l'OMC pour ses dispositions contre l'accord multilatéral sur l'environnement, des controverses sur la cohérence de l'OMC surgissent souvent pendant les négociations de traités sur l'environnement. Ces tensions étaient très manifestes par exemple, lors des négociations du Protocole de Cartagena sur la sécurité biologique qui, même face à un doute scientifique, avalise la nécessité de prendre des dispositions préventives contre le commerce transfrontalier non réglementé quand la possibilité d'un dommage irréversible se présente.

Une façon de répondre au déséquilibre de pouvoir entre les règles exécutoires de l'OMC et comparativement la faiblesse des traités sur l'environnement, serait d'octroyer à ces derniers des pouvoirs de sanction similaires à ceux de l'OMC. La Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer par exemple, a créé son Tribunal International, comme un moyen parmi d'autres, de résolution des conflits liés à l'exécution et la conformité. Dans le cas où un acteur se trouverait en violation avec les termes de l'accord, cette institution a le pouvoir d'infliger des amendes et d'autres pénalités. Une autre réforme nécessaire de manière urgente. Il faudrait amender les exceptions de l'OMC à l'environnement de façon à clarifier le fait que les mesures commerciales, prises conformément aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement, devraient être protégées des récusations menées par l'ensemble du corps commercial. Une telle disposition permettrait aux AME de promulguer des règles pour les activités économiques à travers les frontières. Ce qui assurerait, en retour, que l'impératif de dévelop-

pement durable ait la priorité sur l'efficacité économique et que le bien commun prenne l'avantage sur le bien privé.

Elargir l'espace de l'autonomie politique

L'Article XX du GATT/OMC autorise les pays, si nécessaire, à réglementer le commerce pour protéger la vie humaine, la vie des animaux et des plantes ou si cette régulation concerne la conservation des ressources naturelles épuisables. Cependant deux conditions importantes sont liées à cette exception. Premièrement, les restrictions commerciales ne peuvent être basées que sur les caractéristiques physiques inhérentes aux produits importés, et non sur celles inhérentes aux processus de production à l'étranger. Les gouvernements ne sont pas autorisés à donner une priorité collective à des problèmes posés comme celui des produits chimiques utilisés pour la production de vêtements, celui de savoir si les produits en bois proviennent de zones de clairières ou de savoir si des méthodes d'ingénierie génétique sont utilisées dans la culture des produits agricoles. Deuxièmement, les mesures commerciales doivent se baser sur des principes scientifiques et sur une preuve scientifique suffisante. Les importations ne peuvent être réglementées qu'en cas de risque et la présence d'un de risque doit être démontrée par le pays importateur à l'aide d'une preuve scientifique. Le résultat de ces conditions est que plusieurs lois nationales sur l'environnement et le consommateur ont été dénoncées auprès de l'OMC comme des obstacles injustes au commerce: une loi de l'Union Européenne qui interdit la vente de boeuf élevé aux hormones de croissance, et une loi américaine qui vise à protéger les tortues de mer en voie d'extinction en limitant les importations de crevettes pêchées dans des filets sans mécanismes permettant d'éliminer les tortues.

Il existe deux façons de surmonter les obstacles qu'oppose l'OMC à la durabilité. Soit l'organisation propose des normes sur l'environnement, soit l'espace des communautés politiques, généralement représentées par les gouvernements nationaux, est élargi pour permettre la mise en œuvre de choix qualifiés de justes pour l'environnement. Pour des raisons de démocratie et de subsidiarité, nous favorisons la dernière. Dans cette perspective, les pays devront avoir la possibilité par la gouvernance du commerce, d'exprimer les choix du public sur des procédés de production non désirables, sinon l'option démocratique pour la production durable s'annule. De plus, les pays devraient être à même d'agir selon le principe de précaution.

Si l'espace d'une autonomie démocratique était élargi pour chaque pays, les craintes d'un protectionnisme du Nord par rapport au Sud perdraient leur fondement. Tandis que certains pays pourraient établir des modèles élevés pour l'environnement ou les droits humains, d'autres pourraient vouloir gérer le commerce en vue de l'allègement de la pauvreté ou encore le développement de nouvelles industries. Certains pays feraient bien d'en faire autant puisque, après l'essor de la Grande Bretagne, aucun pays n'a jamais connu le succès économique avec des marchés exposés de manière inconditionnelle à des acteurs puissants étrangers. Le Nord et le Sud doivent avoir la possibilité de protéger le bien public: les inefficacités économiques qui pourraient encore se glisser ne seraient considérées que comme un fléau mineur. Dans tous les cas, il est souhaitable que les règles ne soient pas adoptées unilatéralement mais à partir d'un minimum de critères acceptés multilatéralement par les parties impliquées. Ce qui dirigerait l'attention sur les intérêts mutuels plutôt que sur la victoire personnelle. Et qui serait plus approprié à une vision à long terme qui conçoit le système du commerce mondial structuré par la coopération entre les pays, plutôt que la compétition entre les sociétés commerciales.

Traiter la non-coopération environnementale comme un subside injuste

L'OCM est sur le point de créer un terrain de jeu régulier entre les producteurs domestiques et étrangers. Pourtant un système de commerce remis à jour devrait instaurer un terrain de jeu entre la production saine pour l'environnement et celle destructive. Mais ce n'est pas le cas: partout le terrain de jeu se trouve biaisé pour permettre à une économie extractive de jouir d'avantages plantureux. Par exemple, comme nous l'avons énoncé dans le chapitre précédent, l'argent public contribue souvent à ruiner l'environnement. L'OMC pourrait jouer un rôle plus constructeur si elle promulguait la réduction et l'élimination progressive des subsides pervers à l'environnement partout dans le monde, de façon à donner une chance équivalente à la production durable.

Quand il s'agit de la promotion à l'exportation, les gouvernements sont réputés pour sacrifier la durabilité à des intérêts à court terme. L'offre de crédits à l'exportation pour des investissements à l'étranger est une pratique courante dans les pays industrialisés. En réalité, un grand nombre d'investissements directs à l'étranger dans les pays du Sud et de l'Est sont facilités par ces modèles. Jusqu'à aujourd'hui, les gouvernements de l'OCDE ne sont pas arrivés à se mettre d'accord sur un minimum de critères environnementaux et sociaux en ce qui concerne de tels mouvements de capitaux. La plupart du temps, les investissements nuisibles sont soutenus par l'argent des contribuables de l'OCDE avec l'approbation tacite de beaucoup de gouvernements de pays du Sud et de l'Est. S'il était dicté par un agenda de durabilité, l'OMC pourrait être l'initiateur d'un Accord Multilatéral sur l'Investissement Durable qui établirait des lignes directrices vérifiables sur les investissements directs à l'étranger. Une OMC sensible au bien commun ne mettrait pas en avant la libéralisation de tout investissement, mais un terrain de jeu régulier pour des investissements sains pour l'environnement et la société uniquement.

Par ailleurs, il faudrait traiter l'incapacité à adhérer à un Accord Multilatéral sur l'Environnement comme un subside injuste à l'industrie domestique. Les concurrents étrangers qui auraient à se conformer aux règles émises par l'AME pourraient se retrouver dans une position désavantageuse. La Convention sur la Diversité Biologique par exemple est en vigueur depuis 1993. Elle a été ratifiée par 182 parties, sauf par les USA qui viennent seulement de le signer. En conséquence de quoi, les USA, l'acteur le plus important en biotechnologie dans le monde, jouissent des droits d'accès comme stipulés dans la Convention, mais refusent de reconnaître les devoirs qui y sont attachés, à savoir le devoir de conserver et d'utiliser la biodiversité de manière équitable et durable. De plus, l'Amérique est le seul pays ayant refusé de faire partie du Protocole de Kyoto. Nous pensons que cette absence de coopération équivaut à un détournement de subside en faveur de l'industrie américaine sur le marché mondial. Si les USA sont dispensés de réductions, le reste de la communauté mondiale se retrouve alors dans une situation de compétition désavantageuse, une telle situation est incompatible avec la philosophie de l'OMC.

Par ailleurs, il faudrait traiter l'incapacité à adhérer à un Accord Multilatéral sur l'Environnement comme un subside injuste à l'industrie domestique. Les concurrents étrangers qui auraient à se conformer aux règles émises par l'AME pourraient se retrouver dans une position désavantageuse. La Convention sur la Diversité Biologique par exemple est en vigueur depuis 1993. Elle a été ratifiée par 182 parties, sauf par les USA qui viennent seulement de le signer. En conséquence de quoi, les USA, l'acteur le plus important en biotechnologie dans le monde, jouissent des droits d'accès comme stipulés dans la Convention, mais refusent de reconnaître les devoirs qui y sont attachés, à savoir le devoir de conserver et d'utiliser la biodiversité de manière équitable et durable. De plus, l'Amérique est le seul pays ayant refusé de faire partie du Protocole de Kyoto. Nous pensons que cette absence de coopération équivaut à un détournement de subside en faveur de l'industrie américaine sur le marché mondial. Si les USA sont dispensés de réductions, le reste de la communauté mondiale se retrouve alors dans une situation de compétition désavantageuse, une telle situation est incompatible avec la philosophie de l'OMC.

Négocier une Convention sur la responsabilité des entreprises privées

Lors des dernières décennies, comme les sociétés commerciales ont développé de manière croissante leurs activités hors des frontières, l'habileté des Etats à sauvegarder l'intérêt public s'est amenuisée. A ce jour il n'existe pas de cadre législatif et de normes qui puissent faire valoir la responsabilité des sociétés commerciales transnationales envers les citoyens de tous les pays où elles opèrent. Néanmoins, l'établisse-

ment de critères globaux progresse dans les domaines comme celui des droits de l'homme, celui des normes pour les lieux de travail et pour la protection et la restauration de l'environnement – de manière spontanée ou à l'aide de traités et de protocoles obligatoires.

Faire en sorte que les directives volontaires deviennent obligatoires

En dix ans depuis Rio, un changement important est survenu dans le domaine des comptes rendus liés à l'environnement. Il est devenu habituel d'attendre des grandes entreprises qu'elles établissent des rapports, ayant des degrés divers de rigueur, sur leur progrès quant à l'environnement ou au moins leurs objectifs et principes. Certaines entreprises, particulièrement en Europe, ont ajouté des audits ou des indicateurs sociaux dans leurs rapports sur le développement durable. Ces initiatives et d'autres sont en partie le fruit d'initiatives spontanées, du dialogue entre les parties prenantes, de l'activisme des ONG, du débat public/privé et des partenariats. Elles vont de l'Initiative «Pacte Global» du Secrétaire Général de l'ONU aux critères de responsabilités développés et promulgués par l'Initiative de Rapportage Global (Global Reporting Initiative / GRI) pour les pratiques d'audit et comptables du Triple Résultats financiers des sociétés jusqu'aux notions de responsabilité sociale et de durabilité dans les index des actions tels que «l'Indicateur de Durabilité du Dow Jones» et «l'Indicateur Social Calvert».

Bien que des sociétés aient réalisé de grandes améliorations dans leurs pratiques de fabrication, de travail, d'obtention, le rapport général sur les affaires commerciales depuis Rio est négatif. Des Initiatives comme celle du «Pacte Global» de l'ONU et l'Initiative de Rapportage Global (GRI) avec toutes leurs bonnes intentions, peuvent dévoyer le processus.

Le «Pacte Global» des Nations Unies, lancé par Kofi Annan, invite les sociétés transnationales (TNCs) à s'engager dans ses neuf principes de bonne citoyenneté des entreprises, dans les domaines des droits de l'homme, des conditions de travail et de la protection de l'environnement, mais cela reste volontaire et les principes manquent de critères de conformité et de performance, même si les entreprises signataires sont sous le regard scrutateur supplémentaire des ONG et des firmes gérant le capital de la responsabilité sociale. Bien que l'initiative de l'Onu représente une plate-forme positive globale d'apprentissage et d'échanges de points de vues, sa raison d'être est clairement énoncée sur sa page de garde: «Dans les mois

qui ont suivi les discussions de l'OMC à Seattle, de plus en plus de dirigeants dans les affaires et les organisations ont reconnu l'importance du «Pacte Global» comme moyen d'aborder les problèmes sociaux et de garder les marchés mondiaux ouverts». Il semble douteux que le fait de garder les marchés mondiaux ouverts, soit la manière appropriée de parvenir à instaurer le principe de la responsabilité sociale des entreprises.

De plus, l'Initiative de Rapportage Global (IRG/GRI) fruit d'une collaboration entre le PNUE et le CERES promeut la comptabilité «du triple résultat financier», c-à-d, la comptabilité économique, sociale et environnementale. Des progrès ont été réalisés dans ce sens par des mouvements d'investisseurs socialement responsables, qui aux USA seulement, détiennent 2.1 trillions de dollars d'actions dans des compagnies qui acceptent une comptabilité comme celle du triple résultat financier. Entretemps, les critères du IRG ont été renommés «critères de rapport sur la durabilité» sans définir cependant ce que signifiait la durabilité du point de vue de la justice sociale, des droits communs, des moyens d'existence ou de celui du système métrique de l'environnement global. En fait il n'y a pas eu de consultation du Sud en ce qui concerne le sens ou l'interprétation à donner à ce terme. De telles initiatives admirables en tant que telles donnent bonne conscience aux entreprises, alors qu'on pourrait dire qu'elles marginalisent les réformes qui auraient universalisé les critères de durabilité sociale.

Les sociétés commerciales ont déclaré unanimement que les codes volontaires de conduite étaient suffisants pour que le monde des affaires se sente devenir responsable de la société et l'environnement. Les auteurs de ce rapport ne sont toutefois pas d'accord avec cette assertion. Nous sommes persuadés que le fait de mettre l'accent sur les codes volontaires détourne l'attention des réformes qui devraient vraiment changer l'activité commerciale et le comportement. De plus, il existe un déséquilibre profond entre des accords commerciaux multilatéraux ayant un pouvoir punitif et judiciaire, des accords multilatéraux sur l'environnement en grande partie inapplicables, et des codes de conduite volontaires pour les entreprises qui ne sont que ça: volontaires.

Mettre en vigueur une Convention sur la responsabilité des entreprises.

Les initiatives volontaires sont louables mais elles ne remplacent pas des règles vérifiables qui établissent la base des droits, des devoirs et du comportement

consistant. A la lumière de ce qui précède, une convention sur la responsabilité des entreprises, comme celle proposée récemment par Les Amis de la Terre International (2002) devrait inclure des mécanismes permettant aux ayants droits, touchés défavorablement, d'obtenir réparation. Les individus concernés devraient se voir attribuer une position légale leur permettant de contester les sociétés mères là où elles sont domiciliées. Une convention de la sorte devrait en outre identifier les devoirs des entreprises privées envers la société et l'environnement. Ces devoirs pourraient inclure celui de faire un rapport sur la performance sociale et environnementale de manière vérifiable, celui de rechercher l'accord préalable informé des communautés concernées, et de prendre en considération, non seulement les intérêts des actionnaires, mais également celui de toute autre partie prenante. Et pour finir la Convention devrait se baser sur les principes contenus dans les accords internationaux sur l'environnement, les droits sociaux et humanitaires.

Créer une infrastructure pour la production socialement responsable

Le terme d'entreprise socialement responsable crée un malentendu contextuel comme si le cadre du développement durable et des activités responsables socialement résidait au sein de l'entreprise. En fait le contexte de la durabilité est la production elle-même, sans considération de source ou d'échelle. A cette fin, nous proposons la mise sur pied d'une infrastructure de production socialement responsable. Elle inclurait toute activité commerciale, de la plus petite l'entreprise à la plus grande société privée, mais aussi les gouvernements, les fermiers, les propriétaires, les gardiens de troupeaux, les gens de la pêche. Si nous voulons réussir à atteindre la vraie richesse pour toutes les populations sur Terre, les mécanismes de production et de création de richesse doivent s'aligner sur des valeurs sociales, les droits humains et des principes scientifiques en ce qui concerne la biologie et l'écologie. Avec une structure de la sorte, il deviendrait possible d'examiner si un acteur est en train de produire des biens ou des services qui respectent nos droits communs et notre héritage naturel. De plus elle garantirait la création de mécanismes nécessaires et d'un feedback régulateur qui apporterait un réel progrès, en ce qui concerne le bien-être social et la durabilité de l'environnement. Nous proposons qu'une telle convention comprennent les impératifs suivants:

Redéfinir la responsabilité sociale

La responsabilité environnementale et sociale exige de donner une réponse aux dommages causés à la communauté vivante à tous les niveaux et de les

Les marchés et les biens communs

- Choisir le commerce équitable et non le libre échange. Exiger l'accès illimité aux marchés du Nord est auto-destructeur à moins que les petits producteurs et l'agriculture durable n'en bénéficient. Des accords de commerce équitable entre les pays producteurs et les pays consommateurs sont nécessaires pour protéger les droit aux moyens d'existence.
- Redéfinir la viabilité de l'OMC en élargissant l'espace politique des nations en matière de politique commerciale. Une autonomie démocratique réelle exige l'opinion de l'ensemble des citoyens en ce qui concerne la politique de durabilité et des moyens d'existence. Ce qui permet au public d'exprimer ses choix quant à l'étendue et la qualité du commerce.
- Les mesures commerciales conformes aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) devraient être protégées du danger que représente l'OMC.
- L'OMC devrait procéder à une élimination progressive des subsides nuisibles à l'environnement de façon à donner à la production durable et aux moyens d'existence une chance équivalente.
- Se diriger vers une structure de production socialement responsable basées sur des Principes, tels que la responsabilité sociale élargie; la priorité aux ayant droits, la liberté de l'information et le principe de responsabilité élargie des entreprises et celui de précaution.
- Lancer une Convention sur la Responsabilité des Entreprises car tous les peuples sont en droit d'exiger une responsabilité environnementale, sociale et humaine de la part des sociétés commerciales transnationales et que des codes volontaires de conduite, tels que le «Pacte Global» ou «l'Initiative de Rapportage Global» ne suffisent tout simplement pas.

prévenir. La communauté vivante inclut, sans y être limitée, la culture, les droits aux moyens d'existence, le droit à l'eau propre, le biote, l'usage de la terre, subsidiarité, les droits de subsistance, le droit à un environnement libre de matériaux dangereux et toxiques, et le droit de créer une chaîne alimentaire dans les limites de l'environnement de chacun.

Par ailleurs, tout cadre qui traite de la durabilité se doit d'aborder l'impératif Kantien. Que se passerait-il si tout le monde le faisait ? La reconnaissance que les biens communs mondiaux appartiennent, non pas aux nations mais à tout le monde, est une condition préalable nécessaire à la création de mécanismes déterminant si les activités de production doivent s'orienter vers la viabilité de la société ou vers un accroissement de la polarisation de la richesse et de la perte de capacité.

Donner la priorité aux détenteurs des droits sur les groupes d'intérêts

Nous croyons que les détenteurs de droits ont une priorité sur les groupes d'intérêts. De plus en plus, les sociétés commerciales s'engagent dans des dialogues avec les groupes d'intérêts pour aplanir ou discuter les questions qui portent à controverse, comme si toutes les parties prenantes étaient sur le même pied d'égalité. Nous pensons que les cultures locales ont un droit à *priori* qui supplante les *droits* du marché, et qu'il faut instituer des mécanismes efficaces pour protéger ces droits humains fondamentaux. Plus précisément, même si les producteurs sont un acteur vraiment important de la société, il ne faut pas attribuer à leur voix un poids démesuré en matière de gouvernance. A cette fin, les questions de la réforme du financement des campagnes politiques et de la corruption politique se doivent d'être abordées systématiquement. Il n'est pas possible de faire d'une société dirigée par le monde des affaires et un gouvernement qui lui est obligé, une société viable.

Garantir la liberté d'information sur les processus de production

C'est la Convention d'Aarhus, à laquelle nous avons fait référence précédemment, qui a reconnu pour la première fois qu'il existait des droits de base liés à l'environnement, tels que le droit à l'information, la participation et l'accès à la justice. Dans le contexte même de ces principes, nous pensons qu'il devrait y avoir une liberté d'information universelle sur tous les processus de production quels qu'ils soient, qu'ils prennent naissance dans les institutions, les villes, le secteur privé ou

la campagne. Nous demandons aussi que des auditions publiques sur des questions qui touchent aux droits communs aient lieu et que l'accès à la justice soit disponible pour tous. Ces droits sont essentiels pour empêcher que les forces du marché ne détruisent l'environnement et la culture, volontairement ou non.

Aller au-delà de la responsabilité limitée

Nous ne pensons pas que le principe de la responsabilité limitée soit un moyen efficace qui garantisse l'adhésion aux lois et normes environnementales et sociales. Le feedback majeur et récurrent qui détermine toute activité commerciale est d'ordre financier. Puisque les droits qui requièrent protection ne peuvent être monnayés, il doit exister un moyen direct et infaillible de susciter la performance et une bonne réaction de la part des cadres supérieurs. Engager la responsabilité de la direction générale sur l'exactitude des comptes rendus sociaux, est un des mécanismes possibles.

Inscrire le Principe de précaution au centre des préoccupations.

Nous croyons que le Principe de précaution est un droit universel. La preuve que les technologies, les procédés, les matériaux, les matières chimiques et les produits sont sans danger doit être apportée avant leur introduction sur les marchés et cette obligation incombe au producteur et non à l'acheteur. Là où sont décelés l'incertitude, l'ignorance ou le manque de savoir quant aux conséquences à long terme, les citoyens ont le droit d'empêcher la possibilité de tout dommage irréversible ou cumulatif. Ce qui signifie qu'ils ont le droit de prendre en considération toute autre alternative, y compris celle de ne pas prendre de mesures.

En résumé, nous proposons que les principes d'une production socialement responsable soient repris dans un cadre de droits et de responsabilités. Durant la dernière décennie, les moyens pour les producteurs de transformer la production en méthodes de production durable, ont été largement documentés et les options dans ce sens continuent de se multiplier. Toutefois les moyens techniques de réduction de l'impact sur l'environnement ne suffisent pas, à eux seuls, à créer des sociétés justes, équitables ou viables. Pour que les sociétés et les producteurs travaillent conjointement à la mise en place d'activités qui se renforcent mutuellement, qui maintiennent non seulement les populations et les lieux, mais restaurent ce qui est perdu et peut-être retrouvé, il faut un système basé sur l'idée des droits. Ce système

incluerait le droit à l'information, le droit au contrôle, le droit à des produits qui ne nous endommagent pas ni personne d'autre ni les lieux, les droits des consommateurs, celui de resituer la consommation dans un contexte culturel plus vaste et davantage. Le déve-

loppement et l'expansion du commerce ne pourront affronter les problèmes de la pauvreté et la carence, si la croissance économique ne s'enracine pas dans la notion fondamentale des droits de l'homme qui transcende les codes du commerce.

5.5 Restructurer l'architecture financière

La réforme des institutions financières mondiales est vitale pour la réduction de la pauvreté, le développement durable et l'environnement. Le système financier global actuel est le volant majeur de la destruction du tissu social et de l'environnement, parce qu'il exacerbe l'écart entre les riches et les pauvres.

Contenir les capitaux spéculatifs

Depuis les crises financières asiatiques de 1997, les ministres des finances du G7 et les directeurs des banques centrales ont demandé de manière répétitive que soit examinée une Nouvelle Architecture financière globale. Même après les crises qui ont suivi impliquant la Russie, et ensuite le Brésil, la Turquie, l'Argentine en 2002, la rhétorique officielle ne correspondait toujours pas à la réalité. L'agonie permanente de l'Argentine, un pays riche en capital humain, social et environnemental, est un exemple des échecs du Consensus de Washington – exacerbé par un dollar américain surévalué en tant que devise de réserve mondiale *de facto*. Le dollar américain n'a jamais été désigné pour jouer un tel rôle et ce régime mondial du dollar n'est clairement pas viable.

Le rôle hégémonique joué par le dollar américain – constamment surévalué – en tant que devise de réserve globale *de facto* produit de sérieux déséquilibres et menace d'autres devises qui lui sont attachées, comme en témoigne la carence de l'Argentine. Dans les années 1990, en attirant toutes les fuites de capitaux dans le monde, les USA ont acquis un pouvoir magnétique qu'ils ont gardé en dépit de l'éclatement de la bulle de «la nouvelle économie». Un régime de devise globale plus stable est nécessaire pour contenir les turbulences actuelles. Certains pays en développement, y compris la Chine et le Venezuela, ont compris la nécessité de diversifier leurs réserves en devises des dollars vers les euros. Une paisible stratégie globale du «win-win» qui stabilise les déséqui-

libres des devises actuelles. Le besoin de régulation des marchés de capitaux mondiaux est tout à fait reconnu – en même temps qu'une nouvelle approche de la devise de réserve, comme par exemple un régime paritaire dollar-euro, soutenu par les questions des DTS. La parité entre l'euro et le dollar offrirait l'opportunité au G7 de fixer ces deux devises mondiales majeures dans un cercle commercial. Ceci augmenterait grandement la stabilité des marchés de devises mondiaux. La question de savoir si l'OPEP reformulerait son pétrole en euro reste une question ouverte – un autre mouvement qui aiderait à diriger le dollar et l'euro vers une parité plus proche.

Supposée être au service des procédés mondiaux réels de productions et d'échanges, la finance s'est progressivement détachée des économies terre-à-terre des localités et des communautés. De plus en plus les

Restructurer l'architecture financière

- **Contenir les capitaux spéculatifs parce que les turbulences financières entretiennent la destruction sociale et environnementale. La stabilité des marchés de changes exige de manière urgente de démonopoliser le dollar comme monnaie de réserve mondiale et d'instaurer une taxe sur les opérations de changes qui mettrait un frein à la spéculation à court terme.**
- **Alléger le fardeau de la dette et garder à l'esprit l'importance de la dette écologique contractée par le Nord envers le Sud à travers les siècles par rapport aux dettes financières récentes. Réorienter le FMI: assurer une protection contre les faillites et démanteler les programmes d'ajustement structurel.**
- **Faciliter un commerce basé sur le troc, électroniquement.**

La dette écologique accumulée par le Nord, est d'une plus grande actualité que la dette financière accumulée, récemment, par le Sud.

flux monétaires sont séparés des responsables politiques et des affaires locales, des vies des populations ainsi que des systèmes naturels. La maîtrise de cette espèce de casino global du commerce financier dérégulé est devenue une tâche urgente. En particulier, les mouvements de capitaux spéculatifs à court terme (investissements en devises et portefeuilles) qui sont devenus les courroies de transmission de la destruction de l'écologie et des moyens d'existence et de la perturbation, dans beaucoup de pays, des politiques socio-économiques domestiques. Les flux financiers sont de loin plus essentiels à l'agenda du développement durable que le commerce – puisqu'ils éclipsent les 10% de transactions liées au commerce global, du total des 1,5 trillions en échanges journaliers en devises.

Ce sont les 90% spéculatifs de ces 1,5 trillions de flux quotidiens qui ne sont pas liés au commerce que vise la proposition de taxe sur les opérations de change. En juin 2000, au Sommet Social de l'ONU de Genève, 160 gouvernements se sont mis d'accord pour réaliser des études de faisabilité sur les taxes sur les opérations de changes, y compris la taxe Tobin qui prévoit un prélèvement très peu élevé (0,05%) sur toutes ces opérations. Il existe beaucoup d'autres façons de percevoir de telles taxes. Les estimations de revenus provenant de taxes sur les opérations de change et ce à partir même d'un taux de 0,01% seulement, s'élèvent entre 50 et 300 billions de dollars par an.

Alléger le fardeau de la dette

Les dettes non remboursables réduisent l'espace du répit politique. Pour les pays les plus faibles, l'allègement de la dette est donc une étape essentielle vers la restauration d'un espace d'initiative politique. Les dettes non remboursables des Pays Pauvres Très Endettés sont, dans une grande mesure, jugées «détectables» c-à-d qu'elles ont été contractées à travers des accords corrompus entre les politiciens et leurs entreprises et leurs «amis» financiers – et ne devraient pas être honorées. Le haut niveau de ces dettes force souvent les gouvernements à ignorer les droits de l'homme et à subordonner les besoins de leurs populations aux intérêts des créanciers étrangers. Un allègement rapide du montant de la dette, impossible à rembourser, est donc nécessaire – mais pas suffisante pour construire une base à des voies alternatives vers la durabilité. De plus, beaucoup de pays en développement endettés, sont tenter de chercher une protection contre la faillite. Le modèle le plus approprié en est le chapitre 9 de la loi américaine sur la faillite,

qui couvre les faillites municipales. Il permet la poursuite des programmes sociaux, des services et des dépenses publiques et offre, par conséquent, un moyen efficace de protéger les populations pauvres et vulnérables de ces pays recherchant une protection sous cette loi.

L'élimination des programmes d'ajustement structurel est également essentielle. Ceux-ci, symboliquement renommés programmes de «réduction de la pauvreté», ont imposé de nombreuses conditions inappropriées sur base des orthodoxies du Consensus de Washington. Il est nécessaire de réorienter des institutions comme le FMI, ainsi que la Banque mondiale, de les démocratiser, de les restructurer pour des missions plus limitées et d'étendre leur responsabilité à tous les pays et pas seulement leurs riches actionnaires. Dans tous les cas, il doit être établi que la dette écologique, ainsi que les gains financiers conséquents accumulés par le Nord à travers des siècles, sont beaucoup plus significatifs que la dette financière accumulée, récemment, par le Sud. Le fait de fermer les yeux sur une histoire d'appropriation de la nature et en même temps de réclamer aujourd'hui, sans pitié, les dettes financières, ne fait que refléter l'hypocrisie du plus fort.

Envisager un commerce basé sur le troc

Le troc a été le fondement de la vie économique de 2 milliards d'humains qui ne font pas partie des économies monétarisées et urbanisées. Des pays utilisaient des unions monétaires, comme le système du COMECON de l'Union soviétique avant son effondrement en 1991, tandis que des sociétés commerciales échangeaient couramment des marchandises et des services pour une valeur estimée à un trillion par an, sur les plans domestique et international. Avant l'existence des ordinateurs et du réseau Internet, ce système était inefficace – et lourd – Aujourd'hui tout ça n'est qu'un jeu d'enfant et le troc présente bien des avantages par rapport au commerce basé sur les devises. Le troc permet aux économies basées sur les ressources naturelles et les matières premières de faire du commerce directement les unes avec les autres – sans avoir besoin préalablement de faire de l'argent ou de détenir du change dans des devises étrangères clés. Les gouvernements, par exemple, peuvent fournir des biens d'équipement nécessaires, des éléments d'infrastructure, etc. en échangeant les uns avec les autres – exactement comme les sociétés échangent du temps médiatique, de la bande passante, des places d'avion,

des chambres d'hôtel, de l'équipement et une foule d'autres produits et de services. Tout ça est encore facilité par des logiciels d'ordinateurs puissants qui peuvent assimiler les régimes de taxation de différents pays, et tous les systèmes de compensation, et de règlements requis pour ce type d'information liée au crédit commercial.

Les économistes ont tendance à rejeter le troc en l'accusant d'être primitif – comme l'enseigne leurs manuels scolaires – mais ce seront bien des compagnies d'échange en internet et de vrais négociants de produits de base réels qui rendront ces manuels obsolètes. Comment faciliter le troc entre les 2 milliards de gens dans le monde qui se trouvent hors des systèmes monétaires. Ils ne sont pas «pauvres» (le nom donné par les économistes aux gens sans devises). Ces 2 milliards de gens sont riches en ressources et vivent souvent de manière durable. Aujourd'hui, des micro générateurs, hors réseau, fonctionnant à l'énergie solaire, tels que ceux fournis aux villages ruraux d'Afrique et d'Asie, permettent une «inter-connection». Il est possible d'accéder à des menus de

troc du global au local, avec des moyens bons marchés et à portée de la main. Les villageois ont accès à une liste locale de partenaires d'échanges et peu d'entre eux sont obligés de parcourir une longue distance jusqu'à un marché en ville avec peu d'assurance de vendre leurs produits.

A l'heure actuelle, quiconque à court de devises nationales officielles peut s'engager dans autant d'opérations qu'il juge nécessaire. Ces derniers incluent les échanges high tech qui utilisent des ordinateurs personnels, des Systèmes d'échanges commerciaux locaux (LETS/SECL) et toutes les formes de devises provisoires qui circulent à présent dans des centaines de villes aux USA, en Europe et d'autres pays de l'OCDE. Ces outils sont complémentaires des devises nationales trop rares, là où la politique monétaire est mal conçue ou trop restrictive, de façon à aider à faire fonctionner les marchés locaux, à employer la population locale et leur procurer un pouvoir d'achat local alternatif. En résumé, nulle stratégie de réduction de la pauvreté ne serait complète sans le troc.

5.6 Donner des moyens aux institutions

Une conscience des contraintes biophysiques à la croissance a vu le jour et par rapport à ça, l'exigence d'institutions capables de répondre à ce changement de conditions historiques se fait pressentir. Le défi de l'environnement en dehors de celui de la paix est, à ce jour, la question la plus essentielle autour de laquelle devrait s'organiser, le système entier de l'ONU.

Vers une Organisation Mondiale de l'Environnement.

Une fois commises, les erreurs ont tendance à s'installer. En 1972 déjà la Conférence de l'Onu sur l'Environnement Humain à Stockholm avait échoué à construire une base institutionnelle solide qui aurait été chargée d'aborder les questions de l'environnement au sein des organisations onusiennes. Le PNUE, première institution internationale majeure sur l'environnement, résultant de la Conférence de 1972 n'était pas supposé se développer. En tant que simple programme de l'ECOSOC et non pas comme organisation indépendante des Nations-Unies, le PNUE

devait agir comme initiateur et coordinateur des autres organisations, sans budget autonome ni programme à lui. Stockholm n'a donc laissé du point de vue institutionnel qu'un héritage plutôt restreint.

Cet arrangement n'a pas changé à Rio. Au lieu de cela, davantage de confusion s'est ajoutée à sa faiblesse. La Commission sur le Développement Durable, autre exemple de résultat institutionnel de la Conférence de 1992, n'était pas conçue pour accorder plus d'autorité aux questions de l'environnement et du développement. La CDD s'est transformée en un forum de formation des opinions pour les gouvernements et les groupes d'intérêts, très varié et ouvert à la participation, mais sans pouvoir de décision ou d'exécution. A côté de la CDD, a émergé une kyrielle de conventions et de traités sans coordination mutuelle et qui du coup ont fragmenté la cohérence institutionnelle plutôt que de la consolider. Rio, du point de vue institutionnel, n'a donc laissé qu'un héritage plutôt confus.

Le résultat de ce qui précède est que les questions de l'environnement sont, d'une manière surprenante,

Les énergies renouvelables auront le potentiel de satisfaire plusieurs fois la demande réelle mondiale en énergie.

sous-institutionnalisées au niveau multilatéral. Elles ne sont pas suffisamment intégrées au pouvoir institutionnel et la compétence opérationnelle. Il n'est alors pas surprenant que le problème des limites biophysiques ne soit jamais devenu une question déterminante pour l'ONU, malgré que de l'aveu général, un nombre d'agences spécialisées aient inscrit la question de l'environnement parmi leurs préoccupations. De plus, la présence trop faible des questions de l'environnement au sein des organisations de l'ONU a contribué au tournant central des institutions de l'ONU vers les celles de Bretton Woods dans les années 1990. Tandis que les institutions de l'ONU défendent des valeurs telles que la paix, les droits de l'homme, et la coopération, la trinité composée de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC incarnent les valeurs économiques de la compétitivité, de la stabilité des devises et l'ouverture des marchés. Le tournant en faveur des valeurs économiques a eu lieu dans le sillage de la mondialisation menée par les sociétés commerciales alors que la mondialisation menée par l'ONU, centrée sur les droits de l'homme, s'éloignait à l'arrière plan. Toute tentative institutionnelle qui viserait à rééquilibrer les valeurs sociales, environnementales et économiques est tenue d'améliorer le profil général de l'environnement.

A l'heure actuelle la gouvernance de l'environnement est faible, fragmentée et généralement inefficace. De l'aveu général, le processus plutôt chaotique de remontée de l'information qui a caractérisé la gouvernance de l'environnement jusqu'à aujourd'hui a tendance à être flexible et moins contrôlable par l'autorité supérieure. Mais le temps est peut-être venu maintenant de développer des structures plus claires qui renforceraient les engagements, concentreraient les efforts et jouiraient d'une parité avec les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Seul un équilibre entre une pluralité d'institutions peut garantir un équilibre entre une pluralité d'objectifs, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou économiques. Aucun système d'équilibre des pouvoirs ne peut être instauré à moins que des organisations comme l'OIT, l'OMS et l'OMC ne s'adjoignent une organisation de l'environnement de statut équivalent.

En outre trop de fragmentation amoindrit l'efficacité. Il existe aujourd'hui plus de cinq cent traités et accords liés à l'environnement, dont plus de 300 ont été adoptés depuis Stockholm en 1972, et dont 41 sont considérés comme des conventions essentielles (PNUE 2001). L'augmentation du nombre de traités a fait accroître en même temps celui des problèmes

de reproduction et de manque de coordination. De plus, chaque traité crée ses propres mini rouages institutionnels, y compris des rencontres annuelles et des secrétariats, qui sont éparpillés autour du monde, faisant ressembler parfois la diplomatie internationale de l'environnement à un cirque mouvant. Enfin, la portée de ces traités, particulièrement dans les pays du Sud, semble être sommaire. Malgré le renforcement des capacités dans les affaires environnementales, les activités du PNUD ne peuvent pas être considérées comme acquises, bien que les accords présupposent de plus en plus une compétence indispensable. Il n'existe pas non plus de mise en place institutionnelle, excepté peut-être Le Fonds pour l'Environnement Mondial qui concerne les transferts multiples financiers liés aux accords sur les environnements. Compte tenu de ce qui précède, une organisation de l'environnement pourrait apporter la stabilité et la transparence aux transferts Nord-Sud. Pour renforcer les questions de l'environnement dans l'architecture de la gouvernance globale, nous suggérons de promouvoir le PNUE au grade d'Organisation Mondiale de l'Environnement. Une institution de ce type devrait disposer de son propre budget, de ses propres sources de financement acquises, avoir sa propre identité juridique, des ressources accrues en finances et en personnel, une compétence étendue et une structure de gouvernance adéquate. Les fonds pourraient provenir des gouvernements membres et de sources nouvelles comme les redevances d'utilisation des biens communs. La promotion du PNUE au statut d'Organisation Mondiale de l'Environnement pourrait se faire sur le modèle de l'OMS et de l'OIT ou sur celui de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), une institution fondée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour le débat et la coopération sur les politiques de commerce international. En dehors du PNUE, l'organisation pourrait intégrer les secrétariats utiles de la convention. Ses principaux domaines d'activité seraient de coordonner la gouvernance globale de l'environnement, surveiller les renforcements de capacité et les transferts et soutenir la définition des normes et des accords multilatéraux.

Toutefois, il faudrait insister sur le fait que cette organisation devrait avoir un caractère horizontal plutôt que hiérarchique. Il devrait s'agir d'une institution de gouvernance coopérative et non pas une institution de gouvernement global. Sa structure de prise de décision devrait être gouvernée par un système de parité Nord-Sud à la majorité simple de part et d'autre..

Fonder une Agence Internationale de l'Énergie Renouvelable

Se diriger vers des économies solaires dans le monde entier implique un retournement fondamental en ce qui concerne la base des ressources de la société. En fin de compte, la demande en énergie et en matières premières sera satisfaite par des sources solaires d'énergie et de matières premières solaires. A l'heure actuelle, toute une série de technologies en énergie renouvelable sont déjà disponibles, y compris l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, l'énergie éolienne, la biomasse régénérative, l'énergie des vagues autant que celle des marées, et de petits systèmes d'énergie électrique. Comme chacun sait, le passage à des énergies renouvelables est la voie royale vers la durabilité; amies du climat, elles sont non polluantes et inépuisables.

La lumière du soleil est des plus abondante là où vit la majorité des populations les plus pauvres de la terre. De nombreuses études ont démontré que si elles étaient utilisées efficacement, la biomasse et l'énergie lumineuse seraient suffisamment disponibles pour offrir un niveau décent de bien-être continu dans tous les coins de la Terre. En effet, dans le futur, les énergies renouvelables auront le potentiel de satisfaire plusieurs fois la demande réelle mondiale d'énergie. Ce n'est donc que sur la base des énergies renouvelables que les pays du Sud et ceux en transition pourront satisfaire leurs besoins croissants d'énergie. Par ailleurs, ces technologies diminuent la dépendance à l'importation des matières premières énergétiques et économisent l'argent généralement dépensé sur l'infrastructure nécessaire pour distribuer ces énergies conventionnelles. En fait l'énergie renouvelable peut être collectée et transformée pour être utilisable à l'endroit précis où le besoin en énergie existe. C'est la seule façon de faire en sorte que l'énergie soit disponible sans coûts prohibitifs, puisque les réseaux d'énergie onéreux ne devront pas être construits et qu'aucun transport longue distance ne sera requis. Etant donné que deux milliards de gens vivent à l'heure actuelle dans des zones sans accès aux réseaux d'énergie, ce point est crucial,

Les pays industriels – et les pôles urbains industriels dans beaucoup de pays en développement – font face à un défi similaire, seulement avec un point de départ différent. Enfermés comme ils le sont dans des systèmes d'approvisionnement en énergie conventionnelle, ils devront sortir de cette impasse et s'engager dans une transformation totale de leur base de ressources.

Plusieurs pays dans cette catégorie ont démontré récemment qu'à l'intérieur d'un cadre politique favorable, des taux de croissance élevés pour des énergies renouvelables sont possibles. Des incitations ont été offertes pour stimuler la fabrication de technologies d'approvisionnements renouvelables à une grande échelle. Si l'on pouvait rendre l'utilisation du renouvelable économiquement viable, leur marché s'élargirait. C'est ce qui a été réalisé dans plusieurs pays européens par l'introduction de lois qui fixent le prix auquel les opérateurs des réseaux doivent acheter l'électricité produite par des producteurs indépendants, décentralisés. En conséquence, de nouveaux débouchés pour la production ont pu être établis et que d'importantes réductions de coûts obtenues. Des expériences en Allemagne, en Espagne, en Finlande et en Autriche illustrent bien qu'un passage à l'énergie renouvelable peut être réalisée en quelques décennies. Plus encore, les mêmes expériences indiquent qu'un tel virement n'implique pas un coût économique plus élevé à l'échelle macro économique, mais plutôt des bénéfices additionnels, ainsi qu'un nombre plus restreint de dommages causés par les énergies fossiles et nucléaires, moins de chômage, une indépendance à l'égard des importations de combustibles et une plus grande sécurité en approvisionnement. Puis-

Donner les moyens aux institutions

- Aller dans la direction d'une Organisation Mondiale de l'Environnement. En commençant, par revaloriser le PNUE en le transformant en une institution de gouvernance coopérative qui intégrerait les secrétariats d'usage.
- Fonder une Agence Internationale de l'Énergie Renouvelable. Le passage à une base de ressources renouvelables est une tâche d'ampleur mondiale qui devrait être promue par une institution décentralisée appropriée.
- Refaçonner la résolution de conflits par l'acceptation universelle du principe de la séparation des pouvoirs. La Cour Permanente d'Arbitrage et ses règles environnementales procurent un mécanisme de règlements des conflits internationaux sur l'environnement, y compris les conflits entre le commerce et la législation sur l'environnement.

que la transition vers des énergies et matériaux renouvelables doit avoir lieu rapidement et à une large échelle, il faudrait qu'une agence internationale spécialisée soit créée dans ce but. La proposition est de créer une «Agence Internationale de l'Énergie Renouvelable»(IRENA). Une proposition de la sorte avait été défendue une première fois en 1980 par la Commission Nord-Sud présidée à l'époque par Willy Brandt, et plus récemment par EUROSOLAR. L'organisation décrit les tâches de l'IRENA comme suit:

- Rédiger des programmes nationaux pour l'introduction d'énergies renouvelables;
- Soutenir l'éducation, la formation et la dissémination de l'information sur le renouvelable
- Mettre en oeuvre des activités de formation pour les administrateurs, les techniciens, les artisans et pour les petites et moyennes entreprises;
- La fondation d'une coopérative des centres régionaux de recherche, de développement et de transfert de technologies d'énergie renouvelable;
- L'évaluation et le traitement de l'information sur la technologie appliquée et la meilleure expérience pratique;
- Donner des conseils sur les options financières pour les énergies renouvelables et les mettre en place
- Collecter des données et en tirer des statistiques;

Il serait conseillé de mettre en place une agence sur un mode décentralisé, qui suivrait le modèle de la CGIAR, (GCRAI: Groupe Consultatif pour la recherche agricole internationale), les instituts de recherche agricole travaillant sous les auspices de l'ONU dans différentes locations dans le monde entier. Ce qui est intéressant, c'est que L'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) fondée en 1958, avait parmi ses tâches celle du transfert non commercial de la technologie nucléaire. Ce qui était jugé nécessaire pour les énergies renouvelables à l'époque est impératif aujourd'hui. En effet, comme le nucléaire est devenu obsolète, l'IRENA pourrait tout à fait remplacer l'AIEA, un jour ou l'autre. En outre, l'IRENA devra être indépendante des intérêts économiques et devra être financée par des pays membres. Comme pour la fondation de l'AIEA, une simple poignée de gouvernements suffit à la création d'une agence de la sorte qui pourrait offrir une adhésion à tous les pays intéressés. Cette agence, en mettant en pratique ses engagements premiers, pourrait se construire une réputation positive et attirer ainsi de nouveaux pays membres.

Transférer la résolution des conflits – La Cour Internationale d'Arbitrage

La société globale, à l'instar des sociétés nationales est envahie de conflits. Puisque les nations et les entreprises, les communautés et les individus apportent des expériences extraordinairement diversifiées, des intérêts et des visions du monde qui sous-tendent la scène globale, le conflit ne peut disparaître comme par enchantement. Au contraire, les conflits génèrent des perturbations, des alliances et des idéologies sur cet amalgame appelé la société globale. Il n'y a pas une façon de voir universelle, il existe seulement des points de vue liés à des contextes qui offrent des perspectives particulières. Il serait donc sage que toute architecture de gouvernance globale intègre dès le départ l'hypothèse que des conflits qui surgissent de la société ne sont ni évitables ni finalement résolubles. Dans le meilleur des cas, ils peuvent être identifiés avant de devenir violents, réglés de manière pacifique, et redirigés dans une tension productive.

Les démocraties libérales ont connu cette situation dès le début. C'est la raison pour laquelle leur cadre politique est basé sur des institutions de gestion des conflits. Les parlements, les cours et un débat public sont les pierres angulaires d'un ordre qui vise à régler les conflits plutôt qu'à les éliminer. La pénurie d'institutions de la sorte au niveau global est d'ailleurs frappante. De plus, les états libéraux ont adopté le principe de la séparation des pouvoirs qui, en divisant le législatif de l'exécutif et du judiciaire, contraint l'autorité à un système de mécanismes d'équilibre. La séparation des pouvoirs aussi, est encore rudimentaire au niveau global et dans la majorité des cas inexistante. L'OMC a marqué ses revendications dans cet écart. Elle est en pratique devenue l'autorité de gouvernance suprême, celle qui distille implicitement les fonctions législatives, exécutives et judiciaires en une seule institution. Pour être très direct, le commerce affecte tout un chacun, pourtant, les comités de l'OMC sont peuplés en majorité de représentants d'Etats, d'économistes et de mâles.

En réorganisant simplement cette composition et en ouvrant la prise de décision sur le commerce aux politiciens, aux non-économistes et aux femmes, le paysage serait manifestement différent; le monde cesserait d'être dominé par la seule vision de l'économie néo-classique.

Cependant, surtout au niveau institutionnel, l'autorité de l'OMC découle surtout de son système de règlement des différends. Non seulement les juges

dans les comités de différends sont nommés par l'OMC et choisis en fonction de leurs antécédents dans le commerce plutôt que pour leur expertise sociale ou environnementale (requis la plupart du temps par le contenu du cas), mais c'est un système de règlement puissant. La décision de l'Organe de Règlement des différends est adoptée automatiquement par tous les membres et les pays qui ne s'y soumettent pas, doivent faire face à des amendes ou des mesures commerciales punitives. Seul le consensus peut renverser une telle décision finale; une situation qui met en question l'absence de critères dans un processus en bonne et due forme. A travers cet instrument puissant à portée de main, le Système de Règlement des différends de l'OMC fait des déclarations qui affectent des domaines dépassant son mandat, à savoir des domaines tels que l'environnement, le social et les droits de l'homme, en les redéfinissant comme des questions relevant du commerce.

De cette façon, l'OMC s'arroge la compétence de statuer, non seulement sur le commerce, mais sur des aspects plus larges de la vie publique. Tandis que la compétence de l'OMC devrait être réduite, celle du système de l'ONU et d'organisations comme l'Organisation Internationale du Travail, l'Organisation Mondiale de la Santé et éventuellement l'Organisation Mondiale de l'Environnement, devrait être élargie. Il est grand temps de restaurer un véritable équilibre de pouvoir entre ces deux entités d'institutions mondiales, l'OMC (avec la Banque mondiale et le FMI) d'un côté, et le système de l'ONU de l'autre.

Puisque les conflits sont inévitables, l'existence d'un corps judiciaire supranational pour une résolution impartiale des affaires en litige est nécessaire. Nous argumentons pour que certains conflits soient retirés du Système de Règlement des différends de l'OMC et pour qu'ils soient portés devant une cour internationale d'arbitrage.

Une telle cour existe déjà depuis longtemps: c'est la Cour Permanente d'Arbitrage de la Haye. En fait, prenant en considération la *lacune* dans les mécanismes actuels de règlements de conflits comme ceux de l'OCM, les 94 membres de la CPA ont adopté en juin 2001, «des Règles Facultatives pour l'Arbitrage de conflits liés aux Ressources Naturelles et/ou à l'Environnement». La CPA et ses Règles sur l'Environnement ont les caractéristiques suivantes:

- Il n'y a pas que les états qui peuvent présenter des cas à la CPA, mais également toute combinaison et nombre d'acteurs non-étatiques, comme les organisations intergouvernementales et non

gouvernementales, les sociétés commerciales et les groupes privés.

- Les parties acceptent de leur plein gré de se soumettre à l'arbitrage et d'en accepter les résultats comme exécutoires. Elles acceptent de régler un conflit sur une question, et peuvent se référer à des clauses de contrats existants, des accords, des conventions, etc., en relation avec le conflit en cours ou desquels le conflit a surgi. Le consentement à l'arbitrage peut être prévu antérieurement au conflit dans un contrat ou un traité, mais il peut aussi être improvisé en fonction des circonstances suivant un accord de soumission.
- Les médiateurs sont choisis au cas par cas. Il existe une liste d'experts en législation sur l'environnement à partir de laquelle des médiateurs peuvent être sélectionnés ainsi qu'une liste d'experts en science environnementale qui peuvent assister le tribunal..
- Le tribunal d'arbitrage entend les causes sur base de déclarations faites par le plaignant et la défense, de témoins éventuels, de documents, et autres sortes de preuves.
- Le tribunal peut ordonner des mesures de protection provisoires liées au contenu du conflit pour préserver les droits de l'une ou l'autre partie ou pour éviter tout dommage sérieux de l'environnement lié au contenu du conflit.
- La sentence arbitrale est exécutoire à travers les cours nationales.

Les Règles de la CAP sur l'Environnement, parce qu'elles ont la capacité de traiter les questions d'interprétation de l'ensemble des accords environnementaux, d'assurer l'accès de la société globale à la justice, et d'offrir l'accès à des expertises légales et scientifiques sur l'environnement, représentent le mécanisme de règlement des conflits internationaux sur l'environnement et/ou les ressources naturelles le plus évolué à l'heure actuelle

l'OMC s'arroge la compétence de statuer, non seulement sur le commerce, mais sur des aspects plus larges de la vie publique.

5.7 L'«accord» de Johannesburg

La veille de la Conférence des Nations Unies sur la Finance et le Développement à Monterrey, en mars 2002, le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, fit la suggestion d'un nouvel «Accord Global» entre les pays industrialisés et moins industrialisés (New York Times, 21 mars 2002). Nous pensons que cette proposition d'accord global est opportune. Elle reflète l'idée que les relations Nord-Sud sont, aujourd'hui plus que jamais, marquées par des intérêts mutuels et non par de la charité au développement ou de l'apitoyement sur soi. Dans un monde où les distances rétrécissent, où les événements sont suivis partout en temps réel, la notion d'interdépendance y est plus intense. De plus, l'unification du monde montre de plus en plus son côté peu reluisant: la globalisation des «biens» s'accompagne de celle des «maux». Les répercussions pernicieuses sur l'environnement, les désastres financiers accablants et les déséquilibres commerciaux, et plus récemment encore les attaques terroristes, démontrent bien que, même les nations les plus puissantes sur Terre, sont devenues vulnérables à des impacts hors de leur frontières. Les états ont perdu le pouvoir de garantir la sécurité de leurs citoyens et de protéger leur bien-être. Ils doivent vraiment s'engager dans des accords supranationaux pour lier leurs intérêts à ceux des autres états. En reconnaissant cette constellation de vulnérabilité mutuelle, la proposition d'un «Accord Global» cherche à forger, entre les plus forts et les plus faibles, un pacte pour un futur commun plus sécurisé.

Cependant, la façon dont le Secrétaire Général décrit les grandes lignes d'un tel accord, soulève quelques questions. L'accord, à la base se pose comme suit. D'un côté, les pays du Sud sont supposés promouvoir des politiques orientées vers le marché, de renforcer les institutions, de combattre la corruption, de reconnaître les droits de l'homme. De l'autre, on attend des pays du Nord qu'ils soutiennent les pays du Sud à travers des politiques commerciales, d'assistance, d'investissements et une suppression de la dette. Bien que des éléments de cet accord, soient pertinents, en ce qui concerne l'amélioration de la situation au Sud, son contenu en tant que tel, peut être remis en question au moins de trois façons. La première, il existe une supposition implicite que le Nord a raison et que le Sud a tort, ce qui autorise les responsables politiques de poser au Sud le principe de bonne conduite comme condition pour d'obtenir le

soutien du Nord. Ensuite, l'accord met en valeur les flux monétaires accrus plutôt que les changements structurels dans l'architecture de l'économie transnationale. Et enfin, l'accord –et dans ce cas le terme accord est révélateur– est présenté comme un accord de commodité mutuelle entre les intérêts de différents états, mais non pas en termes de droits des populations. Dans son contenu, l'accord contient encore la marque d'un monde orienté vers le développement à tout prix dans lequel les pays du Sud sont supposés combler leur retard en maturité, soutenus en cela par un transfert de capital et d'expertise du Nord.

Nous suggérons que cet accord soit reconceptualisé en des termes différents. Premièrement, du point de vue de l'objectif général de la durabilité, le Nord, le Sud et les pays soi-disant en transition, ont certainement des points de départ différents mais pas inégaux. Le Nord est le plus invivable en termes de consommation de ressources et le Sud le moins durable en ce qui concerne la pauvreté et la misère. Le premier doit réduire son impact sur l'écologie, tandis que le dernier doit garantir les droits aux moyens d'existence à une majorité marginalisée. Le premier défi implique une restructuration majeure des schémas de consommation et de production, tandis que le deuxième implique un changement dans l'inégalité des pouvoirs à l'intérieur des pays et entre eux. Cependant le Sud ne doit rien au Nord tandis que le Nord est redevable au Sud. La responsabilité actuelle des gouvernements du Sud pour le sort de leur population, malgré tout, le Nord ayant accumulé une dette envers le Sud pendant la longue histoire de la colonisation, en termes écologiques et économiques. Etant donnée cette dette, le Nord devrait offrir des réparations sous forme de soutien, au Sud. Ce soutien faciliterait la transition vers la durabilité dans les deux sens, en améliorant la qualité de vie des populations et allant vers une économie peu consommatrice de ressources. En fin de compte la transition vers la durabilité requiert un cadre avec des droits et dans une moindre mesure, des fonds et de l'expertise. Les droits de la communauté et les droits du citoyen sont fondamentaux pour la prise de participation en même temps que les valeurs publiques partagées de l'écologie et de l'équité, doivent prévaloir sur la valeur de l'efficacité économique individuelle dans les relations commerciales. Pour résumer en un mot, la retenue (dans l'utilisation des ressources et l'exercice du pouvoir), la

réparation (du Nord envers le Sud) et les droits (pour les citoyens, les communautés et les sociétés nationales), sont les coordonnées conceptuelles nécessaires pour concevoir un cadre de contrat global..

En termes plus concrets, la Conférence de Johannesburg est l'opportunité unique de mettre en oeuvre un accord général entre le Nord et le Sud. Un projet de la sorte pourrait se bâtir sur une proposition, mise en avant par le Danemark en 2001, qui équilibrerait les engagements à la fois du Nord et du Sud, en accord avec le principe de responsabilités communes mais différenciées. Pour commencer, le Nord pourrait offrir (1) l'engagement de ne pas augmenter les flux absolus des ressources, (2) la suppression de la dette, (3) une assistance écologique pendant que le Sud pourrait en retour (1) être d'accord d'améliorer son Indicateur de Développement Humain et (2) accepter de s'engager dans des traités environnementaux et des critères commerciaux. Même si un tel accord a des chances d'être bloqué par les USA et d'autres pays, il n'y a pas de raison à ce qu'il ne soit pas initié au sein d'un groupe original de pays sélectionnés du Sud et du Nord. Les ententes ne doivent pas être globales; au contraire, des accords limités sont à la fois plus faciles à négocier et plus susceptibles d'ouvrir la voie.

De toute façon, un tel accord global, est une la première pierre posée dans la construction d'une société universelle qui ne soit pas basée sur la violence et l'arbitraire mais sur une responsabilité mutuelle et des droits égaux. Cela évoque le rêve cosmopolitain d'un monde dans lequel les habitants jouiraient de droits fondamentaux basés sur leur dignité humaine, garantis par les états dans un effort de coopération. Bien sûr, en cette ère de mondialisation, une des tâches centrales pour les gouvernements est la garantie de citoyenneté pour tous les habitants de la Terre. Consciemment ou inconsciemment, Johannesburg sera mesuré à l'espoir d'une vie florissante pour tous. Avec l'émergence des limites bio-physiques, la durabilité est devenue une pierre angulaire de la citoyenneté mondiale, parce qu'avec la durabilité il ne s'agit pas seulement des grenouilles et des forêts mais fondamentalement des droits de l'homme.

Références

- Acsehrad, H. [ed.] (1992) *Environment and Democracy* (Environnement et démocratie); IBASE; Rio Janeiro.
- Agarwal, A. et al. (1999) *Green Politics. Global Environmental Negotiations, 1* (Les politiques écologiques.) *Négociations mondiales sur l'environnement*; Centre pour la science et l'environnement (CSE); New Delhi.
- Agarwal, A. et al. (2001) *Poles Apart. Global Environmental Negotiations, 2* (Poles opposés. Les négociations globales au sujet de l'environnement, 2); Centre pour la science et l'environnement (CSE); New Delhi.
- Barnes P. (2001) *Who Owns the Sky? Our Common Assets and the Future of Capitalism* (Qui possède le ciel? Nos atouts communs et le futur du capitalisme); Island Press; Washington.
- Biermann, F. (2000) *The case for a World Environment Organization* (Pour une organisation mondiale de l'environnement); dans *Environment*, Vol. 42 Issue 9.
- Biermann, F. et Simonis, U.E. (1998) *A World Environment and Development Organization: Functions, Opportunities, Issues* (Une organisation mondiale pour l'environnement et le développement: Fonctions, Opportunités, Questions) [Policy Paper no.9]; Foundation for Development and Peace (Fondation pour le Développement et la Paix); Bonn.
- Bowles, I.A. et Prickett, G.T. [eds.] (2001) *Footprints in the Jungle: Natural Resource Industries, Infrastructure, and Biodiversity Conservation* (Des empreintes dans la jungle: Les industries de ressources naturelles, l'infrastructure et la conservation de la biodiversité); Oxford Univ. Press; New York.
- Bringezu, S. (2002) *Material Flow Analysis – Unveiling the Physical Basis of Economics* (Analyse du flux de matière – Dévoiler la base physique de l'économie); dans: Barthelmus, P. [ed.] *Unveiling Wealth* (La richesse dévoilée); Hirzel; Stuttgart.
- DFID; CE; PNUD et la Banque mondiale (Janvier 2002) *Linking Poverty Reduction and Environmental Management – Policy Challenges and Opportunities* (Mettre en relation la réduction de la pauvreté avec la gestion de l'environnement – Les défis et les opportunités politiques); Consultation Draft.
- Eurosolar (2001) *Memorandum for the establishment of an International Renewable Energy Agency (IRENA)* (Mémorandum pour l'établissement d'une Agence Internationale sur l'énergie renouvelable) www.eurosolar.org
- Factor 10 Club (1995) *Carnoules Declaration* (La déclaration de Carnoules); Carnoules.
- Fowler, C., & P. Mooney, (1990) *Shattering: Food, Politics, and the Loss of Genetic Diversity* (Accablant: L'alimentation, la politique et la perte de la diversité génétique); The University of Arizona Press; Tucson; Arizona.
- French, H. (2000) *Coping with Ecological Globalization* (Faire face à la globalisation écologique); In: *State of the World Report 2000*; Norton; New York.
- French, H., (2000) *Vanishing Borders: Protecting the Planet in the Age of Globalization* (Des frontières qui disparaissent: La protection de la planète à l'âge de la mondialisation); Norton; New York.

- French, H., (2002) *Reshaping Global Governance (Réorganiser la gouvernance mondiale)*; In: State of the World Report 2002; Norton; New York.
- Friends of the Earth International (2002) Towards Binding Corporate Accountability (En faveur d'une responsabilité obligatoire des entreprises) – Draft FoEI Position Paper for Prep Comm II of the WSSD (SMDD). (www.foei.org)
- Gadgil, M. et Guha, R. (1995) *Ecology and Equity – The Use and Abuse of Nature in Contemporary India (Ecologie et équité – L'usage et les abus perpétués sur la nature en Inde contemporaine)*; Routledge; Londres.
- Green, D. et Priyadarshini, S. *CAFOD Policy Paper*; South Centre; Londres.
- Greenpeace (2001) *Safe trade in the 21st century – The Doha edition (Un commerce sûr pour le 21e siècle – Edition de Doha)*; Greenpeace International; Amsterdam.
- HABITAT (2001) *Cities in a Globalizing World – Global Report on Human Settlements 2001 (Les villes dans un monde globalisant – Rapport mondial sur les établissements humains 2001 (Centre des Nations Unies pour les établissements humains)*
- Hardoy J.; Mitlin D. et Satterthwaite D. (2001) *Environmental Problems in an Urbanizing World (Les problèmes environnementaux dans un monde d'urbanisation)*; Earthscan; Londres.
- Hawken, P.; Lovins, A. & Lovins, L.H. (1999) *Natural Capitalism – Creating the Next Industrial Revolution (Le capitalisme naturel – La création de la prochaine révolution industrielle)*; Little, Brown & Company; Boston.
- Henderson, H. (1999) *Beyond Globalization – Shaping a Sustainable Global Economy (Au-delà de la globalisation – Esquisse d'une économie durable mondiale)*; Kumarian Press; Bloomfield.
- Heywood, V. H., et R. T. Watson, (1995) *Global Biodiversity Assessment (Evaluation de la biodiversité mondiale)*; Publié pour le PNUÉ; Cambridge University Press; Cambridge (UK).
- Bureau International de la Cour Permanente d'Arbitrage (2001) *CAP: Optional rules for arbitration of disputes relating to natural resources and/or the environment (CAP Règles optionnelles pour l'arbitrage des litiges liés aux ressources naturelles et/ou à l'environnement)*; Peace Palace; La Hague.
- Institut International pour l'Environnement et le Développement (Janvier 2002) *Financing for Sustainable Development (Financement pour le développement durable)*; Londres.
- IFG (2001) *Does Globalization help the Poor? International Forum on Globalization (La globalisation vient-elle en aide aux pauvres? Forum international sur la mondialisation)*; San Francisco.
- IFG (Spring 2002) *Report Summary: Alternatives to Economic Globalization (Résumé du rapport: Alternatives à la globalisation économique)*; Forum international sur la globalisation; San Francisco.
- UICN, 2001 *Common Ground, Common future: How Ecoagriculture can help feed the world and save wild biodiversity (Terrain d'entente, futur commun: Comment l'écoagriculture peut aider à nourrir le monde et à sauver la biodiversité sauvage)*; de Jeffrey A. McNeely et Sara J. Scherr
- Khor, M. (2000) *Globalization and the South – Some Critical Issues (La mondialisation et le Sud – Quelques questions critiques)*; Third World Network; Malaisie.
- Khosla, A. (August 2001) *The World Summit on Sustainable Development Part I and II (Le Sommet Mondial sur le développement durable. Parties I et II)*; Development Alternatives Vol.11; New Delhi.
- Meyer, A. (2000) *Contraction and Convergence – A Global Solution to Climate Change (Contractions et convergences – Une solution mondiale aux changements climatiques)*; Green Books; Totnes.
- Muradian, R. and Martinez-Alier, J. (2000) *Trade and Environment: from a Southern Perspective (Commerce et environnement: Une perspective du Sud)*; Université autonome de Barcelone; Département d'économie et d'histoire économique, Barcelone (Espagne).
- Oberthür, S. and Ott, H. (1999) *The Kyoto Protocol: International Climate Policy for the 21st Century (Le protocole de Kyoto: Politique climatique internationale pour le 21ème siècle)*; Springer; Berlin.
- Petrella, R. (1998) *Le manifeste de l'eau – Pour un contrat mondial*; Labor; Bruxelles.
- Posey, D. [ed.] (1999) *Cultural and Spiritual Values of Biodiversity – [Dutfield, G.] Rights, Resources and Responses (Valeurs culturelles et spirituelles de la biodiversité – (Dutfield, G.) Droits, ressources et réponses)*; PNUÉ; Nairobi.
- Programa Chile Sustentable (1999) *Por un Chile Sustentable: Agenda Ciudadana para el cambio*; Santiago de Chile.
- Sachs, W., Linz, M., – Loske, R. [eds.] (1998) *Greening the North – A post-industrial blueprint for Ecology and Equity (Rendre le Nord plus écologique – Un projet post-industriel pour l'écologie et l'équité)*; Zed Books; Londres.
- Sachs, W. (1999) *Planet Dialectics – Explorations in Environment and Development (Dialectique planétaire – Les explorations de l'environnement et du développement)*; Zed Books; Londres.
- Scheer, H. (1999) *Solare Weltwirtschaft – Strategie für die ökologische Moderne*; Kunstmann; München.
- Shiva, V. (Juin 2001) [Manuscript] *Which Road to Qatar – Food First or Export First (Quelle route pour Qatar – Priorité à la nourriture ou à l'exportation?)*.
- Stokke, O.S. and Thommessen, O.B. (2001) *Yearbook of International Co-operation on Environment and Development – Aarhus Convention (Annuaire de la coopération internationale sur l'environnement et le développement – Convention d'Aarhus [The Frithjof Nansen Institute] Earthscan Publications)*; Londres.
- Strauss, A.L. (Fall 1998) *The case of utilizing the World Trade Organization as a forum for Global Environmental Regulation (La question de l'utilisation de l'Organisation Mondiale du Commerce comme forum de réglementation de l'environnement global)*; Widener Law Symposium Journal-Vol. III.
- The Corner House (June 1999) *Snouts in the Trough [Briefing 14] Export Credit Agencies and corporate Welfare (Des groins dans l'auge (briefing 14) Organismes de Crédit à l'Exportation et l'assistance aux entreprises privées)*.

- The Corner House (February 2002) Codes in Context [Briefing 26] TNC Regulation, Dialogues and Partnerships (Codes dans le contexte (Briefing 26) la réglementation TNC, dialogues et partenariats).
- Trade Justice Movement (2002) For Whose Benefit? Making Trade Work for the People and the Planet (Pour le bénéfice de qui ? Pour un commerce au bénéfice de la population et la planète).
<http://www.tradejusticemovement.org.uk/statement.html>
- UBINIG (2000) *Uncultivated Food (Alimentation non-cultivée)*; by Farhad Mazhar and Farida Akhter, UBINIG; Dhaka.
- United Nations Development Programme [PNUD] (1998) *Human Development Report 1998 (Rapport sur le Développement humain 1998)*; Oxford University Press; New York.
- United Nations Environmental Programme [PNUÉ] International Environmental Governance: Multilateral Environmental Agreements (MEAs) – Paper prepared for the Open-Ended Intergovernmental Group of Ministers on International Environmental Governance; Bonn (Allemagne). Wackernagel, M. and Rees, W. (1997) Perceptual and structural barriers to investing in natural capital: economics from an ecological footprint perspective (Les obstacles structurels et difficultés de perception en matière d'investissement dans le capital naturel: modèle économique dans une perspective écologique); *Ecological Economics* 20.
- WBGU (German Advisory Council on Global Change) (2000) *World in Transition: New Structures for Global Environmental Policy (Un monde en transition: Nouvelles structures pour une politique globale de l'environnement)*; Earthscan; Londres.
- WBGU (German Advisory Council on Global Change) (2002) *Charging the Use of Global Commons. Policy Paper 2 (Faire payer l'usage des biens communs mondiaux)*; Berlin.
- Weizsäcker, E.U., Lovins, A. and Lovins H. (1997) *Factor Four: Doubling Wealth – Halving Resource Use (Facteur 4: Doubler la richesse – Réduire de moitié l'usage des ressources)*; Earthscan; Londres.
- World Commission on Dams (Novembre 2000) *Dams and Development – A new framework for decision making (Barrages et développement – Un nouveau cadre pour prendre des décisions)*; Earthscan; Londres.
- World Commission on Forests and Sustainable Development (1999) *Our Forests, our Future (Nos forêts, notre futur)*; Cambridge University Press; Cambridge.
- Institut Mondial de Ressources Naturelles (2000) *World Resources 2000-2001: People and Ecosystems (Ressources mondiales 2000-2001: Population et écosystèmes)*; Washington.
- Institut Mondial de Ressources Naturelles et al. (2001) *A Watershed in Global Governance? An independent Assessment of the World Commission on Dams (Un tournant dans la gouvernance mondiale? Une évaluation indépendante de la commission sur les réservoirs)*; Washington. (www.wcdassessment.org)
- WWF (2000) *Living Planet Report 2000*; WWF International; Gland. www.wtwatch.org/library/admin/uploadfiles.htm (Octobre 2001) *Proposal for a Development Box in the WTO Agreement on Agriculture (Proposition pour l'introduction d'une section relative au développement dans l'accord de l'OMC sur l'agriculture)*
- World Humanity Action Trust (2000) *Governance for a Sustainable Future – A Report (Gouvernance pour un futur durable – un rapport)*; Russell Press; Nottingham.

Survol des points essentiels et des recommandations

Partie 1. Regard rétrospectif sur Rio.

■ La conférence de Rio a encouragé la politique de l'environnement chez les gouvernements et les entreprises du monde entier; elle a posé les fondations d'une gouvernance internationale pour une politique de la biosphère.

■ Rio a contribué à accroître la légitimité d'initiatives de micro-niveau en matière de développement durable dans la société civile, le monde des affaires et les municipalités.

■ Cependant, le Nord est revenu sur les négociations de Rio et le Sud a continué à montrer peu d'intérêt pour les problèmes d'environnement. La santé générale de la planète s'est encore détériorée et les inégalités mondiales n'ont fait que croître.

■ En même temps, les gouvernements désireux de créer un marché mondial sans frontières, accordaient la priorité au programme de l'OMC, aux dépens des engagements pris à Rio.

■ La conférence de Rio n'a pas pu se détacher d'une philosophie du développement – en tant que croissance-. Les questions cruciales qui se posent lorsque l'on parle de durabilité sont: quel genre de développement, pour le bénéfice de qui et dans quelle direction?

Partie 2. Le Programme de Johannesburg

■ Se focaliser sur un modèle de développement devenu historiquement obsolète comme celui du Nord comme si la crise de la nature n'existait pas, revient à régresser au stade d'avant Rio et à desservir le Sud car l'équité désormais ne peut plus être séparée de l'écologie

■ Les distinctions conventionnelles entre Nord et Sud prêtent à confusion; elles sont une invention d'ordre diplomatique. En fait, l'opposition réelle se retrouve à l'intérieur de chaque société – entre riches mondialisés et pauvres locaux.

■ La sur-utilisation de l'espace environnemental retire des ressources à une majorité marginalisée partout dans le monde. Une justice demanderait de réduire l'empreinte laissée par les classes consommatrices du Nord et du Sud.

■ La pauvreté est davantage un manque de pouvoir qu'un manque d'argent. La disparition de la pauvreté passe par le renforcement des droits des pauvres.

■ Le sous-développement peut se révéler une véritable bénédiction grâce au passage à l'âge solaire. L'économie basée sur le solaire renferme la possibilité de faire participer les gens et de sauvegarder les ressources.

Partie 3. Droits aux moyens d'existence

■ Faire de la protection de l'environnement une partie intégrante de la réduction de la pauvreté. De même qu'une eau propre, les sols fertiles, les pêcheries et les forêts garantissent les moyens d'existence et la santé des plus pauvres, les communautés, une fois qu'elles en ont le contrôle, sont les serviteurs de la nature. Il faut faire de l'équité une partie intégrante de la conservation de la nature.

■ La sécurité alimentaire découle de la sécurité de l'agriculture qui découle de la biodiversité.

■ Les femmes sont les gardiennes essentielles du savoir local, des techniques de survie, de la biodiversité et de la mémoire culturelle.

■ Choisir l'agriculture biologique afin d'éviter la dégradation des sols et l'érosion des moyens d'existence.

■ Les énergies renouvelables garantissent les moyens de subsistance. Sans elles, les terres boisées sont réduites ou un changements climatique est imminent.

■ Dans les villes, l'eau contaminée, l'air pollué et les logements insalubres menacent la santé de la population. Il faut combattre la pollution afin d'améliorer la vie des personnes.

Partie 4. Une richesse équitable.

■ Parler de la pauvreté est une banalité, de la richesse un tabou. Les nantis pourront-ils vivre sans le surplus d'espace environnemental qu'ils occupent à l'heure actuelle?

■ Diminuer l'intensité du flux des matières du Sud vers le Nord.

■ Voir au-delà du protocole de Kyoto. Adopter les approches de contraction et de convergence, reconnaître les droits égaux aux biens communs atmosphériques.

■ Inclure les forêts et l'eau dans la gouvernance internationale. De la Convention de la Biodiversité, apprendre le principe de l'accès juste et équitable au partage des bénéfices.

■ Protéger les systèmes de connaissances sur la nourriture et l'agriculture de la communauté contre les revendications des gouvernements et des sociétés commerciales. Le savoir de qui est-il une marchandise gratuite et qui le transforme en brevets payables ?

Partie 5

5.1 Les Droits de la communauté

■ Reconnaître les droits à l'habitat naturel en les incorporant dans les législations nationales. Le contrôle sur la terre, sur l'eau et sur les semences est une question de droits humains pour les communautés..

■ Prendre l'initiative d'une Convention sur les Droits de la communauté aux ressources. Les conflits sur les ressources sont fréquents entre les communautés, les agences d'état et les sociétés commerciales. Un accès juste et un partage équitable des bénéfices sont des pierres angulaires fondamentales de tout accord international.

■ Instaurer une Commission mondiale sur l'exploitation minière, l'extraction de gaz et de pétrole. Suivant le modèle de la Commission Mondiale sur les barrages, des représentants des collectivités, des ONG, du monde des affaires et des gouvernements devraient passer en revue les expériences réalisées dans le cadre des projets concernant l'extraction des ressources naturelles et sélectionner les critères pour une prise de décision future, dans un cadre guidé par les droits de l'homme.

5.2 Les droits du citoyen à l'environnement

■ Promouvoir les droits des citoyens. Le meilleur système de soutien à la durabilité n'est pas un cercle restreint d'experts mais bien une sphère publique active fondée sur des droits démocratiques.

■ Mondialiser la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information est une condition préalable de la vigilance. Elle assure le droit à la participation, condition requise à l'influence du citoyen et garantit l'accès aux tribunaux, une condition préalable essentielle à la durabilité.

■ Renforcer les principes de gestion de l'environnement établis à Rio. Une bonne stratégie d'aide aux pays pauvres passe par la prévention des dommages et devrait prendre le pas sur les preuves scientifiques a posteriori. Le Principe du pollueur-payeur exige une stricte responsabilité de même qu'une assurance obligatoire contre les risques.

5.3 Valoriser la nature

■ Supprimer les subsides accordés à l'extraction des ressources, au transport, à l'agriculture chimique parce qu'ils empêchent l'innovation, découragent la conservation et nuisent à l'environnement. Ce sont des formes d'aide publique aux sociétés commerciales qui profitent au déjà riche plutôt qu'au pauvre.

■ Déclencher une action internationale en faveur d'une prise en compte des coûts réels en déplaçant l'assiette de l'impôt de la main d'œuvre vers les ressources, la pollution et les déchets en s'assurant que les biens soient estimés à leur juste valeur.

■ Introduire des frais d'utilisations des biens communs et réutiliser ces revenus pour promouvoir des mesures qui les protègent. Tout comme le libre accès favorise l'excès d'utilisation, l'instauration d'une contribution juste pour l'utilisation de l'atmosphère, l'espace aérien et les hautes mers ôterait la pression sur les biens communs et encouragerait une conservation efficace des ressources.

5.4 Marchés et les biens communs

■ Choisir le commerce équitable et non le libre échange. Exiger l'accès illimité aux marchés du Nord est auto-destructeur à moins que les petits producteurs et l'agriculture durable n'en bénéficient. Des accords de commerce équitable entre les pays producteurs et les pays consommateurs sont nécessaires pour protéger les droit aux moyens d'existence.

■ Redéfinir la viabilité de l'OMC en élargissant l'espace politique des nations en matière de politique commerciale. Une autonomie démocratique réelle exige l'opinion de l'ensemble des citoyens en ce qui concerne la politique de durabilité et des moyens d'existence. Ce qui permet au public d'exprimer ses choix quant à l'étendue et la qualité du commerce.

■ Les mesures commerciales conformes aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) devraient être protégées du danger que représente l'OMC.

■ L'OMC devrait procéder à une élimination progressive des subsides nuisibles à l'environnement de façon à donner à la production durable et aux moyens d'existence une chance équivalente.

■ Se diriger vers une structure de production socialement responsable basées sur des principes tels que la responsabilité sociale élargie; la priorité aux ayant droits, la liberté de l'information et le principe de responsabilité élargie des entreprises et celui de précaution.

■ Lancer une Convention sur la Responsabilité des Entreprises car tous les peuples sont en droit d'exiger une responsabilité environnementale, sociale et humaine de la part des sociétés commerciales transnationales et que codes volontaires de conduite tels que le «Pacte Global» ou «l'Initiative de Rapportage Global» ne suffisent tout simplement pas.

5.5 Restructurer l'architecture financière

■ Contenir les capitaux spéculatifs car les turbulences financières alimentent la destruction de la société et celle de l'environnement. La stabilité des marchés financiers exige de façon urgente que le dollar perde son monopole de devise de réserve mondiale; une taxe sur l'échange de devises découragerait la spéculation à court terme.

■ Alléger le fardeau de la dette et garder à l'esprit l'importance de la dette écologique encourue par le

Nord à l'égard du Sud à travers les siècles en comparaison des récentes dettes financières. Réorienter le FMI pour qu'il offre une protection contre les faillites et qu'il démantèle les programmes d'ajustements structurels.

■ Faciliter le troc par l'électronique.

5.6 Donner les moyens aux institutions

■ Progresser vers une Organisation Mondiale de l'Environnement. En commençant par revaloriser Le PNUE pour le transformer en Institution de gouvernance coopérative qui engloberait la CDD et les secrétariats d'usage.

■ Fonder une Agence Internationale de l'Energie Renouvelable. Le passage à une base de ressources renouvelables est une tâche d'ampleur mondiale qui se devrait être promue par une institution décentralisée appropriée.

■ Refaçonner la résolution des conflits par l'acceptation universelle du principe de séparation des pouvoirs. La Cour Permanente d'Arbitrage et ses règles environnementales procurent un mécanisme de règlements des conflits internationaux sur l'environnement, y compris les affrontements entre droit commercial et la législation sur l'environnement.

Aperçus biographiques

Wolfgang Sachs, Allemagne (Coordinateur et rédacteur)

Auteur, professeur d'université et rédacteur en chef du journal. Maître de conférence à l'Institut pour le Climat, l'Environnement et l'Energie de Wuppertal. A fait des études en théologie et en sciences sociales à Munich, Tübingen et Berkeley, de 1980 à 1984 il est membre du groupe de recherche «Energie et Société» à l'Université Technique de Berlin, de 1984 à 1987 il est rédacteur en chef du magazine «Development». De 1987 et 1990 il donne des conférences à la Pennsylvania State University et entre 1990 et 1993 à l'Institut des Sciences culturelles de l'Université d'Essen. De 1993 à 2001, il est président du Conseil d'Administration de Greenpeace en Allemagne. Il est résident permanent au Schumacher College en Angleterre. Dernière publication: «Planets Dialectics. Explorations in Environment and Development», («Dialectique planétaire. Explorations dans le domaine de l'environnement et du développement»), ZED 1999. Site Internet www.wupperinst.org



Henri Acselrad, Brésil.

Professeur à l'Institut de Recherche et de Planification Urbaine et Régionale de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro, Docteur en Economie (Paris, Sorbonne, 1980), Rédacteur en chef de la revue scientifique *Cadernos IPPUR*, Directeur d'ANPUR (Association Nationale Brésilienne de Recherche en Planification Urbaine et Régionale entre 1999 et 2000), membre de la Coordination du Projet Inter-institutionnel «Un Brésil Durable et Démocratique», Coordinateur du Programme pour l'Environnement et la Démocratie d'IBASE (Institut Brésilien d'Analyse Sociale et Economique, entre 1991 et 1994), membre de la Coordination Nationale des ONG brésiliennes du Forum Préparatoire à la CNUED (1991-92). Dernière publication: «Sustainability and Social Sciences» («La Durabilité et les Sciences Sociales») (Ed. T. Jahn, E. Becker), ZED Books, Londres 1997. Site Internet: <http://pbsd.rits.org.br/>



Farida Akhter, Bangladesh

Economiste (maîtrise), Directrice Exécutive d'UBINIG (Recherche d'une Politique pour des Méthodes Alternatives de Développement) depuis 1984, membre d'un mouvement féminin national et de divers réseaux internationaux: la FINRRAGE (*Réseau International Féministe de Résistance à l'Ingénierie Reproductive et Génétique*), le SANFEC (*Réseau d'Asie du Sud d'Alimentation, d'Ecologie et de Culture*), le Réseau d'Asie du Sud de Résistance contre le Trafic des Femmes et des Enfants. Dernière publication: «Depopulating Bangladesh. Essays on the Politics of Fertility and Reproductive Rights» («Dépeupler le Bangladesh. Essais sur les Politiques des Droits de Fertilité et de Reproduction»), 1996 (publié par Narigrantha Prabartana, The Feminist Bookstore) Site Internet: <http://www.multimania.com/ubinig/index.htm>



Ada Hamon, Hongrie

Directrice du Club de l'Energie de Budapest (fondé en 1991), qui traite des politiques d'énergie durable et de leur mise en œuvre et coopère avec de nombreuses OGN en Hongrie, en Europe Centrale et de l'Est. Diplômée en Economie à l'Université des Sciences Economiques de Budapest, elle a animé des séminaires sur l'administration publique à l'Université Erasmus de Rotterdam. *Consultante pour l'Institut International de Conservation de l'Energie (IIEC) – Europe, Londres, 1995-96*, coordinatrice d'un projet sur l'Efficiency de l'Energie, coordinatrice hongroise de l'énergie du réseau de la Bankwatch de la CEE. Site Internet: <http://www.energiaklub.hu> <http://www.bankwatch.org/>





Tewolde Berhan gebre Egziabher, Ethiopie

Directeur général de l'Organisation de la Protection de l'Environnement en Ethiopie (en réalité le Ministère éthiopien de l'Environnement) depuis 1995, lauréat du prix «Droit aux Moyens d'existence» pour son «travail exemplaire de représentation du Like-Minded Group» des pays en développement (G77) lors des négociations sur la Sécurité Biologique à Carthagène et à Montréal, Directeur du Secrétariat Ethiopien des Stratégies de Conservation de 1991 à 1994, Président de l'Université d'Asmara entre 1983 et 1991, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université d'Addis-Ababa entre 1974 et 1978, doctorat à l'Université de Wales-1969



Hilary French, Etats Unis

Travaille avec l'Institut Worldwatch depuis 1987, où elle dirige à l'heure actuelle le Projet de Gouvernance Mondiale de l'Institut, projet qui vise à renforcer le rôle des institutions internationales en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Directrice de projet pour l'Édition Spéciale sur Sommet Mondial du rapport de State of the World et dirigeante des activités du Sommet mondial de l'Institut. Auteur de «Vanishing Borders: Protecting the Planet in the Age of Globalisation» («Frontières en voie de disparition: Comment protéger la planète à l'ère de la mondialisation») et co-auteur de onze rapports «State of the World», («L'état du monde»). Site Internet: <http://www.worldwatch.org>.



Pekka Haavisto, Finlande

Professeur associé à l'Université de Bristol. Préside à l'heure actuelle le Task Force en Afghanistan du PNUE, a dirigé le task Force des Balkans et les équipes d'évaluation d'uranium appauvri au Kosovo, au Monténégro et en Serbie. Ministre entre 1995 et 1999 de la Coopération de l'Environnement et du Développement en Finlande, membre du Parlement finlandais entre 1987 et 1995. L'un des co-fondateurs du Parti écologiste en Finlande, Président des Verts finlandais de 1993 à 1995. A l'heure actuelle co-président des Verts européens, EFGP. Invité à un Comité de Personnalités éminentes par la Convention de lutte contre la désertification à préparer un exposé sur la situation pour Rio + 10. Site Internet: <http://www.europeangreens.org/>



Paul Hawken, Etats-Unis

Institut du Capital Naturel. Consultant, dirigeant d'affaires, spécialiste de l'environnement et auteur. Considéré comme l'un des principaux artisans et adeptes de la réforme des entreprises en matière de pratiques écologiques. Fondateur de plusieurs compagnies, auteur de bestsellers tels que «The Ecology of Commerce» («L'écologie du commerce») et «Growing a Business» («Développer une activité commerciale»). A contribué à fonder «The Natural Step» («L'Étape naturelle»); aux Etats-Unis et à l'échelon international, conseille les entreprises et les états sur les questions liées au développement durable. Dernière publication: «Natural Capitalism: Creating The next Industrial Revolution» («Le capitalisme naturel: créer la prochaine révolution industrielle») avec Amory et Hunter Lovins (Rocky Mountain Institute, 1999). Site Internet: <http://www.natcap.org/>



Hazel Henderson, Etats-Unis

Economiste évolutionniste, auteur de six livres sur le développement durable, chroniqueur pour Interpress Service en 27 langues, membre du World Business Academy et co-rédactrice en chef du Rapport de la Commission mondiale de financement des Nations Unies, siège à plusieurs conseils de rédaction dont Futures Research Quarterly, The State of the Future Report, E/The Environmental magazine, co-lauréate en 1996 du prix Citoyen Mondial avec le prix Nobel argentin A. Perez Esquivel. Associée du Calvert Group Ltd (E-U) dans The Calvert-Henderson Quality of Life Indicators (Indicateurs de qualité de vie) (www.calvert-henderson.com). Publications: «Beyond Globalisation. Shaping a Sustainable Global Economy» («Au-delà de la mondialisation. Définition d'une économie mondiale de développement durable»), Kumarian press, 1999. Site Internet: <http://www.hazelhenderson.com>

Ashok Khosla, Inde

Directeur depuis 1983 de *Development Alternatives*, une OGN spécialisée dans les technologies appropriées, la gestion de l'environnement et le conseil politique. Directeur de TARA (*Technologie et action pour le développement rural*), de People First (Les gens d'abord) et de la Commission Populaire de l'Environnement et du Développement, tous situés à New Delhi. Licence et maîtrise en Sciences Naturelles à l'Université de Cambridge, Royaume Uni, Doctorat en Physiques Expérimentales à l'Université de Harvard, Etats-Unis. Entre 1972 et 1976, Directeur de la planification et de la coordination de l'environnement au Ministère des Sciences et des Technologies à New Delhi et de 1977 à 1982, a travaillé au PNUÉ à Nairobi. Site Internet: <http://www.devalt.org/>



Sara Larrain, Chili

Membre fondatrice et directrice du Comité Chilien pour le Désarmement Nucléaire de 1984 à 1989, fondatrice de RENACE, le Réseau National de l'Environnement (140 organisations membres) en 1987. Coordinatrice sud-américaine de la campagne énergie/atmosphère et antinucléaire pour l'Argentine, le Mexique et le Brésil, Directrice du bureau Greenpeace Chili (1989-1993). Présidente de RENACE (1994-1998), candidate aux élections présidentielles chiliennes en décembre 1999. A l'heure actuelle, directrice du Programme pour un Chili durable et coordinatrice du Programme pour un Cône Sud durable; membre du Conseil National pour le Développement Durable, membre de la Commission du Forum International sur la Mondialisation (IFG) et du Comité Consultatif International du Forum Social Mondial; Site Internet: <http://www.chilesustainable.net/>



Reinhard Loske, Allemagne

Membre du Parlement, Porte-parole de l'environnement pour Alliance 90/Les Verts. Diplômé d'économie de l'Université de Paderborn, doctorats en Economie politique de l'Université de Kassel et en Sciences politiques de l'Université de Berlin. A travaillé comme banquier, comme fonctionnaire du gouvernement et comme conseiller politique auprès de l'Union européenne et des Nations Unies. Directeur de recherche en Politique du climat et en Développement Durable à l'Institut Wuppertal du Climat, de l'Environnement et de l'Energie (1992-1998). Professeur associé à l'Université libre de Berlin. Site Internet: www.loske.de



Anita Roddick OBE (officier de l'ordre de l'empire britannique), Grande-Bretagne

Fondatrice de la compagnie The Body Shop en 1976 (devenu en 1984 The Body Shop International) avec des filiales dans 50 pays. Présidente du Conseil d'administration de The Ruckus Society, Etats-Unis, depuis 1999. Ambassadrice des Affaires britanniques pour le Gouvernement du Royaume-Uni depuis 2001. Les valeurs fondamentales de la compagnie The Body Shop sont la responsabilité sociale, le respect des droits de l'homme, de l'environnement et de la protection des animaux et une foi absolue dans le commerce de communauté. Aperçu de quelques activités supplémentaires: entre 1993 et 1998, soutien à la campagne Ogoni contre Shell et le Nigéria; en 2000, création du prix des droits de l'homme de la société The Body Shop; ce prix bisannuel vient récompenser des groupes populaires sélectionnés qui luttent pour les droits de l'homme à l'échelon mondial; en 2001, participation à la Coalition Justice dans le commerce qui défie l'ordre du jour mondialisation/libre échange de l'OMC.

Site Internet: www.anitaroddick.com





Vivienne Taylor, Afrique du Sud

Professeur à l'Université de Cape Town, Afrique du Sud. Directrice du «Projet d'Education pour le Développement de l'Afrique du Sud» et auteur du «Rapport 2000 sur le Développement Humain en Afrique du Sud», publié par le PNUD. Membre du Comité de coordination de DAWN (*Development Alternatives with Women for a New Era/Alternatives de Développement avec les Femmes pour un Age Nouveau*) réseau féministe composé de scientifiques, d'activistes et de politiciennes. Publications entre autres: «Marketisation of Governance – Critical Feminist Perspectives From the South» («Commercialisation de la gouvernance – Perspectives féministes critiques du Sud») en 2000; «Gender Mainstreaming in Development Planning – A Reference Manual for Government and other Stakeholders» («Intégration du genre dans la planification pour le développement – Un manuel de référence pour le gouvernement et autres groupes d'intérêts»), en 2000. Site Internet <http://www.dawn.org.fj/>



Christine von Weizsäcker, Allemagne

Biologiste, auteur et activiste. A contribué à de nombreuses analyses scientifiques et politiques pour le débat public sur la protection de l'environnement, l'évaluation des technologies et sur les modes de production et de consommation durables. Vice-présidente d'Ecoropa et coordinatrice du Programme de Biotechnologie d'Ecoropa. Observatrice d'ONG aux négociations pour le Protocole sur la Prévention des Risques depuis 1996. Membre du Comité directeur international du réseau de femmes «Diverse Women for Diversity» («Des femmes diverses pour la Diversité»), membre du Conseil consultatif du German Consumer Testing Group, membre de la Fédération des Scientifiques Allemands, porte-parole de ce même groupe en ce qui concerne le principe de prévention, membre de l'assemblée générale de la Fondation Heinrich Böll, participe à la Table Ronde Régionale pour l'Europe et l'Amérique du Nord à Vail, en prévision du SMDD.



Sviatoslav Zabelin, Russie

Co-président du Conseil de l'Union Internationale Socio-Ecologique (SEU) à Moscou (fondée en 1987). Aujourd'hui, le SEU comprend près de 250 organisations membres à l'intérieur des états de la CIS (Communauté d'Etats Indépendants) et plusieurs pays occidentaux (Etats-Unis, Norvège, Finlande, Espagne, Ecosse) qui se concentrent sur l'écologie sociale, la sécurité chimique et nucléaire, les énergies renouvelables, la biodiversité, la sylviculture durable, les questions liées à l'air et à l'eau etc. Entre 1991 et 1993, a été l'assistant de Alexei Yablokov, le conseiller du président Boris Yeltsin pour l'Ecologie et la Santé; à l'origine de plusieurs lois sur l'environnement. A reçu le prix Goldman de l'Environnement en 1993. Site Internet: www.seu.ru



Adjoint du coordinateur et Rédacteur en chef

Heman Agrawal, Inde/Allemagne

Né en Inde. A participé pendant trois ans à la lutte de groupements populaires pour leurs droits aux moyens d'existence au centre de l'Inde. Diplôme en Economie et de Gestion des Affaires, maîtrise en Economie Institutionnelle et Evolutionniste en Allemagne. Assistant invité à l'Université Catholique de Budapest, Hongrie, en 1998-99. Occupe actuellement un poste en recherche scientifique à la présidence de l'Université d'Economie et de Philosophie de Witten/Herdecke (Allemagne) où il s'occupe tout particulièrement des mécanismes de gouvernance globale et la durabilité de l'environnement.

Liste des acronymes

| | |
|---------------|--|
| CBD/CDB | Convention sur la Diversité Biologique |
| CEO | PDG |
| CERES | Coalitions d'économies responsables à l'égard de l'environnement |
| CGIAR | Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI) |
| CITES | Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction; (ONU) |
| COMECON | Conseil d'assistance économique mutuelle |
| CSD/CDD | Commission sur Développement Durable (ONU) |
| ECOSOC/CES | Conseil Economique et Social |
| EUROSOLAR | Association européenne des énergies renouvelables |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FOEI | Les Amis de la Terre International |
| G7 | Groupe des Sept (sept pays les plus industrialisés) |
| GATT | Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce |
| GEF/FEM | Fonds pour l'Environnement Mondial |
| GNP/PNB | Produit National Brut |
| GRI/IRG | Initiative de Rapportage Global |
| GTZ | Société allemande de coopération technique |
| HIPC/PPTTE | Pays Pauvres Très Endettés Allègement de la dette pour le développement durable – Une Initiative de la Banque Mondiale en faveur des pays pauvres très endettés |
| IAEA | Agence Internationale de l'Energie Atomique |
| ILO/OIT | Organisation Internationale du Travail |
| IMF/FMI | Fonds Monétaire International |
| IRENA | Agence internationale de l'énergie renouvelable |
| IUCN/UICN | Union Mondiale pour la Conservation (de la nature et de ses ressources naturelles); union mondiale pour la nature |
| LETS | Système d'échange et de commerce local |
| MEA/AME | Accord multilatéral sur l'environnement |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| NGO/ONG | Organisation non gouvernementale |
| OUA/OUA | Organisation de l'Unité Africaine |
| ODA /APD | Aide Publique au Développement |
| OECD/ OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Economique |
| OPEC /OPEP | Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole |
| PCA/CPA | Cour Permanente d'Arbitrage |
| POPs/POP/ | Polluants organiques persistants |
| R D | Recherche et développement |
| SDR/DTS | Droits de tirage spéciaux (FMI) |
| TNC | Entreprise Transnationale |
| UN/ONU | Organisation des Nations Unies |
| UNCED/CNUED | Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement |
| UNCTAD/CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement |
| UNDP/ PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| UNEP/ PNUE | Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| WBGU | Conseil Facultatif Allemand sur le Changement Global |
| WCD/CMD | Commission Mondiale des Barrages |
| WHO/OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| WTO/OMC: | Organisation Mondiale du Commerce |

Les Documents relatifs au Sommet Mondial

La fondation Heinrich Böll publie les documents du Sommet Mondial en prévision du Sommet Mondial sur le Développement Durable. La série contient une grande diversité d'informations de base, d'études, d'essais, de documentations sur le contexte, etc... relatifs aux questions soulevées lors du Sommet Mondial. Ils sont publiés dans plusieurs langues au siège de la Fondation à Berlin et dans plusieurs bureaux de la Fondation à l'étranger. Notre intention est de contribuer aux préparatifs de la communauté internationale pour ce sommet. Les publications peuvent être téléchargées sur www.worldsummit2002.org. En Allemagne elles peuvent être commandées gratuitement auprès de la Fondation Heinrich Böll à Berlin.

Document n°1 du Sommet Mondial

Towards the World Summit on Sustainable development (Pour le Sommet Mondial sur le développement durable)

Un document de réflexion par le Caucus des ONG Sud Africaines sur le Sommet Mondial pour le Développement Durable. Berlin, Janvier 2001.

Document n°2 du Sommet Mondial

10 Years After Rio – Debating Development Perspectives (10 ans après Rio – Débat sur les perspectives de développement).

Une perspective concise sur l'application du développement durable par Karl H. Segsneider. Chiang-Mai, Mai 2001. Uniquement disponible par téléchargement.

Document n°3 du Sommet Mondial

Breaking the impasse. Forging an EU Leadership Initiative on Climate Change (Briser l'impasse. Forger une initiative de leadership UE sur les changements climatiques).

Un document de réflexion par Hermann E. Ott et Sebastian Oberthür. Berlin, Juin 2001. Première édition en 1999.

Document n°4 du Sommet Mondial

Von Rio nach Johannesburg

Beiträge zur Globalisierung der Nachhaltigkeit. De Jürgen Trittin, Uschi Eid, Sascha Müller-Kraenner et Nika Greger. Berlin, Octobre 2001.

Document n°5 du Sommet Mondial

From Rio to Johannesburg (De Rio à Johannesburg)

Contributions à la globalisation et au développement durable par Jürgen Trittin, Uschi Eid, Sascha Müller-Kraenner et Nika Greger. Berlin, Octobre 2001.

Document n°6 du Sommet Mondial

Globalización y Sustentabilidad

Un ensayo de Wolfgang Sachs. El Salvador, August 2001. Disponible seulement en téléchargement. Édité auparavant en Anglais («Globalization and Sustainability», Documentations, Papers & Reports No.5). («Mondialisation et Durabilité»)

Document n°7 du Sommet Mondial

Globalization and Poverty – an Ecological Perspective (La globalisation et la pauvreté – Une perspective écologique)

Par Roldan Muradian et Joan Martinez-Alier. Berlin, Décembre 2001.

Document n°8 du Sommet Mondial

Rio+10 and the North-South Divide (Rio+10 et la division Nord-Sud)

Un Essai de Wolfgang Sachs, Berlin, Décembre 2001.

Document n°9 du Sommet Mondial

The Road to Johannesburg after September 11, 2001 (La route vers Johannesburg après le 11 septembre 2001)

Document d'un débat online en Novembre 2001 sur www.worldsummit2002.org. Berlin, Mars 2002

Document n°10 du Sommet Mondial

Gender Equity for Sustainable Development (Egalité des sexes pour un développement durable)

Mémoire par Minu Hemmati. Berlin, Mars 2002.

La fondation Heinrich Böll

La fondation Heinrich Böll est affiliée au parti écologiste et possède ses quartiers généraux au cœur de Berlin, dans la Hackesche Höfe. C'est une fondation politique juridiquement indépendante qui œuvre dans un esprit d'ouverture intellectuelle.

L'objectif premier de la Fondation est de soutenir l'éducation politique en Allemagne et à l'étranger, promouvant ainsi l'engagement démocratique, l'activisme sociopolitique et la compréhension transculturelle.

La fondation encourage l'art et la culture, les sciences et la recherche de même que la coopération pour le développement. Ses activités sont guidées par les valeurs politiques fondamentales d'écologie, de démocratie, de solidarité et de non-violence.

A travers sa collaboration internationale avec un grand nombre de partenaires de projets – on dénombre à l'heure actuelle environ deux cents projets dans soixante pays – la Fondation vise à renforcer l'activisme écologique et civil à un niveau mondial, à intensifier l'échange d'idées et d'expériences et à maintenir les sensibilités ouvertes au changement.

La collaboration de la Fondation Heinrich Böll avec ses partenaires de projets sur des programmes d'éducation sociopolitique est une collaboration à long terme. De même que les programmes pour visiteurs qui intensifient les échanges d'expériences et la constitution de réseaux politiques, les stages débutants et avancés pour activistes engagés constituent des moyens supplémentaires importants de coopération internationale.

La Fondation Heinrich Böll possède près de 160 employés à temps plein ainsi qu'environ 300 membres de soutien qui aident à la fois financièrement et de façon non-matérielle.

Le conseil de direction se compose à l'heure actuelle de Ralf Fücks et de Barbara Unmüßig.

Deux organismes supplémentaires sont chargés du travail d'enseignement: l'«Académie verte» et l'«Institut féministe».

La Fondation possède des bureaux à l'étranger, aux Etats-Unis, au Moyen-orient arabe, en Bosnie-Herzégovine, au Brésil, au Cambodge, en République tchèque, au Salvador, en Israël, au Kenya, au Pakistan, en Afrique du sud, en Thaïlande, en Turquie et un Bureau auprès de l'Union européenne à Bruxelles.

La Fondation dispose pour l'année 2002 de presque 35 millions d'euros de fonds publics.



Extraits de l'avant propos

Quel sera l'héritage du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg?

S'en souviendra-t-on comme d'un grand tournant «historique», comme il en est aujourd'hui pour le Sommet de la Terre de Rio de 1992? Johannesburg va-t-il générer des résultats dignes d'une célébration, Ou sera-t-il seulement l'opportunité d'un nouveau show photographique mondial dénué de sens?

Nous publions ce Mémoire quelques mois avant le Sommet, à un moment critique du dynamisme politique nouveau. C'est notre contribution au débat sur, à la fois, les résultats escomptés du Sommet et sur l'agenda de la prochaine décennie du cheminement crucial vers le développement durable.

Auteurs

Wolfgang Sachs

Coordinateur / Rédacteur en Chef

Henri Acselrad

Farida Akhter

Ada Amon

Tewolde Berhan Gebre Egziabher

Hilary French

Pekka Haavisto

Paul Hawken

Hazel Henderson

Ashok Khosla

Sara Larrain

Reinhard Loske

Anita Roddick

Vivienne Taylor

Christine von Weizsäcker

Sviatoslav Zabelin